



Stratégie de spécialisation intelligente de la Guadeloupe 2014-2020

24 janvier 2014

Version finale

Table des matières

Préambule.....	3
A.La démarche	5
1.Le contexte.....	5
2.La méthodologie.....	6
B.L'état des lieux du système d'innovation régional.....	8
1.L'innovation dans les entreprises de Guadeloupe	9
2.La stratégie régionale de l'innovation de 2009 (SRI).....	10
3.L'état de la mise en œuvre de la SRI	11
C.Les domaines d'activités stratégiques de la S3	12
1.DAS 1 : Valorisation de la diversité des ressources insulaires	13
2.DAS 2 : Gestion et prévention des risques en milieu caribéen	14
3.DAS 3 : Promotion des industries créatives.....	16
4.Les enjeux communs aux domaines d'action stratégique.....	16
D.La gouvernance de la S3.....	18
1.Les enjeux de gouvernance.....	18
2.La gouvernance stratégique	18
3.La gouvernance opérationnelle	19
E.Le Plan d'action de la stratégie de spécialisation intelligente.....	24
1.La vision Guadeloupe 2020	24
2.Les axes d'intervention.....	24
3.La déclinaison opérationnelle du plan d'actions	28
Annexes	33
1.La methodology d'élaboration de la S3	34
2.Quelques données chiffrées	40
3.Les tableaux descriptifs de la fertilisation des dAS	41
4.Les analyse AFOM par groupes thématiques (6).....	45
5.Projets et actions phares discutés en ateliers	78
6.Liste des sigles et abréviations	79

Table des illustrations

Illustration 1 Définition retenue de l'innovation	4
Illustration 2 : Evolution de l'écosystème régional de l'innovation.....	8
Illustration 3 Les domaines d'activités stratégiques et les 6 ambitions de la S3	13
Illustration 4 : DAS I, Valorisation de la diversité des ressources insulaires	14
Illustration 5 : DAS II, Gestion et prévention des risques en milieu caribéen.....	15
Illustration 6 : DAS III, Promotion des industries créatives	16
Illustration 7 : Le schéma de la gouvernance régionale de la S3.....	18
Illustration 8 – Les principes fondateurs du RRI	19
Illustration 9 – Les missions du RRI	20
Illustration 10 : Les axes d'intervention	25
Illustration 11 Les 10 actions phares de la S3 Guadeloupe.....	27

PREAMBULE

Pour la période 2014-2020, la Commission européenne a résolument placé l'innovation comme le pivot de ses différentes politiques d'intervention. Ainsi, il est demandé à chaque région européenne d'élaborer sa stratégie de spécialisation intelligente, dite S³. Centrée sur l'innovation au sein du tissu socioéconomique, à travers la rédaction de ce document, la Commission invite chaque région à se positionner comparativement aux autres territoires et à faire valoir ses atouts comme outils de différenciation.

Grâce à cet exercice, il s'agit pour la Guadeloupe d'illustrer ses potentialités et de dégager des axes d'innovation, technologique et non technologique, lui permettant de répondre aux enjeux actuels et futurs. En effet, région ultrapériphérique (RUP), l'économie de l'île se distingue par l'étroitesse de son marché et des surcoûts d'approvisionnement et de transport se répercutant sur l'ensemble des acteurs économiques qui doivent ancrer leur développement dans un contexte marqué par des coûts salariaux bien supérieurs aux moyennes de la zone Caraïbes. Ce constat a des conséquences sur le taux d'emploi, particulièrement bas pour les jeunes entre 15 et 24 ans. Par ailleurs, à l'horizon 2040, la Guadeloupe figurera parmi les 3 régions les plus vieilles de France.

Parallèlement, la Guadeloupe dispose d'un patrimoine environnemental et d'une biodiversité exceptionnels dont la valorisation constitue un vivier d'activités à forte valeur ajoutée. Mais cette dernière est menacée tant par les activités anthropiques que par la pluralité des risques naturels qui affectent le territoire et les changements climatiques.

Dans ce contexte, la définition de la S³, dans la continuité de la stratégie régionale d'innovation validée en 2009, doit permettre à la Guadeloupe de poursuivre son évolution vers la création et le développement d'activités économiques à forte valeur ajoutée, ouverte à l'international. Qu'il s'agisse de stimuler la mutation de secteurs traditionnels fortement exposés à la concurrence tels que l'agriculture et le tourisme, d'appuyer le développement de secteurs d'avenir tels que celui des énergies renouvelables ou encore de créer les conditions d'émergence de secteurs à potentiel mais encore embryonnaires tels que les nouveaux usages numériques, la S³ doit permettre à la Guadeloupe de consolider son écosystème de l'innovation, de se doter de l'organisation pertinente et des outils adéquates. Au cœur de cet environnement, se situe l'individu, première ressource du territoire.

Illustration 1 Définition retenue de l'innovation

La **définition de l'innovation** pouvant être retenue *in fine* est la suivante : il s'agit de la « mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures. »

L'innovation au sens large regroupe l'innovation technologique et l'innovation non technologique. Elle peut être nouvelle pour l'entreprise ou le territoire, mais pas forcément pour le marché à l'échelle mondiale.

Quatre grands types complémentaires d'innovation sont généralement distingués :

- les **innovations de produit** : il s'agit de l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles : nouveaux matériaux, éco technologies énergétiques, semi-conducteurs, téléphones, photographies... ;
- les **innovations de procédé** (systèmes de production flexible) : il s'agit de la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel ;
- les **innovations d'organisation** : ces innovations concernent la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme : externalisation de fonctions centrales, comme les *call centers*, les *back offices*, etc. ;
- les **innovations de marketing ou commercialisation** : il s'agit de la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit (cf. par exemple les nouveaux emballages, le marketing par les réseaux sociaux, la stratégie de tarification, les blues jeans de Levi Strauss, Nespresso), ou la conquête des marchés émergents.
- Le **développement de nouvelles sources d'approvisionnement en matières premières ou en d'autres inputs** intégrées dans les activités économiques peuvent également être considérées comme une innovation.

Comme l'indiquait dès 1995 le livre vert de la Commission européenne sur l'innovation, « l'innovation n'est [cependant] pas seulement un mécanisme économique ou un processus technique. Elle est avant tout un phénomène social ». En marge des définitions « classiques » de l'innovation, et même si aucun organisme de réputation internationale n'a encore proposé de définition standardisée, probablement parce que les préalables théoriques sont encore insuffisamment expliqués, **deux nouvelles catégories d'innovations font l'objet de recherches dans plusieurs pays** (notamment le Canada) : les innovations sociales et les innovations territoriales :

- les **innovations sociales** regroupent toutes les mesures qui amènent une amélioration des situations personnelles. Selon une des définitions en circulation, elles représentent de « nouvelles pratiques, procédures, règles, approches ou institutions introduites en vue à la fois d'améliorer les performances économiques et sociales, de résoudre un problème important pour les acteurs sociaux et/ou de combler un déficit de régulation ou de coordination ». Dans sa publication de février 2013 « Guide to social innovation », la Commission européenne donne la définition suivante¹ : il s'agit du « développement et de la mise en œuvre d'idées nouvelles (produits, services, modèles) répondant aux besoins et créant de nouveaux partenariats et collaborations. Elle constitue de nouvelles réponses aux pressions des demandes sociales qui affectent les processus des interactions sociales. Elles servent à améliorer le bien-être des êtres humains. Les innovations sociales dont des innovations à la fois dans leurs fins et dans leurs moyens. Il y a des innovations qui sont non seulement bonnes pour la société mais aussi pour améliorer les capacités individuelles à agir ».

¹ D'après notre traduction.

- les **innovations territoriales** associent les termes de développement durable, de recomposition et de partage des espaces, de réseaux communicants, qui amènent tous de la compétitivité aux territoires et un nouveau développement économique. Ce type d'innovation inclut toutes les initiatives identifiées sur un territoire, à caractère de préférence novateur ou inhabituel pour le territoire.

Afin d'aider les autorités régionales dans cet exercice d'élaboration des stratégies de spécialisation intelligentes (S³), l'unité France de la direction générale à la politique régionale de la Commission européenne a mandaté un pool d'experts internationaux. Ce pool d'experts, placé auprès des régions françaises, a pour mission d'apporter un accompagnement dans la première phase de l'exercice, à savoir la rédaction d'une feuille de route. Parallèlement, il rend compte aux services de la Commission des modalités de travail et du respect de la méthodologie préconisée par la Commission pour construire leur future S³.

Dans ce cadre, M. Jean-Marie ROUSSEAU a assisté la Guadeloupe. A ce titre, il a effectué deux déplacements en Guadeloupe. Il a rencontré différents acteurs et participé à différentes réunions de concertation avec les partenaires du territoire.

La cellule technique en charge de l'organisation des groupes et de l'écriture du document, avec l'appui du cabinet Technopolis |ITD| adresse ses remerciements à M. ROUSSEAU pour son appui et ses conseils tout au long de l'élaboration de la S3.

A. LA DEMARCHE

1. Le contexte

a) La Stratégie Europe 2020

La stratégie de Lisbonne, élaborée en 2000 et les orientations du conseil européen de Göteborg de juin 2001, avaient pour objectif de faire de l'Union "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde" en dix ans. Ces documents stratégiques de la Commission européenne mettaient à l'honneur deux principes clés : l'économie de la connaissance, avec notamment comme indicateur clé : 3% du PIB investis dans la R&D et le développement durable. Ce cadre a sous tendu la rédaction des programmes 2007-2013.

En 2008, l'Europe a été sévèrement frappée par la crise économique. Cette dernière qui perdure a engendré une crise sociale. Par ailleurs, les impacts des changements climatiques, la pénurie de certaines matières premières, la détérioration du cadre de vie ont révélé une crise environnementale. Les variations du prix du baril de pétrole ont aussi impacté l'activité économique. Cette succession de faits a aggravé la situation des finances publiques. Dans ce contexte tendu, en mars 2010, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie sur dix ans, destinée à relancer l'économie européenne.

Intitulée Europe 2020, celle-ci réforme et prolonge la précédente stratégie de Lisbonne par une gouvernance plus étroite au sein de l'Union. Elle vise à développer une croissance "intelligente, durable et inclusive" s'appuyant sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes. Cette stratégie, fruit d'une large consultation, doit permettre à l'Europe de faire face aux contraintes de la mondialisation, de la raréfaction des ressources et du vieillissement de la population. Elle vise à stimuler la compétitivité des Etats membres et à créer de l'emploi.

b) Les Programmes opérationnels 2014-2020

Le format des futurs programmes opérationnels 2014-2020 découle des priorités fixées dans la Stratégie Europe 2020.

Par ailleurs, les principes de simplification des procédures, de priorisation des investissements et d'approches pluri-fonds régissent la nouvelle politique de cohésion. Ainsi, il y a un unique programme opérationnel FEDER-FSE. Ce dernier se décline en 11 objectifs thématiques, dont les 4 premiers mobilisent 50% de l'enveloppe totale des fonds pour les régions dites de convergence.

Les 4 premiers objectifs thématiques (OT) sont les suivants :

OT 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;

OT2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC ;

OT3 : Renforcer la compétitivité des PME ;

OT 4 : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone.

En outre, dans le cadre de la priorisation des investissements et de stimulation de l'innovation et de la compétitivité des entreprises, chaque région doit élaborer sa stratégie de spécialisation intelligente. Ce document phare est une conditionnalité ex-ante du programme opérationnel FEDER. Cette stratégie impacte directement les deux premiers OT et se distribuent sur les neuf OT restants. Suivant la priorisation effectuée, elle a également des répercussions sur les programmes de développement rural et du développement de la pêche.

c) L'acte III de la décentralisation

Le gouvernement français a engagé un travail de réforme intitulé « acte III de la décentralisation », projet d'amélioration de l'action publique. Ce projet vise à mieux définir le périmètre des compétences des collectivités publiques. Au cœur des sujets traités au sein de ces textes, figure la gestion des fonds structurels.

Dans le cadre de cette évolution, le 11 juin 2013, la présidente de la collectivité régionale a annoncé que la collectivité assumerait le rôle d'autorité de gestion pour la programmation 2014-2020.

Autre point abordé au sein de cette réforme, le rôle de coordinateur du développement économique des conseils régionaux. Déjà présent dans la loi relative aux responsabilités locales du 13 août 2004, il est réaffirmé. Il se traduirait notamment par l'élaboration d'un schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII). Les SRDE résultent de la possibilité offerte par la loi du 13 août 2004 faite aux régions.

d) Quelques documents cadres de la Guadeloupe

Le schéma régional de développement économique résulte de la contribution de nombreux groupes de travail, pilotés par l'instance du conseil régional. Dans ce document phare qui réaffirme la prééminence de la collectivité en matière de pilotage du développement économique du territoire, la mention de l'entrée dans l'économie de la connaissance marque la volonté forte de l'exécutif régional d'inscrire l'innovation comme un pilier de sa politique d'intervention. Approuvé en 2006, le SRDE préfigurait diverses actions en faveur de l'innovation. Il annonçait l'élaboration de la stratégie régionale d'innovation

Engagée en 2007, l'élaboration de la stratégie régionale d'innovation a posé les bases de l'écosystème régional de l'innovation. Validée par les partenaires socio-économiques et l'exécutif régional, cette stratégie a contribué à forger les premiers fondements d'une culture de l'innovation sur le territoire.

Toutefois, la longue grève de l'année 2009 a ralenti la dynamique initiée. Cependant, la résolution du conflit a abouti aux états généraux de l'outre-mer. Ces derniers réaffirment la nécessité d'innover, de valoriser notamment le potentiel de la biodiversité, de développer les énergies renouvelables.

Par ailleurs, le PRERURE (Plan énergétique Régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie), approuvé en 2008 souligne le potentiel du territoire en matière d'expérimentation des énergies renouvelables. IL met en exergue l'intérêt de développer des innovations afin de répondre aux spécificités géoclimatiques du territoire afin de répondre aux objectifs de réduction de la dépendance aux énergies fossiles.

L'élaboration de la S³ s'inscrit dans la continuité de ces divers documents où l'innovation occupe une place déterminante. Ils traduisent également la montée en puissance de la préoccupation des autorités locales en matière de développement de l'innovation au service du territoire. Dans ce contexte, la S³ doit permettre de rationaliser cet engagement et d'optimiser les retombées futures.

2. La méthodologie

L'élaboration de la S3 s'est faite sous la conduite opérationnelle de la cellule technique (CR, DIECCTE, DRRT), et sous validation technique de l'Instance de suivi composé du DGA (directeur général adjoint) au développement économique du conseil régional et du SGAR de la Préfecture de Guadeloupe, et sous validation politique du document du Comité de pilotage co-présidé par la Présidente de la Région Guadeloupe et le Préfet de Guadeloupe.

La méthodologie d'élaboration s'est déroulée autour en deux phases (voir annexe A) :

1. La préparation de la **feuille de route** qui détermine les priorisations retenues ;
2. La définition du **plan d'actions** découlant des priorisations retenues et validées.

L'objectif de la phase 1 (avril – juillet 2014) était de déterminer de manière collégiale les domaines d'activités stratégiques (DAS), après avoir validé une démarche AFOM et les enjeux qui s'en dégagent. Pour ce faire, 6 groupes de travail thématiques, réunis à trois reprises (AFOM – enjeux – identification des domaines stratégiques), et un groupe gouvernance ont été mis en

place. La détermination et le choix des thèmes couverts par les groupes thématiques reposent sur l'analyse de différents documents ressources (voir annexe A).

Lors de la constitution des groupes, l'attention a porté, notamment, sur l'identification d'acteurs du monde économique afin qu'ils contribuent aux réflexions. Ainsi, les groupes ont fédéré les entreprises des secteurs concernés (38%), des représentants du tissu associatif, le cas échéant, des représentants des chambres consulaires, des représentants des institutions publiques, des acteurs de la recherche, des interlocuteurs de la formation. Le choix de la composition des groupes a eu aussi pour finalité de favoriser les approches transversales.

Ces 6 groupes et leur périmètre initial de réflexion ont été :

- La gestion des ressources : agriculture (élevage, aquaculture, pêche, cultures), espaces naturels, énergies, économie circulaire ;
- La prévention des risques : pollutions, risques naturels (géoclimatiques), maladies émergentes et risques en santé humaine, animale et végétale, économie circulaire ;
- La santé et le bien-être : vieillissement de la population, cosmétique et parapharmacie, pathologies à forte prévalence (drépanocytose, cancer, diabète, obésité, Alzheimer, Parkinson), alimentation – nutrition, activités physiques, soins cosmétiques ;
- Le tourisme : produits touristiques (thermalisme, balnéothérapie, nautisme, culturel, culinaire), liens avec les produits du terroir 'agro-alimentaire, artisanat), liens avec les problématiques énergie et environnement ;
- L'agro-transformation : agro-alimentaire, matériaux biosourcés... ;
- Les TIC : infrastructures, usages des TIC.

L'objectif de la phase 2 (octobre-décembre) a été d'opérationnaliser le contenu des DAS, en conduisant avec les partenaires de chaque DAS un travail d'identification et d'émergence de projets pilote entrant dans le cadre de la S3 (voir Annexe E). Cela s'est appuyé sur l'organisation d'ateliers thématiques (1 par DAS, et 1 sur la Gouvernance) réunis à trois reprises.

La discussion en atelier s'est appuyée sur une grille d'analyse des projets discutée avec les participants.

La grille d'analyse proposée n'est pas une grille d'éligibilité des projets, signifiant qu'un projet ne répondant pas à tous les critères qui y sont inclus ne sera pas financé au titre de la S3. Cette grille a une vocation pédagogique destinée à expliciter auprès des porteurs de projet ce que pourraient être des projets « exemplaires » au titre de la S3. Elle indique donc ce que recherchent idéalement les financeurs à travers les projets S3 : au maximum du possible des projets intégrés et collaboratifs ayant un effet d'entraînement sur une filière (couvrant différents aspects technologique, organisationnel, de formation, ou d'acceptabilité des innovations par exemple). Concrètement, cela signifie que des projets individuels portés par des entreprises, par exemple, pour développer une innovation entrant dans le cadre d'un ou plusieurs DAS pourront être

soutenus au titre de la S3, de même que des projets collaboratifs plus classiques (1 entreprise + 1 laboratoire) pourront être soutenus (cf. section E. Plan d’actions).

Les ateliers ont été également l’occasion de définir les formes de soutien aux projets innovants s’inscrivant dans le cadre des DAS, en lien avec la rédaction en cours des programmes européens.

L’atelier gouvernance a permis enfin de développer le processus de gouvernance opérationnelle de la S3 afin d’identifier les acteurs impliqués et les moyens et outils d’animation à mettre en place ; ainsi que les possibilités de collaboration inter-DFA en matière d’innovation.

B. L'ETAT DES LIEUX DU SYSTEME D'INNOVATION REGIONAL

L'écosystème de l'innovation en Guadeloupe a assez peu changé (mis à part dans l'accompagnement des structures agricoles) depuis le diagnostic réalisé en 2008 pour la définition de la stratégie régionale de l'innovation. Ses caractéristiques principales peuvent être rappelées rapidement :

Illustration 2 : Evolution de l'écosystème régional de l'innovation

Dispositifs nationaux existants en 2013	Situation actuelle en Guadeloupe
Crédit impôt recherche	Très peu de demandes : moins de 5 par an
Jeunes entreprises innovantes (JEI)	Aucune
Business Angels	Caraïbes Angels : financements peu significatifs sur la Guadeloupe
Ingénierie financière (non spécialisée dans l'innovation)	SAGIPAR FIP GEN CAP Outre-Mer (1ers investissements en cours en 2013)
Plateformes technologiques (PFT), Centres régionaux de transfert de technologies (CRITT), Réseaux de diffusion technologique (RDT), sociétés d'accélération de transfert technologique (SAAT)	Aucun (depuis 1999, disparition du CRITT BAC) <i>Projets : 2 PFT : agro-transformation / énergie et matériaux</i>
Réseaux de recherche et d'innovation technologique RRIT (1997)	aucun
Instituts Carnot (2006)	Aucun
Incubateurs académiques	Aucun
Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes (1999)	12 lauréats entre 1999 et 2013 7 entreprises créées
Fonds de capital d'amorçage lié à la recherche publique (Loi Allègre 1999)	Aucun
Ingénierie financière en faveur de l'innovation technologique	FEDER principalement -Région – OSEO très peu
Conventions CIERE	Très peu de demandes : moins de 5 par an
Financement de projets dans le cadre d'OSEO innovation	Faible utilisation des aides d'OSEO innovation dans l'ensemble des Antilles Chute du nombre de projets depuis le départ du chargé de projets d'OSEO innovation – par ailleurs outils trop orientés sur l'innovation technologique
Structures dédiées à l'innovation	2 instituts techniques agricoles : IT2 et IKARE – réseau RITA Synergile (énergies renouvelables et matériaux) CVT Sud en cours de constitution (valorisation des résultats de la recherche) technopole en préparation (fin 2013)
PRES, pôle de recherche et d'enseignement supérieur (clusters académiques, 2006)	Aucun
SPL, système productif local (districts industriels, 1998)	Aucun
Nombre d'organismes publics affichant un référent innovation	9
Pépinières d'entreprises	1 pépinière en cours de constitution (Baie-Mahault)

Le principal atout de la Guadeloupe pour l'innovation technologique réside dans la production de connaissances : la région abrite le plus important dispositif de recherche public de l'outre-mer français regroupant une université et différents organismes de recherche nationaux. L'effectif de R&D représente 0,49 % de la population active, et se chiffre à plus de 800 personnes (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens).

Le système de recherche est éclaté entre une vingtaine d'organismes et de laboratoires de recherche (équipes de taille réduite, sauf, dans une certaine mesure, pour l'INRA et le Cirad). Malgré sa taille relativement favorable pour les DOM, ce dispositif souffre d'un déficit de masse critique.

L'objectif reste de conforter les équipes par pôle d'excellence, plus orientés vers les besoins économiques et sociétaux du territoire.

L'annexe D synthétise sous forme d'analyse AFOM les points clés sur les 6 domaines ayant fait l'objet des groupes thématiques de travail de la phase 1 d'élaboration de la S3.

1. L'innovation dans les entreprises de Guadeloupe

L'étude menée par l'INSEE en 2012 auprès des entreprises de 10 à 250 salariés a montré un niveau d'innovation équivalent à celui de la France hexagonale, soit une entreprise sur deux déclarant avoir innové entre 2008 et 2010.

Par contre, elle a confirmé que l'innovation porte principalement sur les organisations et le marketing, encore insuffisamment sur les procédés et les produits, et est donc peu technologique.

Cette relative faiblesse de l'innovation technologique en Guadeloupe est liée à plusieurs facteurs, principalement le coût, la configuration d'un marché presque exclusivement local, le manque d'emplois en conception-recherche. Le profil des entreprises régionales (secteurs industrie et services technologiques sous représentés par rapport à l'hexagone, ainsi que les entreprises de plus de 50 salariés) constitue un autre frein.

La mobilisation des financements publics est, par ailleurs, plus faible qu'en France hexagonale pour l'innovation technologique, et est principalement le fait des fonds européens régionaux. Les fonds d'OSEO sont particulièrement sous-employés.

Les actions menées depuis 2010, notamment au travers des appels à projets innovants en agro-transformation et de Synergile, ont cependant rencontré un succès suffisant pour juger d'une appétence réelle pour l'innovation y compris technologique, à partir du moment où un effort de sensibilisation et d'accompagnement ciblé est réalisé.

Par ailleurs le caractère innovant de certains investissements dans des équipements de production modernes induisent des procédés techniques et des compétences nouvelles souvent sous-estimés par les entreprises sollicitées.

2. La stratégie régionale de l'innovation de 2009 (SRI)

C'est sur l'ensemble de ces facteurs que la stratégie régionale de l'innovation (S3) a vocation à intervenir.

La SRI de Guadeloupe a été validée fin 2009 ; ce qui laisse peu de recul pour juger des résultats, d'autant que la mise en œuvre de plusieurs actions a été tardive.

Quatre axes stratégiques prioritaires ont été retenus ; structurant dix-huit actions génériques :

- **Le développement et la culture de l'innovation au sein de tous les intervenants, publics et privés, et l'instauration d'un réseau des acteurs de l'innovation :**

Si l'absence de recrutement de la tête de réseau (recrutement prévu pour le 2ème semestre 2013) qui constitue la pierre angulaire de cet axe a compromis la bonne mise en œuvre de la gouvernance retenue, un certain nombre d'actions a cependant été mené.

- **La mise en place et l'organisation de l'écosystème de l'innovation tourné vers l'accompagnement des entreprises innovantes de l'idée à la commercialisation :**

Si la technopole et les plates-formes technologiques restent à mettre en place, l'association Synergile a joué un rôle important dans les secteurs des énergies et matériaux,

- **L'orientation des dispositifs de recherche et d'enseignement supérieur vers l'innovation des entreprises :**

L'expérience récente des instituts techniques agricoles, et du réseau RITA est à développer dans d'autres secteurs pour valoriser les résultats de la recherche. La nouvelle plate-forme de l'université (PARI) est un dispositif efficace pour favoriser l'accueil des étudiants en entreprise.

- **L'ouverture de notre économie à l'international :**

La création récente d'un comité régional dédié (CODIE) et la mise en place du Plan Régional pour l'Internationalisation des Entreprises (PRIE) vont faciliter la mise en œuvre d'une stratégie concertée.

3. L'état de la mise en œuvre de la SRI

La procédure de recrutement de la « tête de réseau » ou animateur/trice a été lancée courant 2013 pour une mise en œuvre effective au dernier trimestre 2013. Ce partenaire doit redynamiser l'animation et la coordination de la SRI, et faciliter la transition avec la SRI/S³ en phase de préparation en 2013. Il aura en charge de coordonner la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance qui sera la garante d'un système d'innovation renouvelé.

En outre, la cellule technique d'accompagnement des projets innovants (Conseil Régional – DRRT – DIECCTE – AFD/OSEO), créée en 2011, est toujours active, et se réunit à l'initiative de l'un de ses membres, dès que l'un d'eux est saisi d'un nouveau projet. Elle a vocation à faciliter l'orientation du porteur vers les meilleures solutions de financement et d'accompagnement méthodologique ou technique.

Malgré l'absence de structuration globale, de nombreuses actions ont été poursuivies et engagées comme l'atteste le récapitulatif présenté ci-dessus.

Si les projets innovants sont mieux identifiés et suivis, les entreprises restent encore peu nombreuses à solliciter de l'accompagnement technique ou méthodologique, ou à engager des projets collaboratifs.

L'association Synergîle est, aujourd'hui, la seule structure organisée en cluster qui contribue activement à l'émergence de projets innovants, en partenariat avec les laboratoires et structures techniques.

En 2012 elle a mené une réflexion participative sur l'évolution de sa stratégie, l'orientant notamment vers une meilleure intégration des problématiques de compétences et formations, et d'internationalisation des partenariats.

Soucieuse de la pérennité de ses membres, l'IGUAVIE a également engagé une réflexion stratégique. Elle concerne notamment le développement de nouveaux produits, l'identification et la pénétration de nouveaux marchés et la structuration de l'approche *benchmarking* et veille.

Les autres clusters en germe (Cluster maritime, Open IT, Guadeloupe Tech, SITAFLHOR) n'ont toujours pas engagé de programmes stratégiques ayant cette vocation.

Le réseau RITA qui s'appuie, en particulier, sur les deux instituts techniques agricoles, associant les organismes de recherche locaux, n'a pas une organisation de type cluster. Il n'en n'est pas moins un puissant levier de transfert de technologie vers les exploitants agricoles (évaluation variétale, itinéraires techniques, homologation de produits phytopharmaceutiques, lutte alternative contre les bioagresseurs...). Il a vocation à élargir son offre de services vers l'industrie agro-alimentaire.

Concernant le volet formation, la mise en place future des diplômes d'ingénieurs, ainsi que la License professionnelle devait doter les entreprises locales de profils déjà sensibilisés à la problématique innovation, et aptes à s'approprier rapidement des résultats de la recherche et à impulser des projets. L'impact de ces actions au profit du développement de l'innovation se mesurera sur le long terme.

Plusieurs opérations ont été reconduites (séminaires thématiques, appel à projets innovants thématiques, accompagnement méthodologique et logistique à l'export, visites de laboratoires, veille sur les marchés export dans la Caraïbe...).

Plusieurs opérations phares qui restent à engager à partir de 2013 pour dynamiser la mise en œuvre de la SRI, sont d'ores et déjà intégrées dans le plan d'action de la S3 (cf. section E.) en cohérence avec les orientations de la S3 contribuant ainsi à une transition cohérente souhaitée par les acteurs locaux :

- Création du portail de l'innovation ;
- Appels à projets sur de nouvelles thématiques ;
- Accompagnement sur la performance et la qualité ;
- Mutualisation des moyens dédiés aux entreprises dans la recherche publique.

C. LES DOMAINES D'ACTIVITES STRATEGIQUES DE LA S3

La définition des domaines d'activités stratégiques (DAS) a fait l'objet des travaux de la première phase, en groupes thématiques de travail. Sur la base des deux premières sessions de chaque atelier, la cellule d'animation a ordonné les domaines clés concernés par les sujets couverts au sein des groupes suivant 3 classes :

Secteurs traditionnels à consolider	• domaines de prédilections représentant un fort potentiel d'emplois et de richesses pour le territoire, qui nécessitent un soutien afin d'évoluer vers une production de plus forte valeur ajoutée
Secteurs d'avenir	• domaines à fort potentiel de développement pour lesquels le territoire possède une spécificité de renom (centre de compétence, entreprises innovantes, démographie, situation géographique, ressources naturelles, qualification du personnel)
Secteurs à potentiel	• domaines naissant susceptibles de se développer fortement à moyen ou long terme

En parallèle, la cellule d'animation a croisé la quinzaine d'enjeux génériques ressortis des débats et des AFOM des groupes, à une grille de critères. Les critères ont été appliqués à chaque domaine clé : dispositif de recherche ; offre de formations ; tissu d'entreprises ; structuration du tissu d'entreprises (clusters) ; tissu d'associations ; débouchés sur le marché local ; débouchés sur le marché à l'export ; et potentiel d'innovation/ de valeur ajoutée.

Par ailleurs, la cellule technique d'animation a exploité les éléments communs extraits des AFOM des groupes et a recherché les possibilités de fertilisation croisée entre les domaines et entre des secteurs au sein des domaines. Elle s'est également attachée à identifier des possibilités de variété corrélée via la diversification et la différenciation des débouchés².

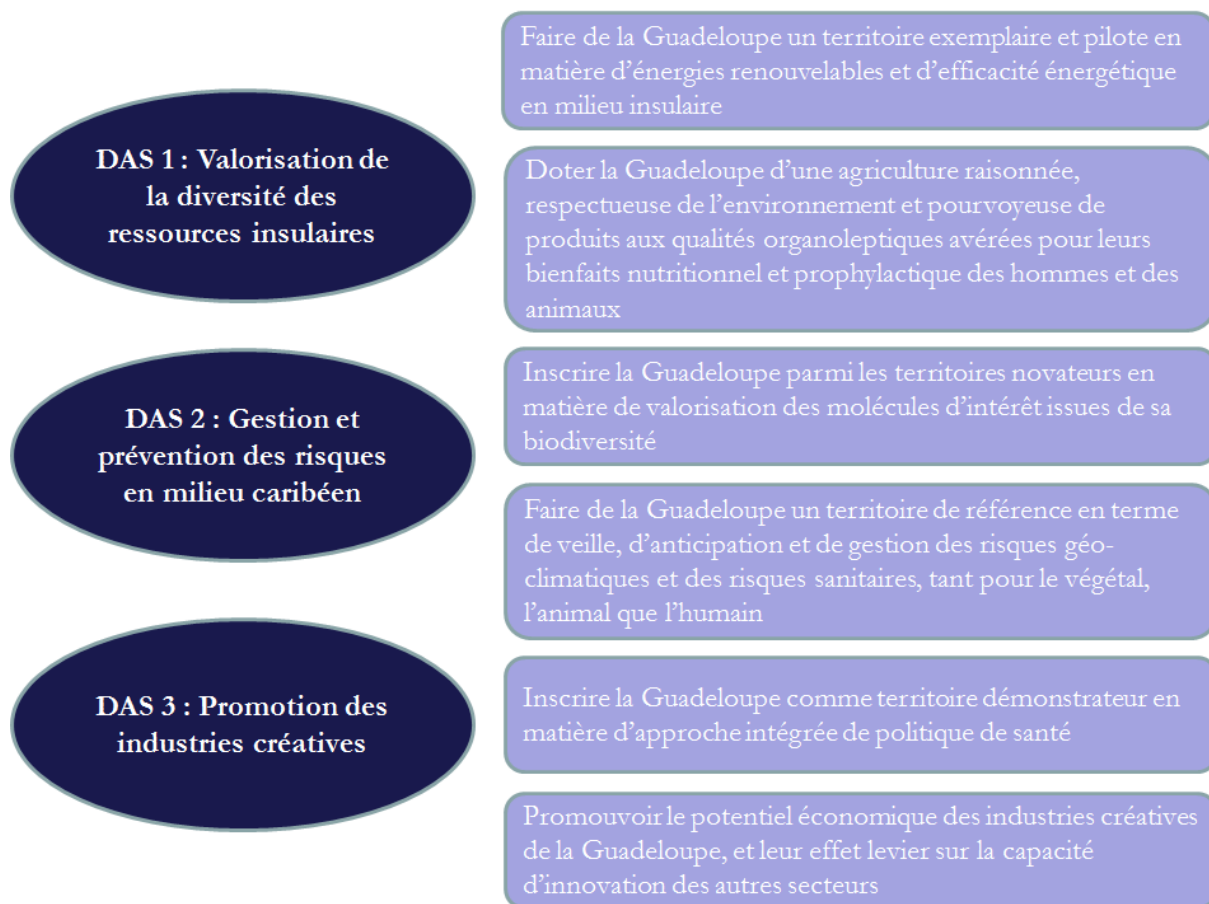
Au cours de la dernière session des groupes, le fruit de cette méta-analyse a été soumis à la discussion des groupes. Toujours dans ce souci d'approche transversale, et de mise en exergue des synergies entre différents domaines, les groupes ont été réunis en sessions conjointes. Les groupes 'TIC/santé & bien-être/prévention des risques, d'une part, et les groupes gestion des ressources/agro-transformation/tourisme, d'autre part, ont ainsi discuté les propositions, et ont abouti à un format qui a fait consensus.

Cette dernière session a fait ressortir des enjeux spécifiques issus des groupes qui ont permis de structurer les domaines d'activités stratégiques à partir de thèmes nécessitant l'intervention d'acteurs pluridisciplinaires sur l'ensemble du système de l'innovation :

² A titre d'exemple, dans une logique de diversification et de différenciation, les produits d'une exploitation agricole, peuvent donner lieu à la transformation en produits agroalimentaire, avec un souci de mise en valeur des propriétés organoleptiques et de bienfaits nutritionnels, à destination de l'alimentation humaine pour une partie, à destination de l'alimentation animale pour une autre partie et l'intégration dans des matériaux de construction pour les sous-produits de la transformation. Enfin cette valorisation des produits peut être complétée et stimulée par la créativité des acteurs de l'industrie culinaire qui a intérêt à formuler en amont ses attentes sur les qualités et caractéristiques des produits locaux utilisés.

In fine, les travaux ont mis en exergue **trois domaines d'activités stratégiques** pour la Guadeloupe, étroitement imbriqués au service de **6 ambitions**.

Illustration 3 Les domaines d'activités stratégiques et les 6 ambitions de la S3



Au sein de ces DAS, les technologies de l'information et de la communication (TIC) interviennent tant de manière transversale que verticale. En effet, les évolutions techniques, organisationnelles et sociétales, inhérentes aux DAS, ne peuvent émerger sans un écosystème du secteur numérique développé et répondant aux besoins des différents acteurs.

Les technologies de l'information et de la communication sont transversales au développement de tous ces domaines tant au niveau d'outils (infrastructure, réseaux, formation des acteurs, technologies) que par le développement de services innovants sur l'ensemble des secteurs. Les spécificités géographiques et économiques demandent une forte prégnance du numérique dans les fondements d'une innovation locale.

La construction et la mise en exploitation d'un câble sous-marin de télécommunication à haut débit a permis de résoudre le désenclavement numérique de la Guadeloupe. Néanmoins, la couverture du territoire reste perfectible en vue des besoins futurs. Le déploiement de réseau de télécommunication à très haut débit est indispensable pour faciliter les échanges, améliorer la communication, diffuser et valoriser les richesses et les productions innovantes engendrées par les spécificités du territoire.

De plus, la mise en place d'équipements structurants au service des secteurs privé et public (Data center, ENT³, Cloud, calcul intensif...) favorise un environnement de travail propice au développement de l'innovation.

Les TIC font partie du socle, mais également sont une des composantes de l'innovation par le développement de services et l'usage des outils numériques dans le quotidien. Cette mutation, dans les entreprises, les foyers, les écoles, les administrations ... est nécessaire pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

La phase 1 a été clôturée lors de la réunion du **comité de pilotage**, avec l'appui de la Cellule technique, afin d'arrêter les 3 domaines de spécialisation ou domaines d'activités stratégiques (DAS), présentés

1. DAS 1: Valorisation de la diversité des ressources insulaires

(1) L'approche stratégique

Les mots clés qui se rattachent à ce DAS sont :

- Ressources naturelles ;
- Dépendance énergétique ;
- Approche intégrée.

La mise en œuvre de projets innovants au sein de ce DAS doit permettre de :

- Faire de la Guadeloupe un territoire exemplaire et pilote en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique en milieu insulaire ;
- Doter la Guadeloupe d'une agriculture raisonnée, quasi exempte de produits phytopharmaceutiques et pourvoyeuse de produits aux qualités organoleptiques avérées pour leurs bienfaits nutritionnel et prophylactique des hommes et des animaux ;
- Inscrire la Guadeloupe parmi les territoires novateurs en matière de valorisation des molécules d'intérêt issues de sa biodiversité.

Dans ce cadre, les objectifs de ce DAS sont de :

- Diversifier les gisements d'énergies renouvelables ;
- Maîtriser la consommation énergétique (habitat et transport) ;
- Développer les smart grids ;

³ ENT : espace numérique de travail

- Développer une agriculture durable, à moindres intrants, s'appuyant sur les ressources locales ;
- Améliorer les ressources (animal et végétal) afin qu'elles répondent aux contraintes géo climatiques, et aux attentes du consommateur (produits agro transformés) ;
- Détecter et exploiter des molécules d'intérêt, pouvant servir la production d'énergie, la construction, la restauration des espaces, la santé, la cosmétique, ... ;
- Restaurer les espaces naturels sensibles, notamment les barrières naturelles contre les catastrophes ;
- Développer des matériaux alternatifs dans une logique de maîtrise de la demande en énergie, et d'économie circulaire ou de nouvelles niches de marchés.

Des exemples, non exhaustifs, de projets entrant dans le cadre du DAS figurent en annexe E du présent document.

(2) *Les voies de différenciation*

Territoire archipélifique, éloigné de la France hexagonale et de l'Europe, dépendant de l'arrivée de matière premières et autres intrants et biens manufacturés, la Guadeloupe s'attachera à améliorer le taux de couverture de besoins locaux en s'appuyant d'avantage sur la valorisation de sa biodiversité et/ou dans une logique d'économie circulaire.

Ainsi le développement d'innovations permettant de réduire la dépendance aux énergies fossiles sera soutenu. Territoire déjà fortement mobilisé sur ce sujet, comme en atteste la demande de renouvellement de l'habilitation énergie, le diplôme d'ingénieurs systèmes énergétiques de l'université des Antilles et de la Guyane, la présence sur son territoire de Synergile, pôle de compétitivité adossé à Capénergie, la Guadeloupe entend renforcer son expertise et ses savoir-faire. La présence d'équipements structurants telle que l'usine de géothermie de Bouillante et l'accueil de projets pilotes exemplaires tels que le projet de SWAC (Sea Water Air Conditioning) pour l'hôpital de Basse-Terre ou MAIA (Marie-Galante île autonome), lui permettront de conforter sa position de pôle d'excellence dans le bassin caribéen sur ces domaines. Ainsi l'exploitation de sources d'énergies renouvelables dites de base, telles que la géothermie haute enthalpie ou la biomasse (canne à sucre dédiée) et une meilleure intégration des énergies dites « fatales » grâce au stockage et à l'approche smart grids seront priorisées. Parallèlement, l'accent sera mis sur la maîtrise de la consommation énergétique notamment par la diffusion des notions d'habitat durable et d'éco-quartier, que ce soit à travers la construction (de la rénovation de l'ancien à la construction du nouveau), de l'habitat social à l'individuel, en passant par le tertiaire ou encore les bâtiments publics et la rationalisation de la mobilité non émettrice de gaz à effet de serre. Une attention particulière sera portée à la dimension sociale de cette problématique.

Dans cette logique d'économie circulaire, le développement des éco-activités reposant notamment sur la valorisation des déchets en tant que source d'énergies, telle que les expérimentations de méthanisation des coproduits d'exploitations agricoles sera appuyé. De même l'utilisation des déchets au titre de matériaux entrant dans la conception d'ouvrages type

route, terrains de sport ou bâtiments, telle que les fibres végétales à matrices cimentaires, sera également accompagnée, d'autant que les éco-activités constituent un axe d'activités du pôle Synergile.

Cette approche intégrée sera aussi déclinée dans le monde agricole. En effet, les conséquences de la pollution au chlordécone ont souligné l'absence de viabilité à long terme de systèmes reposant sur un usage intensif d'intrants phytopharmaceutiques. Des travaux prometteurs tels que les systèmes polyculture élevages ont illustré le potentiel de certaines plantes adventices, issues de la biodiversité locale, pour réduire l'usage de ces intrants. Ces réflexions seront poursuivies en faveur de l'émergence d'exploitations agricoles plus respectueuses de leur environnement, mettant en œuvre des nouveaux itinéraires techniques et intégrant les sous-produits d'activités dans la chaîne d'exploitation.

Dans ce cadre, l'amélioration des espèces locales sera recherchée, de même que pour répondre aux stress induits par les changements climatiques. La diversification sera également recherchée, tant au niveau des espèces que des produits issus de la transformation des cultures. Cette démarche sera guidée par la quête d'une plus forte valeur ajoutée. Elle ira de pair avec l'organisation logistique de la distribution de ces produits, transformés et non transformés. En effet, vitrine d'un savoir-faire local et de la diversité de nos productions, ils sont autant d'attraits touristiques qui doivent être à la portée immédiate autant du consommateur local que du visiteur. La viabilité de ces chaînes logistiques reposera sur la mise en œuvre d'approches innovantes, tenant compte des volumes de productions, de commandes et de l'aménagement du territoire.

Parallèlement, le secteur du tourisme, engagé dans une logique d'amélioration continue et la montée en gamme de son offre, bénéficiera de ces approches intégratives et privilégiant les ressources locales.

A ce titre, l'innovation constituera le fer de lance d'une politique de développement touristique basée sur la diversification des produits et des lieux d'implantation touristiques ainsi que sur la valorisation de nouvelles approches touristiques fondées sur le développement durable (démarche qualité, recherche de labellisation).

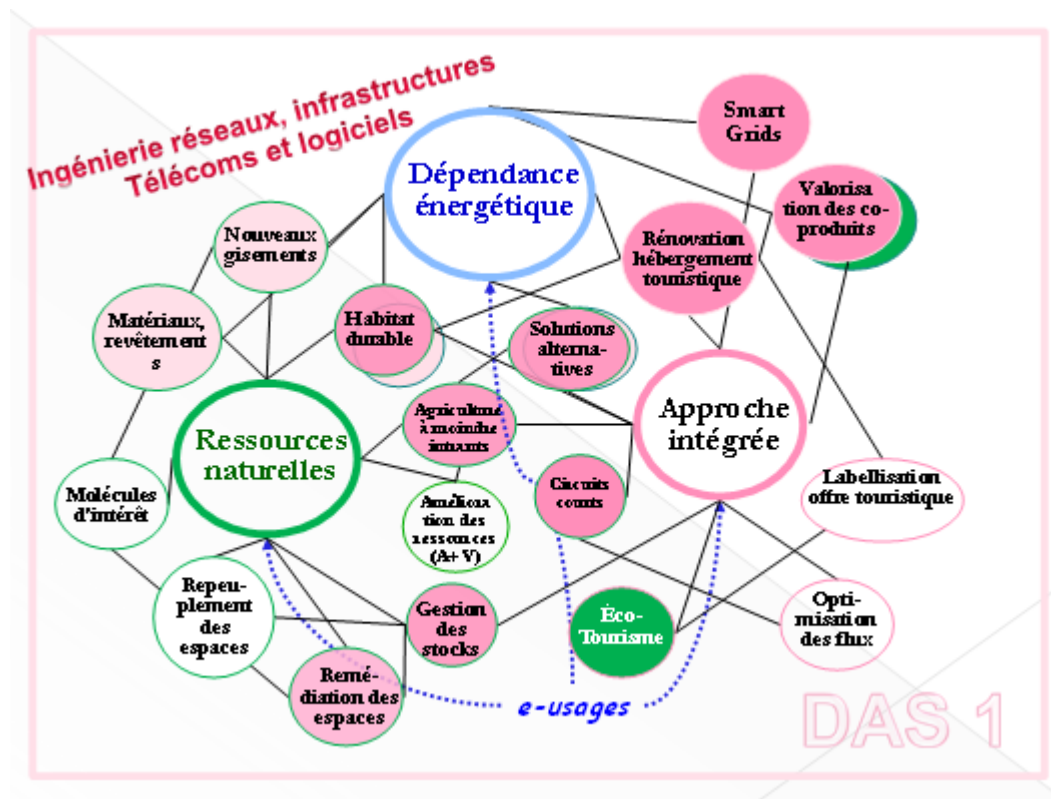
(3) *La variété corrélée*

Ce DAS concerne donc prioritairement le secteur agricole et, en corollaire, celui de l'agroalimentaire, de la santé et de l'agro transformation. Les secteurs des énergies renouvelables, des matériaux et de la construction sont ainsi directement concernés. Les secteurs de l'environnement et des métiers verts sont aussi au cœur du DAS ; notamment concernant la préservation et la restauration des espaces naturels, et les filières de valorisation des déchets et autres coproduits.

Le secteur du tourisme bénéficiera des produits et services développés.

Le déploiement d'infrastructures TIC contribuera à l'émergence de nouveaux usages dédiés aux problématiques de ce DAS.

Illustration 4 : DAS I, Valorisation de la diversité des ressources insulaires



2. DAS 2: Gestion et prévention des risques en milieu caribéen

(1) L'approche stratégique

Les mots clés relevant de ce DAS sont :

- Risques géo climatiques ;
- Risques sanitaires humain, animal et végétal ;
- Mitigation des risques.

La mise en œuvre de projets innovants au sein de ce DAS doit permettre de :

- Faire de la Guadeloupe un territoire de référence en terme de veille, d'anticipation et de gestion des risques géoclimatiques et des risques sanitaires, tant pour le végétal, l'animal que l'humain ;
- Doter la Guadeloupe d'une agriculture raisonnée, quasi exempte de produits phytopharmaceutiques et pourvoyeuse de produits aux qualités organoleptiques avérées pour leurs bienfaits nutritionnel et prophylactique des hommes et des animaux ;

- Inscrire la Guadeloupe comme territoire démonstrateur en matière d’approche intégrée de politique de santé.

Les objectifs de ce DAS sont de :

- Renforcer la connaissance sur les risques géo climatiques ;
- Développer des logiques d'aménagements adaptés aux risques (habitat et territoire) ;
- Améliorer la prévention du risque ;
- Développer les technologies de remédiation des espaces pollués ;
- Améliorer la prise en charge du patient ;
- Améliorer l'autonomie du patient ;
- Développer des techniques de luttres contre les espèces invasives ;
- Conforter les dispositifs de veille, d'alerte et de gestion des maladies émergentes (animal, végétal et humaine).

Des exemples, non exhaustifs, de projets entrant dans le cadre du DAS figurent en annexe E du présent document..

(2) *Les voies de différenciation*

La Guadeloupe se situe à la jonction des plaques de la caraïbe et de l’océan atlantique. De fait, elle est exposée à de nombreux risques naturels et est particulièrement vulnérable aux changements climatiques. La nécessaire adaptation aux effets du changement climatique ouvre tout un nouveau champ pour l’innovation. L’érosion du trait de côte, l’intensification des phénomènes climatiques et leurs conséquences notamment en termes de recrudescence d’épidémies, d’aménagement du territoire et de productions agricoles sont autant de phénomènes où la Guadeloupe a su développer des approches multirisques originales.

Ainsi, différents travaux ont permis de mieux appréhender les traits génétiques propres aux espèces animales locales. En effet, ces dernières résistent mieux aux fortes températures et aux parasites.

Par ailleurs, en matière de risques sismiques, la Guadeloupe est au cœur d’un réseau de sismographes et de marégraphes. Ce dernier s’intègre dans le réseau d’alerte tsunami Carib Early Warning System (Caribe EWS), mis en place à l’échelle de la mer des caraïbes sous l’égide de l’UNESCO. Elle héberge également le centre des données sismologiques des Antilles (CDSA), vaste banque de données sur l’activité sismique de la zone, accessibles tant au spécialiste qu’à l’individu lambda.

Dotée d'une expérience certaine en matière de construction, la situation géographique particulière de la Guadeloupe a permis le développement d’une expertise en matière de prévention et gestion des risques géoclimatiques. La puissance de calcul des ordinateurs et les potentialités toujours plus vastes qu'offrent les TIC dégagent des perspectives nouvelles en termes de compréhension des phénomènes, d'anticipation et de gestion. L'intégration de ces évolutions techniques donne lieu au développement d'applications innovantes. Elles ont aussi des répercussions sur le plan organisationnel en terme de transmission d'alerte, de gestion des communications pendant et

après la crise, et en termes d'aménagement du territoire. Les innovations à concevoir dans ces champs seront soutenues.

La problématique de la prévention de risques s'applique également aux maladies émergentes et aux espèces invasives. La Guadeloupe se situant au cœur de l'arc Caraïbe, carrefour de flux aériens et maritimes, de courants marins et de masses d'airs, elle se trouve de fait fortement exposée. Dans ce contexte, le réseau CaribVet fait office de référence en matière de réseau de surveillance de la maladie animale, fédérant les éleveurs, les vétérinaires, les autorités compétentes et les acteurs de la recherche. Piloté par la Guadeloupe, l'exemplarité de ce réseau fait des émules dans le domaine de la santé humaine. A ce titre, la mise en place de démarche similaire sera soutenue, à l'instar du réseau CAREST sur la drépanocytose. En outre, le développement de partenariats avec des entreprises des biotechnologies sera recherché et soutenu dans la perspective de fabrication de vaccins et autres possibilités de valorisation économique des activités de recherche.

Concernant la problématique de la santé humaine, différentes pathologies, telles que le diabète, ou la drépanocytose, présentent une forte prévalence. Divers accompagnements thérapeutiques novateurs ont été mis en place afin de permettre au patient de mieux vivre sa pathologie. Il en va ainsi du partenariat étroit entre le centre caribéen de la drépanocytose et l'unité INSERM. Dans cette logique, en matière de santé, la transposition des résultats de la recherche pour une meilleure prise en charge du patient et de l'aidant sera appuyée. Les innovations tant technologiques, notamment grâce au recours aux TIC, que non technologiques relatives notamment à la dimension pédagogique et sociale de l'encadrement, l'ergonomie des outils, seront soutenues.

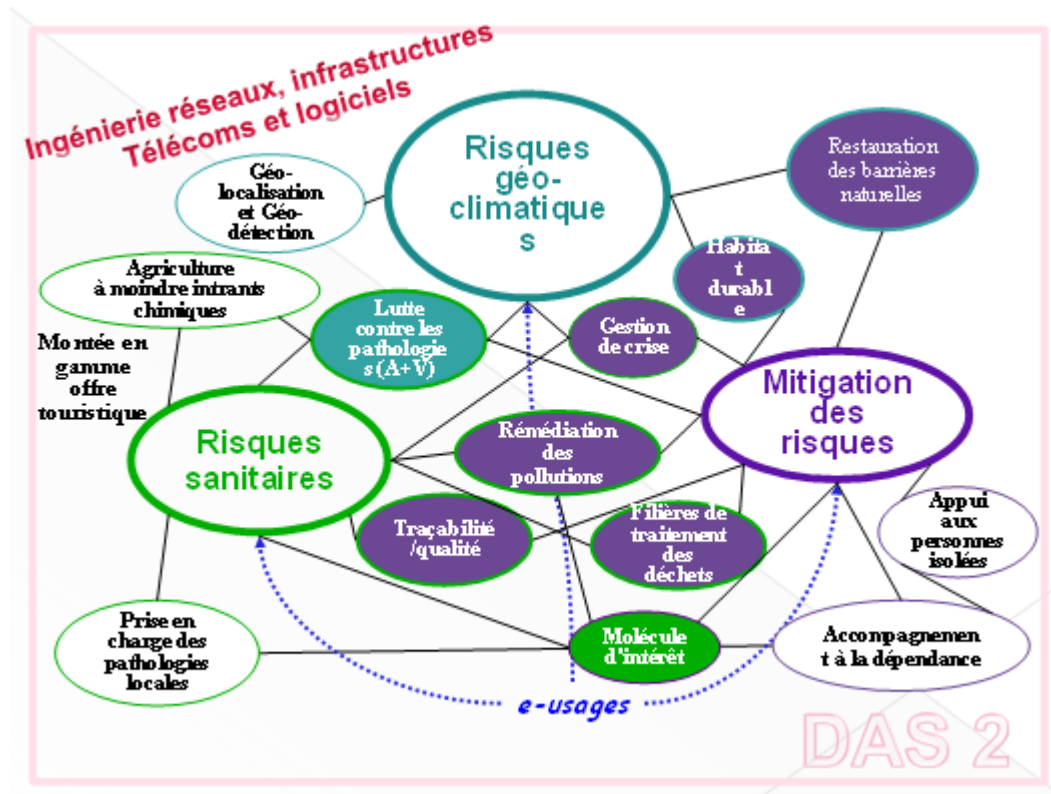
Par ailleurs, les nouveaux modes de vie ont entraîné une forte augmentation du taux de population en situation de surpoids ayant notamment pour conséquences des complications cardiovasculaires. Si différents plans de santé nationaux successifs ont été mis en place, il importe de noter que la relation au corps a une forte dimension culturelle. Elle diffère d'une région à l'autre. En outre, les travaux de recherche ont souligné l'impact du cadre climatique sur la perte de la surcharge pondérale. Dans ce contexte, les innovations pédagogiques seront accompagnées. Le recours aux TIC sera un support notamment pour mieux atteindre les jeunes. De jeunes entreprises se positionnent sur ce secteur en proposant un service d'accompagnement sportif assorti d'un suivi des paramètres de santé, en lien avec le milieu médical. Elles s'inscrivent résolument dans le développement de services innovants. Cependant, la viabilité du modèle d'affaires sur le long terme repose sur l'émergence d'innovation.

En outre, face au vieillissement de la population, 3^{ème} région la plus vieille de France à l'horizon 2040, la Guadeloupe se doit de déployer des solutions originales tant en matière d'accompagnement à la dépendance que d'appui aux personnes isolées. A ce titre, l'innovation sociale sera au cœur des approches qui seront expérimentées. Il s'agira de réduire la fracture sociale et de définir des modèles d'affaires viables sur le long terme, moins dépendants des aides publiques. D'ores et déjà des entreprises de services à la personne proposent la livraison de plats préparés répondant à des contraintes nutritionnelles relatives au profil du patient.

(3) La variété corrélée

Ce DAS mobilise donc toute la chaîne d'acteurs du risque, de la prévention à la gestion post-crise. Ainsi, au niveau de la prévention, la société civile intervient-elle, ainsi que les acteurs de la construction et de l'aménagement. Les services de l'Etat, les organismes de recherche et les professionnels (santé, agriculteurs, éleveurs) et les bureaux d'étude interviennent au niveau de la détection. Ce DAS comprend également les acteurs en santé humaine, animale et végétale. Le développement d'outils de surveillance, et l'animation de réseau reposent sur une logique de mutualisation des forces et des moyens techniques.

Illustration 5 : DAS II, Gestion et prévention des risques en milieu caribéen



3. DAS 3 : Promotion des industries créatives

(1) L'approche stratégique

Les mots clés afférents à ce DAS sont :

- Patrimoine immatériel ;
- Identité du territoire ;
- Contribution des usagers.

La mise en œuvre de projets innovants au sein de ce DAS doit permettre de :

- Faire émerger une image forte du territoire, issue des savoir-faire locaux forts d'une culture métissée et historiquement ouverte aux apports extérieurs
- Promouvoir le potentiel économique des industries créatives de la Guadeloupe, et leur effet levier sur la capacité d'innovation des autres secteurs.

Les objectifs de ce DAS sont de :

- Apporter une valeur ajoutée supplémentaire aux produits et services innovants développés au sein des autres DAS ;
- Améliorer l'intégration des innovations dans d'autres secteurs économiques notamment à caractère culturel, artistique et touristique ;
- Renforcer la capacité de différenciation de la Guadeloupe ;
- Stimuler l'émergence de projets innovants, grâce à la créativité.

Des exemples, non exhaustifs, de projets entrant dans le cadre du DAS figurent en annexe E du présent document.

(2) Les voies de différenciation

Figure emblématique du savoir traditionnel, le jardin créole témoigne du métissage des cultures qui ont façonné la Guadeloupe. Ce brassage de communautés issues d'horizons variés a produit des œuvres qui ont propulsé la Guadeloupe sur la scène internationale. Il en est ainsi du zouk ou encore d'artistes peintres, de danseurs qui promeuvent l'identité culturelle de la Guadeloupe. Ils attestent d'une vivacité créative et d'une grande vitalité musicale, artistique et littéraire. La technique Ka, danse inventée et codifiée en Guadeloupe, est désormais enseignée tant dans le bassin caribéen que dans les grandes écoles de danse internationale. Adossé à cette nouvelle technique, ont été créés des instruments de musique s'appuyant sur les coproduits de la biodiversité locale. Ces réseaux souples propices à l'émergence de produits nouveaux seront accompagnés. La mise en place du pôle régional des arts et des spectacles, en lien avec la

formation internationale de danse de la scène nationale participent de cette dynamique propice à l'innovation.

Concernant l'audiovisuel, l'organisation de l'écosystème favorable au développement de services innovants et de produits novateurs sera soutenue. En l'occurrence, le FEMI (festival régional et international du cinéma en Guadeloupe), référence dans le calendrier du cinéma de la Caraïbe, a permis de cristalliser différents outils tels que le bureau des tournages de la collectivité régionale, le marché international du film et de la télévision caribéens (MIF-TC) et le pôle de l'audiovisuel. Ce dernier un incubateur et le pôle de formation arts et spectacles. De plus, le MIF-TC fait de la Guadeloupe la première plate-forme de rencontres de professionnels du cinéma en Caraïbe francophone. Couplée aux possibilités offertes par les TIC, ce sont autant d'applications innovantes qui voient et verront le jour et de marchés sur lesquels la Guadeloupe s'est positionnés, sans s'exposer à des frais de douanes prohibitifs.

Le domaine du conditionnement, l'art de la table ou le secteur de la mode, comme l'a attesté le Kréyol Fashion Day, constituent d'autres marchés de niches où la Guadeloupe se positionne. Ainsi se marient dans le secteur du conditionnement, l'attrait marqué des clients pour la naturalité des emballages, le design et les diverses possibilités offertes par la biodiversité locale. A l'instar de jeunes entreprises développant des emballages fabriqués à partir de coques de fruits ou intégrant des fibres végétales, les projets innovants relatifs au conditionnement biosourcés seront accompagnés.

Le patrimoine culturel se décline également dans l'architecture, avec l'intégration de matériaux biosourcés répondant aux contraintes environnementales dans le respect de l'habitat traditionnel. La construction du Mémorial Act s'inscrit dans cette logique novatrice. Outil touristique culturel de référence, sa muséographie mettra à l'honneur les dernières innovations en matière technique d'immersion. L'usage des TIC pour valoriser la diversité du patrimoine culturel sera poursuivi.

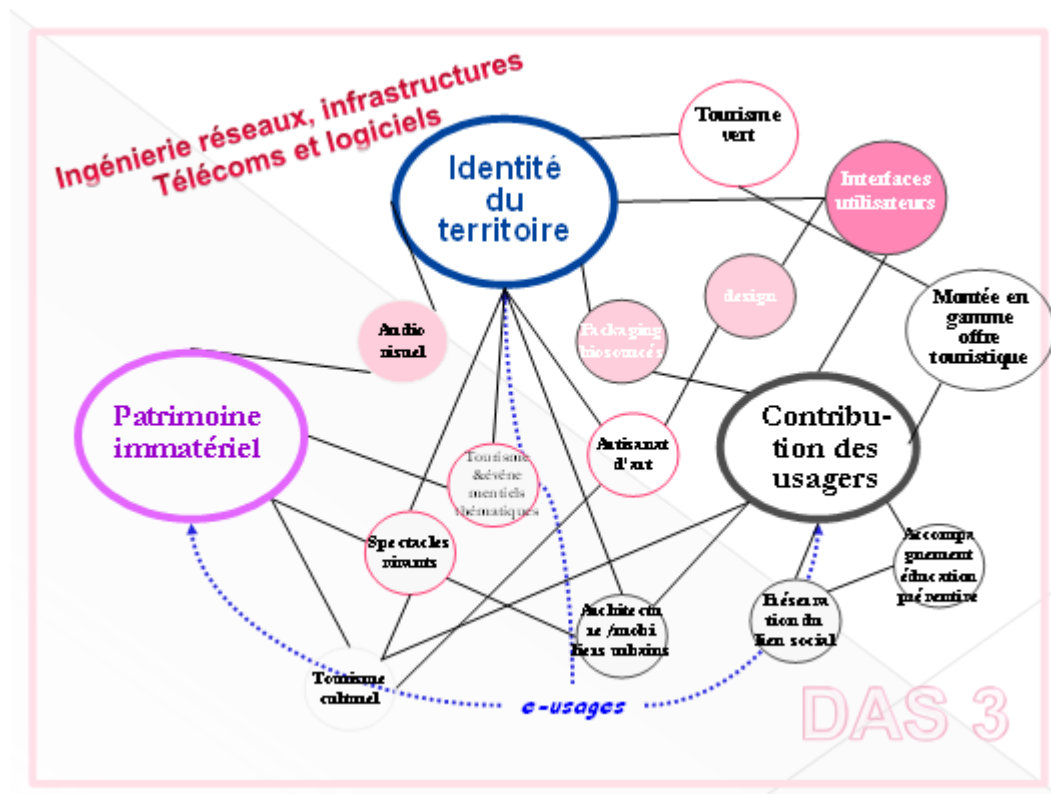
Enfin, la grande diversité des origines de la Guadeloupe a fait émerger une société riche de sa pluralité ethnique et culturelle, véritable laboratoire du monde nouveau qui se dessine. Or, la culture est au cœur des débats sur l'identité, la cohésion sociale et le développement d'une économie fondée sur le savoir. Dans ce contexte, les expérimentations en matière d'innovation sociale, notamment au sein de l'entreprise, dans les liens intergénérationnels seront soutenues. A ce titre, la bonne compréhension du cadre culturel sera au cœur des travaux pour initier des démarches innovantes en réponse à la crise sociale.

(3) *La variété corrélée*

Ce DAS mobilise donc la pluralité d'intervenants des industries créatives (micro entreprise, TPE, ordre des architectes, ..), ceux du tourisme notamment liés au patrimoine culturel local et autres événementiels et ceux des TIC. Parmi les acteurs des industries créatives, il convient également de prendre en compte ceux de la communication et des médias, qui bénéficieront notamment de la dynamique du pôle audiovisuel et de la future école de journalisme. Sont aussi concernés les

entreprises du design et de l'artisanat qui puisse leur inspiration tant de la richesse culturelle du territoire que naturelle. A ce titre, au niveau du secteur de la santé, les entreprises du domaine des TIC et des industries créatives (logiciels, design) interagissent avec les associations de patients pour la définition du contenu des applications, leur ergonomie.

Illustration 6 : DAS III, Promotion des industries créatives



4. Les enjeux communs aux domaines d'action stratégique

Comme rappelé précédemment, l'un des objectifs principaux des groupes de travail était de qualifier les enjeux territoriaux, déjà abordés lors d'autres réunions de travail (notamment diagnostics territoriaux pour les PO) selon le prisme innovation.

Cette démarche a abouti à faire émerger des **enjeux transversaux, indépendamment des approches sectorielles**.

Les enjeux se déclinent selon 9 thèmes génériques et peuvent être synthétisés comme suit :

- **Déploiement d'outils de veille, d'analyse et d'évaluation partagés** : observatoires dans les thématiques prioritaires pour chaque DAS en mutualisation pour éviter les redondances – traitement de données scientifiques, techniques, économiques (viabilité des filières et évolutions) ou réglementaires (anticipation et maîtrise des risques) – connaissance des ressources locales (biodiversité, cultures et traditions), valorisation et diffusion ;
- **Structuration des filières** : éco-activités, agro-transformation, tourisme, nautisme, SAP

– santé-sport-nutrition - économie numérique (démarche cluster, moyens mutualisés, projets collectifs...) ;

- **Efficience des accompagnements financiers et méthodologiques jusqu'à la mise sur le marché des produits et services** : approche globale des projets stratégiques et non par procédure – concertation inter-services en amont – adaptation des programmes et outils aux spécificités locales – clarification et simplification des outils administratifs et financiers sur les différentes phase de projets innovants – commande publique ouverte à l'innovation ;
- **Capitalisation, valorisation des résultats de la recherche et développement du transfert de technologie au bénéfice des entreprises** : structuration en pôles d'excellence – mutualisation des capacités d'analyse ou des modalités d'usage – création de structures de transfert dédiées et pérennisation de l'existant – création de plates-formes technologiques mutualisées - mobilisation des moyens vers l'expérimentation et les activités à plus haute valeur ajoutée ;
- **Adéquation des besoins et de l'offre de formation (initiale et continue) et insertion des étudiants** : adaptation du contenu et de l'organisation des formations aux contraintes de l'apprenant et de l'entreprise – identification des besoins actuels et futurs nécessaires à l'innovation dans les thématiques prioritaires, en partenariat professionnels de la formation-entreprises (GPEC) ;
- **Adaptation des réglementations aux spécificités locales** : anticipation, contribution aux décisions nationales ou internationales – analyse des contraintes et solutions innovantes – démarches collectives institutionnels-entreprises ;
- **Valorisation des produits et services par les démarches qualité et labellisation** : bannière commune – professionnalisation, organisation et communication, en local et à l'extérieur ;
- **Ouverture à l'international** : consolidation des relations économiques caribéennes via les compétences recherche et formation notamment – développement des relations avec pôles et clusters extérieurs – démarches d'innovation ouverte – adaptation des produits ou services aux besoins extérieurs – benchmark organisé sur les bonnes pratiques extérieures – usage marketing des outils numériques.

D. LA GOUVERNANCE DE LA S3

1. *Les enjeux de gouvernance*

La qualité de la gouvernance mise en œuvre est déterminante pour la réussite de la S3 et la mise en place d'un système régional d'innovation efficient. La constante préoccupation de chaque groupe de travail sur ce thème et la forte implication des acteurs dans le groupe dédié ont montré une prise de conscience réelle de cette priorité.

Les enjeux abordés tout au long du processus d'élaboration ont été les suivants :

Au niveau stratégique :

- Vision stratégique partagée par l'ensemble des acteurs publics et privés ;
- Développement et mutualisation d'outils de veille, analyse, suivi, évaluation ;
- Programmation pluriannuelle des moyens dédiés aux réseaux d'innovation ;
- Structuration par secteurs d'activités ou domaines de spécialisation.
- Pérennisation de l'animation de chaque DAS thématique pour assurer un processus de réflexion continu

Au niveau des moyens humains :

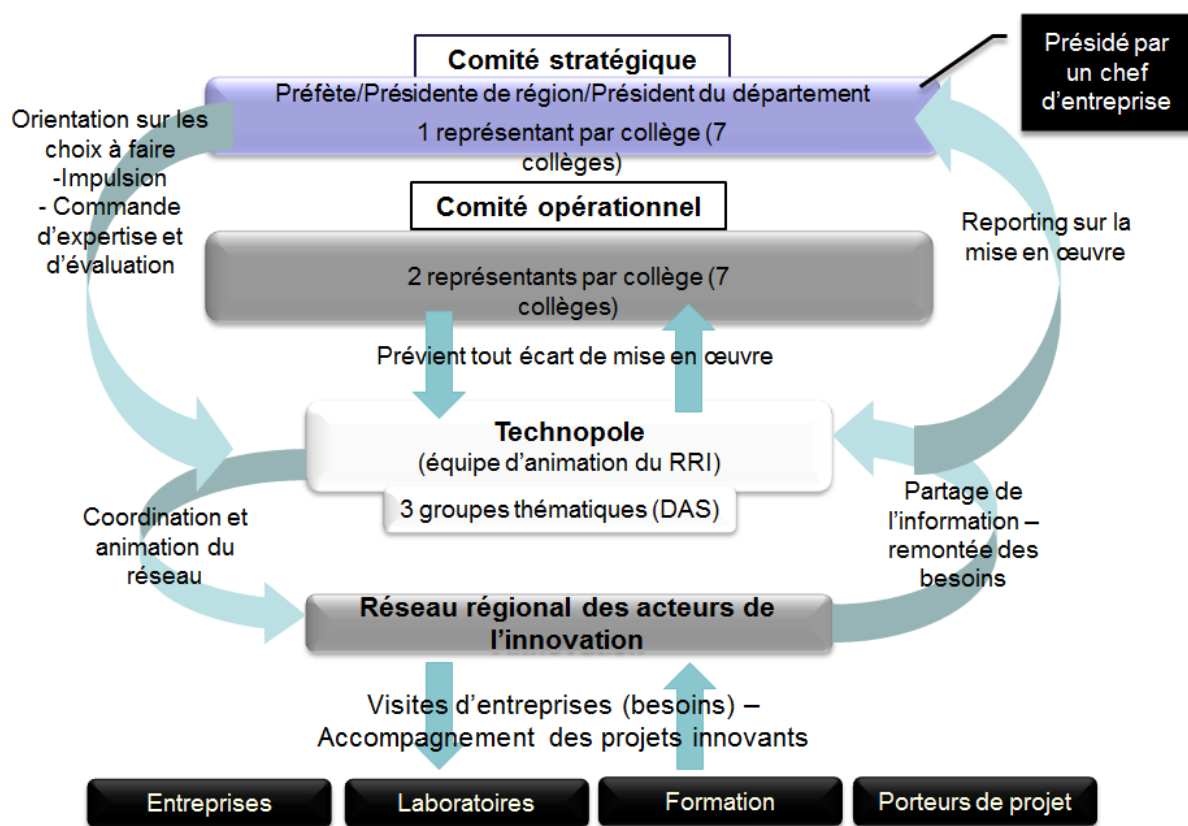
- Professionnalisation du réseau des acteurs publics et privés (référents) et maîtrise de l'ingénierie de projets multi-partenaires.

Au niveau de la mutualisation :

- Mise en place de l'approche inter-réseaux (préfiguration par tête de réseau), organisation inter-professionnelle ;
- Meilleure organisation et mobilisation des représentants des socio-professionnels ;
- Capitalisation et mutualisation des informations et données ;
- Coordination avec les autres Départements français d'Amérique (DFA) pour un échange d'expérience et de bonnes pratiques et une éventuelle mutualisation des outils : Guyane, Martinique, Saint-Martin

2. *La gouvernance stratégique*

Les groupes de travail et ateliers organisés tout au long de l'année 2013 ont abouti au schéma de gouvernance suivant :



Le comité stratégique régional d'innovation est l'instance politique de décision de la S3, présidé par un chef d'entreprise, et composé de 10 membres.

Il est l'instance d'orientation et de validation des choix stratégiques, sur la base notamment des propositions faites par le Comité opérationnel, et du monitoring des résultats de la mise en œuvre de la S3. Il impulse les grandes orientations et les adaptations sur les DAS de la S3 et le plan d'actions. Il commande des expertises spécifiques en matière d'évaluation de dispositif, de prospection et de veille.

Le comité opérationnel d'innovation est l'instance de suivi, d'évaluation et de programmation opérationnels de la mise en œuvre, composé de 15 membres (2 représentants par collèges, et l'animateur/trice du Réseau Régional de l'Innovation - RRI).

Il veille au bon déploiement des actions prévues dans le cadre du plan d'actions: les moyens sont-ils effectivement déployés ? Les actions sont-elles effectivement réalisées ? Les indicateurs de résultats sont-ils à la hauteur des attentes ?

Il identifie les risques, les manques, les difficultés de mise en œuvre et formule des propositions d'adaptation de la stratégie à destination du Comité stratégique.

Il valide les propositions formulées par l'animateur/trice pour le déploiement des outils d'animation du RRI (formation, veille, études, etc.).

Il s'appuie sur l'animateur/trice et les groupes thématiques par DAS pour préparer et nourrir ses travaux.

3. La gouvernance opérationnelle

L'étape 4 d'élaboration de la S3 a permis de préciser le système de gouvernance en ce qui concerne la partie basse de la figure, à savoir le réseau de diffusion de l'innovation ou réseau régional de l'innovation (RRI).

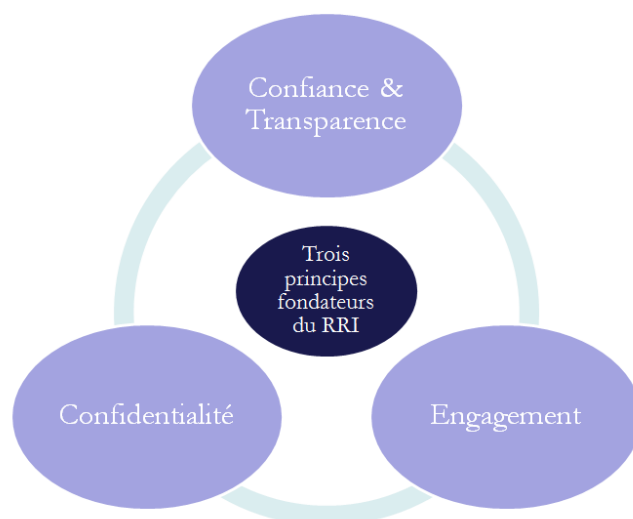
Le RRI est le socle sur lequel reposent la mise en œuvre et l'exécution de la S3.

Les principes sur lesquels le RRI doit être fondé, ses missions, ses outils de travail et son organisation ont été discutés, clarifiés et validés en atelier.

a) Les principes fondateurs du RRI

Trois principes ont été retenus pour fonder le système de gouvernance du RRI.

Illustration 8 – Les principes fondateurs du RRI



(1) Confiance/transparence

La récente étude de l'AFD sur les filières d'avenir dans les DOM⁴ (2013) a en effet montré que l'insuffisante structuration des filières (constatée de façon récurrente) « renvoie à ce qui est fréquemment qualifié d'hyper-individualisme ou de ce que nous préférons appeler la manque d'une culture de la confiance à la fois entre les différentes catégories d'acteurs – politiques, administrations, entreprises et leurs organisations, université/recherche – et entre entreprises d'une même filière. »

Il apparaît donc nécessaire de fonder toute action destinée à assurer une coopération entre acteurs, à commencer par la création et la structuration d'un RRI, mais aussi par exemple pour engager une démarche de type « cluster » sur la base du couple coopération/concurrence (« *co-opetition* », soit en anglais « *cooperation and competition* ») – sachant que, pour le RRI, c'est évidemment la coopération qui compte, et non la concurrence entre les acteurs.

⁴ <http://www.afd.fr/home/outre-mer/conference-outre-mer>

L'établissement d'une « culture de la confiance est certainement une démarche de longue haleine qui se concrétise sur le moyen, voire le long terme, mais il est indispensable de l'inscrire dès la fondation comme un des principes de base du RRI. Au niveau fonctionnel, il s'accompagne d'une obligation de transparence dans les échanges et de collaboration entre les différents acteurs du système régional d'innovation. Par ailleurs, en point d'orgue, il doit garantir les exigences de confidentialité relatives au traitement des dossiers (voir ci-dessous).

(2) *Engagement*

La participation institutionnelle de toutes les organisations concernées par la politique de l'innovation et la mise en œuvre d'actions de soutien à l'innovation est souhaitable. Toutes ces organisations doivent être conviées à participer au RRI.

Cette participation institutionnelle se traduira par la désignation d'un « référent innovation » dans chaque organisation membre du RRI (voir infra : Organisation du RRI).

Néanmoins, la participation institutionnelle ne saurait être considérée comme suffisante. Elle repose sur un engagement effectif du « référent innovation », à savoir du temps dédié. Une participation dénuée d'implication concrète sur le terrain sera vaine. Elle sera surtout néfaste à la crédibilité du RRI, tant auprès des porteurs de projet que des instances institutionnelles et des financeurs. L'exigence d'engagement suppose donc la pleine appropriation par l'organisation membre et son « référent innovation » des enjeux, des objectifs et des outils du RRI.

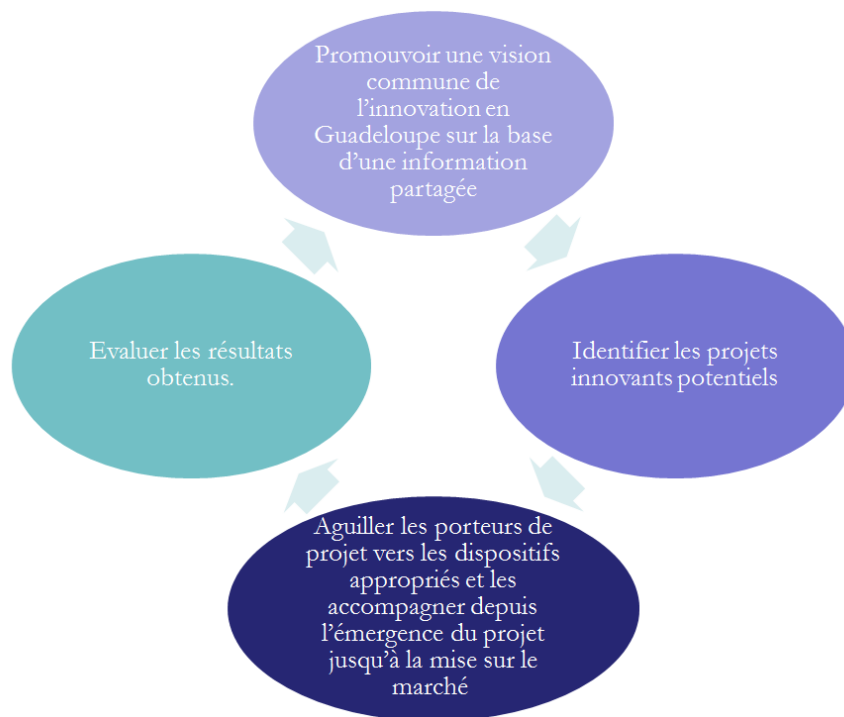
L'exigence de l'engagement suppose que le choix du « référent innovation » dans chaque organisation sollicitée pour faire partie du RRI tienne compte, au-delà de la représentativité, de la volonté réelle de la personne retenue de coopérer avec ses homologues des autres organisations sur la base d'un engagement commun en faveur de l'innovation en Guadeloupe (ce qui renvoie à nouveau à la « culture de la confiance »).

(3) *Confidentialité*

Le principe de confidentialité doit être proclamé d'emblée et l'exigence de confidentialité doit être à la fois garantie et organisée au sein du RRI, de façon à éviter des blocages qui rendraient inopérants les efforts faits pour mettre en œuvre la stratégie régionale d'innovation.

b) Les missions du RRI

Illustration 9 – Les missions du RRI



(1) *Promouvoir une vision commune de l'innovation en Guadeloupe sur la base d'une information partagée*

Cette première mission requiert d'abord que les différents acteurs – entreprises, communauté académique, acteurs publics et semi-publics – aient une vision commune du concept d'innovation et de son application en Guadeloupe. La démarche du réseau régional d'innovation de la région Languedoc-Roussillon peut servir de modèle⁵.

Elle consiste à :

- faire remonter et analyser les besoins en matière d'innovation, ainsi que les besoins en matière d'appui à l'innovation, tels qu'ils peuvent être exprimés par les porteurs de projet, se manifester dans les entreprises, dans les administrations et dans le secteur social (connaissance de la demande effective et potentielle);
- mettre en place un dispositif de recensement des outils et des compétences disponibles sur le territoire en matière d'appui à l'innovation (connaissance de l'offre), sous la forme d'un portail des outils et compétences (y compris une base de données des thèses) ;

⁵ Voir : [Matrice-NOOV-LR-Caracterisation-de-l-Innovation.pdf](#) (<http://www.youtube.com/watch?v=1CbIaVnG4Fo>).

- assurer une veille des appels d'offres (européens – Horizon 2020, COSME, ... - et nationaux, internationaux) susceptibles d'intéresser les acteurs locaux, le tri et la sélection de ces appels d'offres reposant sur l'analyse des besoins comme sur celle des compétences disponibles.

La connaissance de la demande comme celle de l'offre nécessite un travail d'actualisation régulier. La première mission du RRI ne s'arrête donc pas à la fin d'un premier travail d'analyse et de recensement : elle doit être remplie « en continu ».

Par ailleurs, la mise en œuvre efficace de cette première mission est l'une des conditions-clés du développement de projets collaboratifs entre la communauté académique et les entreprises, dans le domaine de la R&D comme dans celui de la formation.

(2) Identifier les projets innovants potentiels

Ces projets peuvent être des projets de création d'entreprises innovantes ou des projets d'innovation d'entreprises existantes.

Pour ce qui est des projets de création d'entreprises innovantes, le travail d'identification du RRI doit permettre de les orienter vers la pépinière d'entreprises qui est en train d'être mise en place à Baie-Mahaut.

Pour la détection et l'identification des projets innovants des entreprises existantes, il est nécessaire que les partenaires du RRI qui, de par leurs fonctions présentes, effectuent déjà des visites d'entreprise avec cette finalité, adoptent un modèle commun de fiche de visite permettant d'harmoniser l'approche des projets innovants (une suite logique de la vision commune du concept d'innovation évoquée plus haut). Le produit des visites effectuées par les différents partenaires pourra ainsi être mutualisé, sous réserve bien entendu du principe de confidentialité qui contraindra à protéger certains éléments du projet. Cette mutualisation pourra se faire via une plateforme collaborative (voir ci-dessous).

(3) Aiguiller les porteurs de projets vers les dispositifs appropriés et les accompagner depuis l'émergence du projet jusqu'à la mise sur le marché :

On entre ici dans le cœur des missions du RRI. Etant donnée la diversité des partenaires du RRI et de leurs compétences, il est important de distinguer la mission d'aiguillage de la mission d'accompagnement, même si, sur le terrain, la distinction entre les deux pourra se révéler peu nette dans bien des cas. En effet, tel partenaire pourra se trouver en situation d'accompagner un porteur de projet sur tel ou tel problème qui entre dans ses compétences, tout en l'aiguillant vers un autre partenaire – ou vers un prestataire des services extérieur – pour un autre problème (ex. : une étude de marché très spécialisée).

La mission d'accompagnement doit donc s'entendre de la façon la plus complète possible, de façon à conduire un projet jusqu'à la mise sur le marché. Néanmoins, comme on a pu le constater tout au long du processus d'élaboration de la S3 (ainsi d'ailleurs qu'à l'occasion de l'étude de faisabilité de

la Technopole de Guadeloupe⁶), les points critiques de la mission d'accompagnement sont les suivants :

- l'ingénierie de projet : il s'agit d'aider le porteur d'un projet innovant jugé prometteur, mais encore insuffisamment élaboré, à le formaliser de façon à ce qu'il puisse franchir la première étape de l'analyse par le RRI et être retenu comme suffisamment crédible pour bénéficier d'un accompagnement développé (c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée du projet sur le marché), être éligible aux aides publiques auxquelles il peut en principe prétendre ;
- l'approche du ou des marchés : la connaissance des marchés potentiels, locaux, nationaux/européens, régionaux (zone caraïbe), éventuellement internationaux, pour des produits et services innovants, reste encore faible en Guadeloupe ;
- l'élaboration du modèle économique : beaucoup de projets innovants souffrent en effet d'une insuffisante construction micro-économique (calcul du seuil d'équilibre financier, et du niveau de rentabilité attendu, évaluation crédible des coûts d'investissement et des coûts de fonctionnement, calcul du retour sur investissement, etc.) – l'appui à l'élaboration du modèle économique peut d'ailleurs être considéré comme le prolongement de l'ingénierie de projet apportée au stade initial.

(4) *Evaluer les résultats obtenus*

Le RRI met en place un système d'évaluation en interne de façon à évaluer d'une part le bon fonctionnement du réseau, d'autre part les résultats obtenus grâce aux activités que le réseau aura conduites.

Pour ce qui concerne le fonctionnement du réseau, les indicateurs d'activités suivants sont retenus :

- Nombre annuel de visites d'entreprise réalisées par les membres du RRI ;
- Nombre annuel de projets innovants détectés par le RRI ;
- Nombre annuel de projets accompagnés par le RRI ;
- Nombre annuel de prescriptions entre acteurs du RRI ;
- Nombre annuel de manifestations labellisées S3 initiées et conduites par le RRI et audience des PME lors de ces manifestations ;
- Nombre annuel de réunions des instances de gouvernance du RRI et taux de participation.

Toujours dans le cadre des indicateurs d'activités, il est nécessaire de prendre en compte, pour mesurer le rythme de mise en place effective du RRI (sur une période de 12 à 24 mois) : le nombre de réunions plénières des membres du RRI, le nombre de conventions signées entre les acteurs et entre les acteurs et la Région (voir ci-dessous §4. Organisation).

En termes de résultats obtenus par les actions mises en œuvre par le RRI, les indicateurs suivants sont retenus :

- Nombre d'équipements structurants mutualisés financés : plates-formes technologiques ou

⁶ Technopolis | ITD |, Etude de faisabilité de la Technopole de Guadeloupe, janvier 2013.

- plateaux techniques ;
- Nombre de projets collaboratifs entre entreprises et centres de recherche (au moins 1 entreprise et 1 laboratoire) ;
- Nombre de chercheurs impliqués dans les thématiques de la S3 ;
- Nombre d'entreprises ayant déposé une demande d'aide à l'innovation auprès des financeurs locaux, nationaux ou européens ;
- Nombre de contrats de prestations réalisés par les plateformes techniques et technologiques soutenus ;
- Nombre d'innovations mises au point (produit, service, procédé, marketing, organisationnelle) résultant des projets soutenus ;
- Nombre d'entreprises ayant intégré des démarches collectives (adhésion à un cluster ou à une grappe d'entreprises, participation à des actions collectives) ;
- Nombre de créateurs d'entreprise innovante accompagnés ;
- Taux de survie à 3 ans des entreprises créées avec accompagnement par le RRI et soutien du PO FEDER ;
- Volume des investissements privés complétant un soutien public dans le cadre de projets innovants soutenus ;
- Evaluation de la satisfaction des bénéficiaires des actions d'accompagnement et dispositifs de financement (via une enquête périodique).

En termes d'impacts obtenus par les actions mises en œuvre par le RRI, les indicateurs suivants sont suivis au niveau des entreprises ayant bénéficié des actions au titre de la S3 :

- L'évolution du chiffre d'affaires des entreprises accompagnées (croissance de l'activité) ;
- L'évolution de l'emploi dans les entreprises accompagnées ;
- La diversification des entreprises accompagnées, via le développement de nouveaux marchés et de nouveaux liens commerciaux à l'international ;
- La structuration de filière d'activité, via le nombre de nouveaux partenariats interentreprises le long de la chaîne de la valeur.

Le réseau aura la charge de collecter sur une base annuelle les informations nécessaires au renseignement de ces indicateurs sous la direction et la coordination de l'animateur/trice du RRI. L'animateur/trice reportera auprès du Comité Opérationnel qui formulera des recommandations à destination du Comité Stratégique.

Il appartiendra au Comité stratégique de modifier ou réorienter en tant que de besoin la S3 au vu des résultats atteints.

Le plan d'évaluation intègre une évaluation flash à 1 an (2015) de la mise en place du réseau régional d'innovation (effectivité de la mise en place, difficultés rencontrées, actions correctrices) ; une évaluation à mi-parcours (2017) des actions inscrites au plan d'actions de la S3, ainsi qu'une évaluation finale (2020) en vue de nourrir la réflexion stratégique sur la prochaine période de programmation. Cette évaluation finale aura également pour objet d'apprécier l'effet d'entraînement de la S3 sur l'économie locale, c'est-à-dire apprécier dans quelle mesure les actions prévues au titre de la S3 ont effectivement contribué à la croissance de l'activité (CA) des Cellule technique S3 de Guadeloupe / Technopolis | [ITD](#) |

entreprises ayant bénéficié des actions (comparativement à celles qui n'en auraient pas bénéficié) ; à la création d'emplois dans les secteurs d'activités de la S3 (comparativement à celles qui n'en auraient pas bénéficié) ; à la diversification des entreprises (développement de nouveaux marchés, développement de nouveaux liens commerciaux) ; et à la structuration de filière d'activité (développement de nouveaux partenariats inter-entreprises locaux et extérieurs le long de la chaîne de la valeur).

c) Les outils de travail du RRI :

Les outils de travail que le RRI doit mettre en place pour remplir ses missions et assurer la mise œuvre de la S3 sont les suivants : référentiel commun de diagnostic des besoins d'innovation des entreprises ; actions de formation des membres du RRI ; portail de l'innovation ; plate-forme collaborative.

(1) *Elaboration d'un référentiel commun :*

Il est indispensable que les membres et acteurs du RRI se mettent d'accord sur un référentiel commun présentant une vision commune et partagée de l'innovation et de ce qu'ils entendent par innovation en Guadeloupe. On peut s'inspirer à cet égard de ce qui a été fait en Languedoc-Roussillon par l'agence d'innovation, LR Transfert⁷.

Ce référentiel doit être prolongé par un référentiel commun de diagnostic des besoins d'innovation des entreprises, en pratique par l'élaboration d'une fiche commune de visite d'entreprise destinée à diagnostiquer leur projet d'innovation. La fiche permettra également de disposer de la « mémoire » du parcours de l'entreprise.

Les informations recueillies devront pouvoir être partagées entre les acteurs du RRI de façon à pouvoir aiguiller l'entreprise et son projet vers les interlocuteurs appropriés qui seront à même d'accompagner le projet, tout en garantissant la confidentialité.

(2) *Actions de formation :*

Des actions de formation devront être mises en place à l'intention des acteurs du RRI :

- dans un premier temps, pour les familiariser avec le référentiel commun et la fiche commune de visite d'entreprise ;
- ensuite, de façon régulière, pour actualiser les connaissances des acteurs concernant : les politiques et programmes publics en matière d'appui à l'innovation au niveau européen (Horizon 2020, COSME, en particulier) et national ; l'évolution des concepts et des pratiques ; les bonnes pratiques identifiées dans les différentes régions de l'Union européenne.

(3) *Portail régional de l'innovation :*

La mise en place d'un portail régional de l'innovation correspond à un projet qui a déjà été évoqué dans le cadre de la stratégie régionale de l'innovation de 2009, mais qui n'a pas été exécuté jusqu'ici.

⁷ [Matrice-NOOV-LR-Characterisation-de-l-Innovation.pdf \(http://www.youtube.com/watch?v=1CbIaVnG4Fo\)](http://www.youtube.com/watch?v=1CbIaVnG4Fo)

Ce portail peut s'inspirer à nouveau de celui mis en place en Languedoc-Roussillon (voir : <http://www.synergiesud.com>). Il s'agit d'un portail public, dans lequel on pourra trouver :

- toutes les informations générales sur le RRI et ses membres ;
- une cartographie des compétences scientifiques et technologiques disponibles en Guadeloupe, accompagnée de la présentation des modalités d'accès aux équipements scientifiques pouvant être utilisés par des entreprises ; les informations sur les travaux de thèse, les études et recherches conduits dans la communauté académique ;
- une cartographie des compétences disponibles (secteur public/semi-public et secteur privé) dans le domaine du conseil en organisation, en propriété industrielle, en gestion et marketing ;
- toutes les informations utiles sur les politiques et programmes publics (régionaux, nationaux et européens) en matière d'appui à la R&D et à l'innovation (y compris les liens) ;
- une sélection des appels d'offres et appel à projets régionaux, nationaux (ADEME, Ministère de l'Outre-Mer, Programme Investissements d'Avenir) et européens (COSME, Horizon 2020, Leonardo, ..) susceptibles d'intéresser les acteurs guadeloupéens (communauté académique, entreprises) et les liens vers ces appels d'offres et appels projets.

Le bon fonctionnement et l'utilité du portail régional de l'innovation reposent sur une actualisation très régulière des informations qui y sont publiées. Le RRI doit donc s'organiser en conséquence.

(4) *Plate-forme collaborative de travail :*

La mise en place d'une plate-forme collaborative de travail du RRI peut s'inspirer de la plate-forme ASTRIDE et de l'outil INNOSCOPE⁸ mis en place en Nord-Pas-de-Calais⁹.

Il s'agit d'une plate-forme offrant les fonctionnalités suivantes :

- un espace de travail collaboratif entre les acteurs de l'écosystème d'innovation régional (avec un droit d'accès variable suivant le type d'acteurs) pour le partage de documents, la gestion de projets, la co-organisation de groupes de travail par DAS, de réunions et d'événements, ... ;
- la capitalisation des travaux réalisés en groupes de travail par DAS : partage et actualisation régulière de fiches-actions ;
- des bases de données :
 - base de données des entreprises régionales : fiche d'identité et suivi des informations les concernant (aides, projets, technologies-clés, dépôts de brevets, recrutement de personnel de R&D, adhésions aux pôles de compétitivité, clusters, ...)

⁸ INNOSCOPE est un baromètre de l'innovation qui, à partir de données financières des entreprises, mesure le potentiel d'innovation des entreprises du Nord Pas de Calais.

⁹ Des stratégies régionales d'innovation (SRI) aux stratégies de spécialisation intelligente (S3) : Bonnes pratiques identifiées dans huit régions françaises, Etude DATAR, pp. 70-71.

- base de données des projets incubés ;
- base de données des actions collectives ;
- base de données des laboratoires régionaux.

Pour ASTRIDE, l'investissement initial a été de 60 K€ ; il faut compter un coût de fonctionnement annuel de 80 à 100 K€ (abonnements à des bases de données, gestion, besoins en nouveaux développements).

La gestion est assurée par un gestionnaire-coordonateur-animateur.

d) L'organisation du RRI :

Concernant l'organisation du RRI, trois remarques préliminaires sont nécessaires :

- il convient de replacer l'organisation du RRI dans le schéma général de gouvernance rappelé au début de ce chapitre : le RRI est le cœur de la mise en œuvre effective de la stratégie de spécialisation intelligente, sous l'autorité du Comité stratégique et du Comité opérationnel ;
- l'animateur/trice du RRI sera hébergée au sein de la Technopole de Guadeloupe ; elle a été recrutée en novembre 2013 par la collectivité régionale pour travailler à la mise en place de la Technopole ; elle a participé activement aux ateliers de la S3 ;
- la Technopole sera membre du RRI et jouera un rôle d'animation et de pilotage de celui-ci.

(1) La composition du RRI

Comme on l'a précédemment indiqué, le RRI a vocation à fédérer toutes les organisations qui, à un titre quelconque, sont concernées par la politique de l'innovation et la mise en œuvre d'actions de soutien à l'innovation. L'éventail va de ce fait de structures directement impliquées dans le soutien à et l'accompagnement des projets innovants à celles, telles l'INSEE, qui sont à même de fournir des données utiles à la prise de décision en matière de politiques et d'actions en faveur de l'innovation.

On peut citer ainsi à titre non exhaustif : Conseil régional, Conseil général, les services de l'État (DIECCTE, DRRT, DAAF, etc.), Technopole, BPI France, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Instance régionale en éducation et promotion de la santé (IREPS), Centre régional de formation professionnelle (CRFP), Institut national de la propriété industrielle (INPI), Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), Chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe (CCIIG), Association des moyennes et petites industries (AMPI), UDE-MEDEF, CGPME, Fédération des très petites entreprises (FTPE), Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, Guadeloupe Expansion, SYNERGILE, Réseau d'innovation et de transfert agricole (RITA), Associations professionnelles, Organismes de recherche, Université, Réseau Entreprendre Guadeloupe, Initiative Guadeloupe, ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) Guadeloupe, SAGIPAR. Parmi ces organisations, certaines sont déjà elles-mêmes des réseaux, comme SYNERGILE ou le RITA, et peuvent donc simplifier l'architecture du système, si leurs propres membres acceptent de participer au RRI à travers elles.

Comme on l'a indiqué également, chacune des organisations sollicitées sera tenue de désigner en son sein un « référent innovation » qui participera effectivement aux activités du RRI et y représentera son organisation.

Il est cependant nécessaire d'établir une distinction entre trois catégories de membres du RRI :

- les membres qui sont des acteurs directs de l'accompagnement des projets innovants, soit comme prestataires de services d'accompagnement ou comme aiguilleurs vers les prestataires appropriés, soit comme à la fois aiguilleurs et prestataires, dont la Technopole de Guadeloupe, appelée comme indiqué plus haut à être l'animatrice et le pilote du RRI ;
- les membres représentant les bénéficiaires des prestations d'appui à l'innovation (entreprises) ;
- les membres qui fournissent des contributions utiles à la connaissance et à la compréhension de l'innovation sur le territoire (ex. : INSEE).

La frontière peut ne pas être toujours nette entre ces catégories. Ainsi, au sein de l'université, tel laboratoire pourra être un prestataire de service à caractère scientifique ou technologique, tandis que tel autre pourra contribuer à l'analyse économique des phénomènes d'innovation sur le territoire.

Néanmoins, cette catégorisation permet de différencier les engagements respectifs des différentes catégories de membres du RRI.

(2) La structure juridique du RRI

Trois hypothèses ont été présentées et discutées en atelier :

- absence de structure juridique : le réseau reste une structure informelle ; son fonctionnement repose sur une Charte du RRI que les membres s'engagent à respecter en la signant ; le dispositif est complété par un jeu de conventions liant prestataires/aiguilleurs et financeurs ;
- constitution d'une association sans but lucratif (association L.1901) ;
- constitution d'une fondation (la différence avec l'association est l'existence d'un capital, qui entraîne de ce fait un engagement plus concret des partenaires).

L'absence de structure juridique apparaît comme la solution préférable, de façon à ne pas alourdir le paysage institutionnel. Elle est cohérente avec le rôle assigné à la Technopole (qui est appelée à être dotée d'une structure juridique propre), qui sera celui d'animatrice et de pilote du RRI (voir ci-après: pilotage du RRI).

Néanmoins, l'absence de structure juridique doit être compensée par une communication « communautarisée » du RRI, qui devrait s'exprimer par un logo propre, éventuellement par une charte graphique, appliqués en particulier aux outils communs (fiche de visite d'entreprise, plateforme collaborative, portail de l'innovation, ...).

(3) Les engagements des membres du RRI

Toutes les organisations qui accepteront d'être membres du réseau devront signer la Charte du RRI. La Charte affirmera les principes généraux de confiance/transparence, engagement et confidentialité précédemment développés, fixera un certain nombre d'objectifs globaux et les règles de fonctionnement de base du RRI. Concernant le fonctionnement, la Charte pourra comprendre une annexe traitant spécifiquement des groupes thématiques constitués pour chaque DAS, qui représentent un élément clé du système.

La Charte comprendra un chapitre spécifiquement dédié à la communication du RRI, et aux règles gouvernant la communication sur les actions conduites par les membres au nom du RRI.

Les liens avec les prestataires et aiguilleurs pourront être réglés par un jeu de conventions spécifiques définissant les contributions, ainsi que les modalités d'apport de ces contributions (temps passé, mise à disposition de personnel, éventuellement contribution financière) et les conditions d'exécution de ces contributions (ex. : délais), que chacun peut apporter :

- aux services d'accompagnement offerts par le RRI et les modalités d'apport de ces contributions ;
- à la mise en œuvre et au fonctionnement des outils du RRI (notamment plate-forme collaborative de travail).

On peut envisager que ces conventions soient tripartites, c'est-à-dire liant le prestataire, la Technopole, et le(s) financeur(s), s'il apparaît que la présence de la Technopole comme signataire est susceptible d'être un élément renforçant le contrôle du respect des engagements des partenaires.

Ces conventions, une fois signées, seront portées en annexe à la Charte.

Une autre hypothèse, plus simple, consiste à élaborer la Charte sur le modèle des accords de consortium mis en place et signés entre partenaires des projets européens du PCRD. Dans cette hypothèse, c'est la Charte elle-même qui détaillera les obligations et engagements concrets des prestataires et aiguilleurs.

(4) *Le pilotage – l'animateur/trice, « tête de réseau » :*

L'animatrice actuelle est employée par le conseil régional ; elle est appelée à mettre en place la Technopole de Guadeloupe. Elle sera mise à la disposition du RRI.

Ses missions seront les suivantes :

- coordination et animation du réseau (administration du portail régional de l'innovation et de la plateforme collaborative de travail) ;
- coordination du travail d'élaboration du référentiel commun et de la fiche commune de visite d'entreprise ;
- définition des besoins de formation des membres du réseau ;
- coordination des actions d'information et de promotion externe de la culture de l'innovation ;
- identification des solutions de veille stratégique et technologiques, des expertises à solliciter ;
- suivi et évaluation interne de la mise en œuvre de la S3 ;
- secrétariat des groupes thématiques ;
- secrétariat du Comité stratégique ;
- relais des impulsions et orientations arrêtées par le Comité stratégique et par le Comité opérationnel.

L'animateur/trice est membre de droit du Comité opérationnel.

(5) *Les groupes thématiques*

Le suivi des 3 DAS de la S3 doit être assuré par des groupes thématiques (GT) mis en place pour chacun d'entre eux. L'enjeu est de faire vivre la S3 et, le cas échéant, d'y apporter les amendements qui apparaîtraient nécessaires au fil du temps.

Chaque GT devrait comprendre deux composantes :

- un noyau dur constitué par des membres du RRI impliqués dans le DAS ;
- des acteurs ou opérateurs extérieurs au RRI intervenant dans le champ du DAS : entreprises, universitaires, chercheurs, associations, porteurs de projet.

La seconde composante peut être « à géométrie variable » en fonction des sujets traités, au moins dans une certaine mesure. Cependant, un niveau minimal de continuité dans la participation reste nécessaire en tout état de cause.

Les réunions en atelier préparatoires à la S3 ont montré qu'il pouvait être utile pour les DAS « Valorisation de la diversité des ressources insulaires » et « Gestion et prévention des risques en milieu caribéen » de prévoir la constitution de sous-groupes plus ciblés, tout en maintenant la logique d'interrelation et de transversalité qui a prévalu lors de la définition de leur périmètre. En revanche, la session 2 de l'atelier consacré au DAS « Promotion des industries créatives » a montré qu'il y avait tout intérêt à assurer une forte cohésion de la réflexion ; par conséquent, la constitution des sous-groupes plus ciblés ne s'avère pas pertinente pour ce DAS.

Les GT joueront un rôle central dans l'animation de la S3, et en matière d'approche prospective des secteurs économiques des DAS. De leur dynamisme découlera une meilleure capacité d'adaptation et d'anticipation des périmètres des DAS.

Les GT reporteront directement leur activité auprès de l'animatrice du RRI.

Trois fonctions sont déléguées aux GT :

- Favoriser l'émergence de projets structurants dans leur domaine : faciliter la mise en commun d'idées, les partenariats entre acteurs sur des projets structurants qui émergent. Les GT peuvent être en mesure de proposer de lancer des appels à idées, des appels à projets ou des appels à manifestations d'intérêt sur tel ou tel thème afin de susciter l'émergence de projets innovants.
- Réaliser une veille sur les thématiques couvertes par les DAS pour proposer éventuellement de nouvelles thématiques à prendre en compte au sein des DAS, ou proposer de nouveaux DAS à inscrire dans la stratégie.
- Faire un retour d'expérience sur les projets exemplaires, capitaliser sur les bonnes pratiques, et promouvoir les projets structurants.

Un cahier des charges annexé à la Charte du RRI devra fixer leurs missions et déterminer leur composition.

Le secrétariat des GT sera assuré par l'animateur/trice du RRI. Dans l'attente de futurs recrutements au sein de la Technopole, l'animation des DAS sera assurée bénévolement par l'un des membres, désigné au sein du GT.

(6) *Les relations du RRI Guadeloupe avec les autres DOM*

Les ateliers ont permis de souligner que différentes organisations appelées à être membres du RRI ont des relations avec des organisations similaires ou voisines dans les autres DOM, ou ont des adhérents dans d'autres DOM. Ainsi, par exemple :

- SYNERGILE compte 2 adhérents en Martinique, et se trouve en phase de contractualisation avec l'Agence martiniquaise de l'énergie (AME) ; SYNERGILE participe au « réseau insulaire » du pôle de compétitivité Capénergies. Il s'apprête également à signer avec le pôle d'innovation CIRBAT (bâti tropical) de la Réunion une convention de partenariat pour du partage d'expériences et de savoir-faire.
- Le RITA participe largement à des échanges inter-DOM (mutualisation des données et des expériences).
- L'animatrice recrutée pour la mise en place de la Technopole travaille avec la Technopole de Martinique et l'Agence régionale de développement et d'innovation (ARDI) de la Guyane.
- Etc.

Le RRI devra capitaliser sur ces relations et contacts et les développer, de façon à mutualiser des outils, des pratiques et des compétences. Cela pourrait se faire avec profit notamment dans les domaines de l'intelligence économique et de la veille des appels d'offres. SYNERGILE pourrait aussi être le relais en Guadeloupe du CIRBAT de la Réunion. Ces collaborations seront également utiles pour compléter la chaîne de la valeur dans certains secteurs (santé par exemple), ou pour participer conjointement à des appels à projets européens.

E. LE PLAN D'ACTION DE LA STRATEGIE DE SPECIALISATION INTELLIGENTE

1. *La vision Guadeloupe 2020*

La stratégie de spécialisation intelligente doit permettre à la région de réaffirmer son identité et son potentiel d'innovation, en valorisant ses atouts et les opportunités existantes pour répondre aux enjeux auxquels elle est et sera confrontée. La finalité est de faire face à la crise économique, écologique et sociale actuelle, et de s'organiser au mieux pour tirer profit d'améliorations futures. Parallèlement, elle doit s'affranchir des démarches en silos, et inscrire davantage de transversalité dans ses modalités d'interventions. L'ensemble de ces dispositions doit être piloté par une gouvernance pragmatique, au service d'une vision partagée.

Face à ce changement de paradigme, il s'agit de faire preuve d'imagination et de rigueur, tout en conjuguant audace et sens pratique dans la mise en œuvre. Dans ce contexte, il convient d'élaborer les outils qui permettront aux partenaires d'être acteurs de cette dynamique, et plus seulement spectateurs de cette évolution. L'objectif est de fédérer les énergies autour de domaines d'activités stratégiques afin de construire un « devenir ensemble ».

Fondement de la S³, l'innovation englobera tant l'adaptation d'innovations ou technologies existantes, aux spécificités du territoire, que le développement de nouveaux produits, services, modes organisationnels ou modèles économiques. L'innovation pédagogique et l'innovation sociale joueront également une place centrale au sein de la future S³ de la Guadeloupe.

La vision en matière d'innovation pour la Guadeloupe de demain, c'est celle d'une Guadeloupe résiliente, construite autour de femmes et d'hommes bien formés, imprégnés des démarches collaboratives, soucieux de la mutualisation des moyens, porteurs d'innovations, et ouverts à leur intégration dans leur quotidien..

Cette vision repose sur 8 piliers :

- Une gouvernance opérative qu'il conviendra de décliner selon les DAS, sans complexifier et surajoutée aux structures existantes ;
- Des individus bien formés et candidats à la mobilité. Cette mobilité pourra se traduire par des périodes de travail au sein d'une entreprise locale pour un chercheur ou au sein d'un laboratoire étranger afin d'acquérir une expertise et inversement pour un employé d'une entreprise au sein d'un laboratoire ;
- Des chaînes de valeur organisées qui s'appuieraient sur les briques présentes localement et seraient complétées dans le cadre de partenariats avec des partenaires issus d'autres territoires ;
- Des équipements de transferts au dimensionnement pertinent qui tiendraient compte des équipements des centres de recherche, de ceux des lycées, de leurs modalités d'accès, mais aussi de plateaux présents dans l'environnement géographique proche ;

- Des espaces d'accueil et d'hébergement de porteurs de projets innovants offrant des services adaptés. Il pourra s'agir de technopole, d'incubateurs et de pépinières ;
- Des outils de financements adéquats allant de l'idée à la mise sur le marché, y compris à l'export. Il s'agira notamment de déployer des outils d'ingénierie financière adaptés au tissu local d'entreprises, fait majoritairement des très petites entreprises et disposant d'une faible surface financière ;
- Un outil d'observation, de veille et d'analyse pérenne et structuré. Il s'agit notamment de déployer une stratégie d'intelligence territoriale afin d'anticiper les mutations économiques, de détecter les nouvelles tendances et d'identifier les nouvelles niches de marchés et les concurrents potentiels ;
- Un dispositif d'évaluation et de suivi pertinent et approprié. Il importe de mesurer les retombées des actions qui seront mises en œuvre, d'amender sur la durée la stratégie et d'optimiser les ressources mobilisées.

2. Les axes d'intervention

La vision Guadeloupe 2020 se décline de manière opérationnelle autour de **4 axes d'intervention** qui vise ensemble à consolider le continuum création de connaissances – formation – transfert – entreprises, et lever les contraintes et développer les potentialités identifiées en matière d'innovation dans les trois domaines d'activités stratégiques retenus. Par effet d'entraînement, d'autres secteurs d'activité économique du territoire bénéficieront des actions.

Illustration 10 : Les axes d'intervention



En lien avec le dispositif de gouvernance, le premier axe d'intervention se concentre sur la mise en place des outils nécessaires à l'animation du réseau régional d'innovation.

Il s'agit de développer les moyens pertinents pour compléter et organiser efficacement la chaîne d'accompagnement de l'innovation, en plaçant les entreprises et leurs besoins en matière d'innovation au cœur des préoccupations des acteurs du réseau régional d'innovation.

Les enjeux sont de mutualiser les compétences des structures d'accompagnement des entreprises afin de mieux détecter les projets innovants quel que soit le type d'innovation et d'offrir une expertise aux porteurs de projet tout au long du cycle de vie des projets et des entreprises. Il s'agit aussi d'accélérer les processus décisionnels et la réactivité d'intervention des acteurs, ainsi que la visibilité des expertises présentes en Guadeloupe pour accompagner les projets innovants.

Les actions inscrites sous ce premier axe d'intervention concernent :

- l'organisation du réseau ;
- la mise en place de canaux de communication et d'information partagée entre les acteurs sur les projets innovants pour améliorer l'accompagnement ;

- le développement de la fonction de veille (marché, réglementaire, technologique) sur les thématiques de la S3.

Par ailleurs, sur un certain nombre de thématiques communes, il s'agira de développer les collaborations à l'échelle Antilles-Guyane en matière de veille technologique et d'appels à projet et de veille notamment.

Le deuxième axe d'intervention porte sur la promotion de l'esprit d'entreprise et le développement de nouveaux produits et services et nouvelles formes d'organisations dans les entreprises guadeloupéennes.

Les actions inscrites sous ce dernier axe embrassent quatre enjeux principaux qui concourent à l'émergence, au développement et à la commercialisation des innovations par les entreprises :

- **l'accompagnement à la création d'entreprises, en offrant notamment les infrastructures nécessaires, l'ingénierie de projets et les financements adéquats**, en particulier en phase d'amorçage des entreprises innovantes. La Guadeloupe ne dispose pas encore d'infrastructures permettant l'accueil des créateurs d'entreprises dans de bonnes conditions. La pérennisation des entreprises exige, parallèlement aux infrastructures d'accueil, la mise en place de dispositifs d'accompagnement des opérateurs économiques qui participent à l'amélioration de leurs activités propres mais aussi de leur environnement professionnel. Le regroupement des acteurs dans le but de créer une véritable plateforme des structures d'accompagnement des entreprises, y compris lors de la phase de création ou de reprise d'entreprise, en vue de favoriser les échanges, de mutualiser les moyens et les expertises, voire même d'encourager les cofinancements, représente un enjeu important pour les porteurs de projet qui nécessite un accompagnement dans le temps sur les différentes facettes du « métier » d'entrepreneur.
- **l'accompagnement des projets individuels d'innovation des entreprises quelle que soit la formation d'innovation**. Pour une entreprise, encore plus pour une entreprise de petite taille, la démarche d'innovation demeure un processus complexe et nécessite un soutien personnalisé et individuel. Cela passe par du financement de leurs équipements et matériels nécessaires au développement des innovations et à leur commercialisation ainsi que par le renforcement de leurs fonds propres. Cela suppose également de leur donner accès à une offre de conseil leur permettant de mieux formaliser et programmer leurs projets « de l'idée à la commercialisation » en intégrant une approche de management de projets complète. Cela suppose enfin en amont, pour accroître le nombre de projets innovants et accélérer la mise sur le marché d'accompagner l'émergence de clusters innovants. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour répondre aux problèmes posés par la faible taille des entreprises, l'étroitesse du marché et la capacité des entreprises à amortir les coûts d'investissement liés à l'innovation. Le développement des coopérations interentreprises est par ailleurs en soi un vecteur d'innovation, dans la mesure où l'innovation est de plus en plus un processus ouvert qui nécessite de recourir à différents savoirs, à différentes compétences qu'une seule entreprise ne peut maîtriser.

- **la diffusion massive de l'usage des technologies numériques pour servir de support au développement et à la commercialisation de nouveaux produits et services ou nouveaux modes d'organisation.** La mise à disposition et l'utilisation des produits et services TIC, y compris de l'e-commerce dans les entreprises guadeloupéennes connaissent une situation très contrastée. Certaines entreprises, grâce au développement de la société de l'information, ont connu une croissance notable de leur activité et sont en pointe sur leur secteur. Cependant l'essentiel du tissu économique n'a pas encore pleinement exploité le potentiel offert par l'informatisation et l'Internet pour générer des gains de productivité, des gains en termes d'organisation et de management, ou développer de nouveaux produits et services leur permettant d'être plus efficaces, plus compétitives, et de se projeter davantage sur les marchés extérieurs ou développer leur marché local (e-commerce par exemple). Le développement des usages est particulièrement nécessaire dans des secteurs d'activité tels que l'agro-alimentaire, le tourisme, les industries créatives, la formation (développement de contenus pédagogiques numériques, serious games, cours en ligne, etc.). Cela suppose en préalable de disposer d'une offre d'accès au réseau de qualité technique et d'un prix comparables à la métropole (THD), ainsi que d'équipements dédiés (data center par exemple)
- **l'ouverture à l'international des entreprises. Il s'agit là d'un enjeu clé pour la croissance des entreprises guadeloupéennes,** directement lié à la stratégie de spécialisation intelligente. L'innovation est en effet un levier incontournable de croissance et un préalable à l'exportation. Les entreprises les plus performantes comprennent leur environnement d'affaires. Elles anticipent l'évolution de leur marché, s'adaptent, se positionnent et innovent pour être toujours un pas en avant de la concurrence. Dans le même temps, sur un marché étroit comme la Guadeloupe, l'existence avérée d'un marché à l'international (dans l'environnement proche ou éloigné) pour un produit ou un service donné nouveaux ou améliorés peut être un facteur de déclenchement du processus d'innovation dans l'entreprise, justifiant les investissements pour innover. Dans ce domaine, les actions conduites au titre de la S3 seront étroitement articulées avec celles en cours de définition dans le cadre du Plan Régional pour l'Internationalisation des Entreprises (PRIE). Sur la base de la convention régionale export et de l'approche stratégique intégrant les stratégies de dimensions géographique et technologique et de couple « pays-produits », le PRIE actera des priorités d'actions, des objectifs et fixera des enjeux ainsi qu'un calendrier d'actions et des indicateurs pour la mise en œuvre de ces actions.
- **l'émergence de projets d'innovation sociale et de nouvelles approches de l'innovation associant les usagers et les associations** sera également soutenue, en particulier dans les secteurs de l'économie sociale et solidaire qui entrent dans les thématiques des DAS (vieillesse, agriculture, construction, etc.). Les projets d'innovation sociale discutés en atelier thématique font d'ailleurs ressortir la nécessité de mieux associer les usagers dans les démarches d'innovation, mais également le besoin d'accompagnement en ingénierie de projets de telles démarches.

Le troisième axe d'intervention se concentre sur les moyens nécessaires pour faciliter et multiplier les passerelles entre les entreprises et les acteurs de la recherche et de la **formation** afin de booster le développement et la diffusion d'innovations dans les entreprises guadeloupéennes.

La Guadeloupe compte finalement peu de lieux et de structures d'interface qui favorisent l'échange d'idées et d'expériences entre acteurs issus des mondes de la recherche, de la formation, de l'entreprise, et plus largement des usagers et associations, dans une logique de co-construction de produits et services et nouvelles formes d'organisation. Seuls SYNERGILE, pôle adossé au pôle de compétitivité Cap Energies et le RITA (Réseau d'innovation et de transfert agricole) qui regroupe l'ensemble des partenaires du dispositif recherche – développement – formation de la Guadeloupe dans le domaine agricole sont actifs dans leur domaine. Le projet de technopole est aujourd'hui acté et doit entrer en phase de mise en place opérationnelle. Ce pôle métropolitain accueillera l'incubateur. Il n'existe pas non plus de démarche de type « *living lab* », « *fab lab* » ou « *lab tech* » et espace de « *co-working* ». Ces derniers permettent de mettre en relation les innovateurs entre eux, et avec les usagers. L'innovation ouverte est en effet un élément clés pour mieux adresser les besoins des consommateurs finaux, mais également pour co-concevoir des produits, services plus adaptés à l'environnement local.

Dans le cadre de cet axe, la priorité sera mise sur la **détection, l'émergence et l'accompagnement des collaborations impliquant les entreprises et les acteurs de la recherche et de la formation sur des projets innovants identifiés**. Les nouvelles approches de l'innovation associant usagers et associations seront privilégiées, pour cela des espaces d'échanges et de rencontres, lieux d'innovation ouverts seront soutenus (fab-lab, espace de co-working, living lab). Les clusters existants ou en devenir jouent un rôle clé pour faire émerger de telles collaborations. L'accompagnement sera poursuivi par des actions en faveur de la mobilité des chercheurs et des salariés d'entreprises dans les organismes de recherche et entreprise. En amont de ces collaborations recherche-entreprise, il s'agira d'apporter un appui à la maturation des projets de recherche appliquée portés par les acteurs de la recherche, et de compléter et ouvrir aux entreprises l'offre d'équipements de test et d'expérimentation (plateformes technologiques et plateaux techniques) existante et futures en Guadeloupe, et hors du territoire.

Le quatrième axe cible l'accroissement des activités de recherche et développement appliquée portées par les acteurs de la recherche.

L'accompagnement à la structuration d'une offre de recherche mieux adaptée aux besoins du territoire et de ses entreprises, est un enjeu clé pour accroître la visibilité des compétences scientifiques guadeloupéennes, premier potentiel de recherche ultra-marin, à l'international. La structuration de cette offre passe par une meilleure coordination des acteurs de la recherche à travers des projets partenariaux et pluridisciplinaires.

Les travaux de recherche menés par l'université et plus largement les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que les organismes de recherche, même lorsqu'ils apparaissent exploitables et applicables, n'ont pas toujours les retombées économiques escomptées. L'intérêt est donc de réunir au sein de consortiums des acteurs de la recherche, du transfert et de

l'innovation afin de mener des projets finalisés de recherche y compris jusqu'à leur phase de maturation, rendant ainsi possible son transfert au monde socio-économique (en intégrant les aspects de la propriété intellectuelle ou de l'incubation d'un projet d'entreprise).

Que ce soit dans les programmes nationaux ou européens, les problématiques des régions d'outre-mer sont insuffisamment prises en compte, voire absentes au niveau européen. La participation d'équipes de recherche et de consortiums recherche – formation - entreprises à ces programmes est un atout car elle permet de fortement contribuer à l'intégration des centres de recherche guadeloupéens dans des réseaux nationaux, européens et internationaux.

Les actions inscrites au sein de cet axe d'intervention adressent un double enjeu :

- de **structuration des pôles scientifiques et d'enseignement supérieur** par DAS dans une logique partenariale intra-organismes en vue de constituer des masses critiques visibles ;
- **d'insertion des acteurs de la recherche dans les réseaux nationaux et européens.**

La mobilisation des acteurs autour des programmes investissement d'avenir (PIA), ANR et Horizon 2020 au niveau européen, sera une des clés de la réussite de la S3. Elle permettra de conforter l'excellence de la recherche guadeloupéenne au sein de la zone Caraïbe. Cela passe tant par l'appui à la participation des équipes locales dans des projets nationaux et européens que par de la mobilité des jeunes chercheurs et chercheurs qui permet de construire des réseaux sur le long terme.

Le développement/renforcement des compétences pour l'innovation est un axe transversal.

Les actions qu'il porte sont intégrées au sein des 4 premiers axes. Il s'agit là d'une question fondamentale qui conditionne la capacité du territoire à produire des innovations en continu.

Les entreprises sont peu orientées vers l'innovation technologique et méconnaissent le plus souvent la valeur ajoutée de l'innovation organisationnelle et marketing, elles sont faiblement dotées en compétences intermédiaires et en encadrement (ingénieurs, cadres), et éprouvent des difficultés à formaliser leurs besoins de compétences et de formation. Pourtant elles sont en demande d'appui pour la structuration et la conduite de leurs projets d'innovation. Le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur est encore insuffisamment orienté vers la valorisation et les relations avec les entreprises ; les jeunes diplômés du supérieur éprouvent des difficultés à s'insérer dans le monde de l'entreprise.

Ces compétences sont techniques et sectorielles, mais également transversales. Quelle que soit la nature des projets d'innovation, quel que soit le type de porteurs de projet (entreprises, recherche, formation, associations, etc.), trois besoins en compétence émergent de façon transverse :

- **L'ingénierie de projets** auprès des porteurs de projets prometteurs pour l'aide à la structuration et formalisation des projets (objectifs, programmes de travail, compétences et partenaires à mobiliser).

- **Le soutien à la réalisation des études de marché opérationnelles** en amont des projets d'innovation présentés pour financement (connaissance du marché local, Caraïbe et international si nécessaire).
- **Le soutien à l'élaboration du modèle économique des projets innovants** (plan de financement, seuil de rentabilité à atteindre dans le temps, retour sur investissement, etc.).

Le développement des compétences pour l'innovation est également étroitement lié à l'intégration de la **culture de l'innovation** dans l'ensemble de la population guadeloupéenne, et en premier lieu dans les entreprises. En effet, cela passe tant par des actions de sensibilisation et de communication sur la valeur ajoutée de l'innovation comme clé de la compétitivité des entreprises et du territoire, que par des actions de formation de la ressource humaine.

Cet enjeu concerne donc trois niveaux d'acteurs :

- Du côté des entreprises et associations, il s'agit de faciliter l'accès à des compétences et ressources humaines qualifiées pour conduire leurs projets d'innovation, et plus largement de leur faire approprier la valeur ajoutée de l'innovation, tant technologique qu'organisationnelle et de marketing ;
- Du côté du monde académique et scientifique, il s'agit de mieux intégrer la problématique « entreprise » dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sensibiliser et donner la possibilité aux étudiants, aux personnels enseignants et aux chercheurs de se former à l'entrepreneuriat et à l'innovation constitue un pré-requis indispensable pour créer des passerelles plus pérennes entre monde de l'entreprise et monde de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Du côté des structures d'accompagnement, il s'agit non seulement de professionnaliser le service et l'accompagnement délivré par ces différentes structures au service des entreprises, mais aussi de construire une culture et une approche commune des projets d'innovation en entreprise.

Les axes d'intervention se déclinent en un portefeuille d'actions, dont 10 actions phares sont particulièrement prioritaires

Illustration 11 Les 10 actions phares de la S3 Guadeloupe

1. Signature d'une charte commune entre les membres du réseau régional d'innovation, a minima entre ceux désignant un « référent innovation » au sein de leur structure
2. Soutien à l'animation de la Technopole (animateur du réseau régional de l'innovation)
3. Appui à la participation d'équipes de recherche et de consortia recherche/formation aux appels à projets nationaux et européens (ANR, Horizon 2020 en particulier)
4. Appui à la mise en place et mise en œuvre des activités de plateformes mutualisées pour le prototypage, l'expérimentation et le test de solutions innovantes, ouvertes aux entreprises et à la formation
5. Soutien aux projets partenariaux d'expérimentation technique agricole issus du RITA
6. Soutien aux projets collaboratifs de R&D et d'innovation technologique et non technologique associant recherche-formation-entreprise, en particulier ceux labélisés par les clusters innovants (ex : Synergile)
7. Soutien aux créateurs d'entreprises innovantes par le recours à des expertises en matière d'études de marché, et d'études du modèle économique
8. Soutien aux démarches de structuration de filières et clusters (actions collectives)
9. Appui à la participation des TPE/PME à des actions collectives de gestion des compétences au niveau des bassins d'emplois ou des secteurs d'activité, et développement d'actions de formation des actifs sur la base des besoins identifiés
10. Soutien à l'ingénierie de projets innovants dans les entreprises via le recours au conseil pour la structuration de projets innovants de la conception (formalisation) aux marchés (incluant notamment le recours à des expertises en matière d'études de marché, de définition des modèles économiques)

3. La déclinaison opérationnelle du plan d'actions

Les tableaux suivants présentent une présentation synthétique des actions soutenues permettant de stimuler les investissements privés et publics dans la RDI, déclinées par axe d'intervention.

Chaque tableau contient les éléments d'information suivants :

- La présentation des différentes actions de la S3 ;
- La mention du lien avec les programmes européens (FEDER, FSE, FEADER, CTE) ;
 - La S3 est une conditionnalité ex ante de la programmation FEDER, certaines des actions du PO FEDER-FSE se retrouvent dans la stratégie de spécialisation intelligente
 - Toutefois la S3 a vocation à mobiliser d'autres sources de financement, qu'elles soient régionales, nationales ou européennes (Horizon 2020, COSME, etc.)
- Le niveau de priorité de l'action dans l'agenda (en distinguant le court terme – dans l'année, le moyen terme à 2 / 3 ans, et le long terme à 3/5 ans) ;
- Le chef de file de l'action, celui qui porte l'action, qui l'impulse ;
- Les partenaires clés de l'action à mobiliser ;
- Les sources possibles de financement mobilisables (régionales, nationales et européennes).

Axe 1 – Mettre en place et doter d'outils d'animation le réseau régional d'innovation (RRI)

Actions de la SRI-SI	Lien FEDER-FSE-FEADER	Priorité dans l'agenda	Qui porte l'action ? (chef de file)	Partenaires clés	Sources de financement mobilisables
Actions visant à structurer et animer le réseau régional des acteurs de l'innovation		Court Terme			
• Signature d'une charte commune entre les membres du réseau régional d'innovation, a minima entre ceux désignant un « référent innovation » au sein de leur structure	OS 3 FEDER (PI1b)		Animatrice RRI	Membres du RRI	Membres du RRI
• Elaboration d'un référentiel commun de l'innovation sur le territoire, et d'un référentiel commun de diagnostic des besoins d'innovation des porteurs de projets	OS 3 FEDER (PI1b)		Animatrice RRI	Membres du RRI	Membres du RRI
• Mise en place d'une plateforme collaborative de travail partagée entre les membres du RRI (extranet)	OS 27 FSE Région (PI11.1)		Animatrice RRI	Membres du RRI	FEDER-FSE, Région
• Formation des acteurs du réseau régional de l'innovation à l'innovation (public : les référents) pour développer une approche commune de l'innovation et une meilleure connaissance des dispositifs de soutien à l'innovation en France et en Europe	OS 27 FSE Région (PI11.1)		Animatrice RRI	Membres du RRI	FEDER-FSE, Région
• Soutien à l'animation de la Technopole (animateur du réseau régional de l'innovation)	OS 3 FEDER (PI1b)		Région	Membres du RRI	Région, FEDER, Commune Baie Mahault
• Mise en place du portail de l'innovation, plateformes mutualisées de veille et d'échange à	OS 3 FEDER		Animatrice RRI	Membres du RRI	Région, FEDER,

<i>destination des porteurs de projets</i>	(PI1b)				Etat, etc.
• <i>Soutien aux actions de communication et de sensibilisation sur l'innovation auprès des porteurs de projets, et des donneurs d'ordre publics (marchés publics innovants)</i>	OS 3 FEDER (PI1b)		Animatrice RRI	Membres RRI	Région, FEDER, Etat, etc.
Actions visant à développer les coopérations Antilles-Guyane		Moyen –Long Terme			
• <i>Développement d'outils mutualisés de veille et d'échange sur des thématiques d'intérêt commun</i>	FEDER CTE (Interreg)		Animatrice RRI	Membres du RRI	Région, Etat, membres du RRI
• <i>Identification / Cartographie des réseaux d'expertise nationaux sur des thématiques d'intérêt commun</i>	FEDER CTE (Interreg)		Animatrice RRI	Membres du RRI	

..... : actions entrant dans le cadre de l'axe Renforcement des compétences

Axe 2 – Promouvoir et accompagner l'esprit d'entreprise et le développement de nouveaux produits et services, et nouvelles formes d'organisation dans les entreprises

Actions de la SRI-SI	Lien FEDER-FSE- FEADER	Priorité dans l'agenda	Qui porte l'action ? (chef de file)	Partenaires clés	Sources de financement mobilisables
Actions visant à accompagner les entreprises en création		Court terme			
• Soutien à la promotion de la création d'entreprise et de l'entrepreneuriat dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements d'enseignement professionnel (PEPITE)			Organismes de formation	Clusters, associations professionnelles, consulaires	Région, Etat, Université
• Soutien aux infrastructures d'accueil des créateurs d'entreprises et jeunes entreprises (incubateur, pépinière, hôtel d'entreprise)	OS 4 FEDER (PI3a)		Région/EPCI/Commune de Baie Mahault	Associations professionnelles, consulaires	Région, FEDER, FSE, Etat, BPI France, EPCI,
• Soutien aux réseaux d'appui aux créateurs d'entreprise	OS 6 FSE Etat (PI8.5)		Région	Réseau Entreprendre, Initiative Guadeloupe, ADIE	
• Soutien à la création d'entreprise via de l'ingénierie financière (fonds d'amorçage, prêt d'honneur, micro-crédit)	OS 4 FEDER (PI3a)		Technopole	SAGIPAR, BPI France, FIP, Réseau entreprendre, ADIE, Initiative Guadeloupe, DIECCTE, CR	
• Formation des créateurs d'entreprise à la gestion des RH et au renforcement de leur capacité managériale	OS 6 FSE Etat (PI8.5)		DIECCTE	Entreprises, OPCA, groupements d'entreprises, branches professionnelles, chambres consulaires...	DIECCTE, FSE, OPCA., etc.
Actions visant à accompagner les projets individuels d'innovation		Court terme			
• Soutien à l'ingénierie de projets innovants (porteurs de projets, entreprises, association...) via le recours au conseil pour la structuration de projets innovants (incluant notamment le recours à des expertises en matière d'études de marché, de définition des modèles économiques)	OS 6 FEDER (PI3d)		Technopole	Membres du RRI	Région, FEDER, Etat, BPI France, SAGIPAR, etc. Région, FEDER
• Soutien aux investissements productifs liés à la mise en œuvre de projets innovants (technologique, non technologique, innovation sociale) d'entreprises (subventions et ingénierie financière)			Région	Membres du RRI	

• Soutien aux démarches de structuration de filières et clusters (actions collectives)			DIECCTE, Guadeloupe Expansion	Membres du RRI, entreprises, acteurs recherche/formation, clusters, associations professionnelles	
• Soutien aux projets d'innovation sociale associant usagers et association			Région	Membres du RRI	
Soutien à la formation des chefs d'entreprises, créateurs d'entreprise et/ou porteurs de projets innovants au management du process d'innovation			Région	Membres du RRI	
Formation des dirigeants d'entreprise au renforcement de leur capacité managériale et de leur employabilité	OS 6 FSE Etat (PI8.5)		DIECCTE	Entreprises, OPCA, groupements d'entreprises, branches professionnelles, chambres consulaires, etc.	Etat, FSE
Appui à la participation des TPE/PME à des actions collectives de gestion des compétences au niveau du bassin d'emploi ou de la filière et actions de formation des actifs					
Actions visant à développer l'usage des technologies et outils numériques servant de support au développement et à la commercialisation de nouveaux produits et services		Moyen terme			
• Soutien à l'accompagnement des entreprises et acteurs de la connaissance dans l'utilisation optimale des TIC pour le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services (via par exemple des appels à projets croisant numérique et thématique des DAS)	OS 16 FEDER (PI2b)		Région	Membres du RRI	Région, FEDER, Etat, Conseil général, etc.
• Accompagnement de l'émergence de nouveaux services publics numériques (e-éducation, e-santé, e-administration, e-inclusion)			Région	Membres du RRI, ARS, DAC, institutions culturelles, acteurs de la formation, conseil général, etc.	Région, Etat, Conseil général, etc.
Actions visant à accompagner à l'international les entreprises (définition d'actions dans le cadre du PRIE – avril 2014)	OS 6 FEDER (PI3d)	Moyen terme	Région	Réseau du PRIE	Région, FEDER, UBIFrance, etc.

..... : actions entrant dans le cadre de l'axe Renforcement des compétences

Axe 3 : Faciliter l'accès des entreprises aux connaissances pour booster la diffusion des innovations dans les entreprises

Actions de la SRI-SI	Lien FEDER-FSE-FEADER	Priorité dans l'agenda	Qui porte l'action ? (chef de file)	Partenaires clés	Sources de financement mobilisables
Actions visant à mieux valoriser les résultats de la recherche auprès des entreprises		Moyen terme			
Appui à la mise en place et à l'animation d'une structure de valorisation mutualisée des résultats de la recherche entre organismes de recherche et université	OS 2 FEDER (PI1b)		Région/DRRT	Organismes de recherche, acteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, membres du RRI	Région, FEDER, Etat (CPER), BPI France
Actions visant à optimiser l'usage des infrastructures et équipements d'expérimentation et de test en direction des entreprises		Court terme			
Appui à la mise en place et mise en œuvre des activités de plateformes mutualisées pour le prototypage, l'expérimentation et le test de solutions innovantes, ouvertes aux entreprises et aux acteurs de la formation	OS 2 FEDER (PI1b)		Région/DRRT	Organismes de recherche, acteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, organisations professionnelles, DIECCTE, Clusters	Région, FEDER, Etat (CPER), BPI France
Actions visant à accroître les collaborations recherche-entreprise-formation sur les domaines d'action stratégiques de la S3		Court terme			
Soutien aux projets partenariaux d'expérimentation technique agricole issus du RITA	FEADER		RITA	Organismes de recherche, acteurs de la formation, organisations professionnelles et interprofessionnelles, agriculteurs	FEADER, Région, Ministère de l'Agriculture ¹⁰ , Horizon 2020,
Soutien aux projets collaboratifs de R&D et d'innovation technologique et non technologique associant recherche-formation-entreprise, en particulier ceux labélisés par les clusters innovants (ex : Synergile)	OS 3 FEDER (PI1b)		Clusters	Membres du RRI	Région, FEDER, Etat (DGCIS), BPI France, ANR, FUI, etc.
Soutien aux projets d'entreprises incubés			Technopole	Entreprises incubées	

¹⁰ Appels à projets entrant dans le cadre du Programme National de Développement Agricole et Rural 2009-2013 (PNDAR) financé par le Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CAS DAR).

<i>dans l'Incubateur régional</i>					
• <i>Soutien à la création d'espaces d'échanges et de rencontres, lieux d'innovation ouverts aux PME (living labs, fab lab, lab tech, co-working)</i>			Région	Membres du RRI	
• <i>Appui à la mobilité des chercheurs en entreprises, et des personnels d'entreprises au sein des laboratoires de recherche</i>			Région	Clusters, Associations professionnelles, Consulaires, GE...	
• <i>Soutien aux actions de diffusion de la culture scientifique et technique, intégrant notamment des pratiques pédagogiques innovantes (idem remarque ci-dessus)</i>			Centres de CSTI	Entreprises, organismes de recherche et de formation	

..... : actions entrant dans le cadre de l'axe Renforcement des compétences

Axe 4. Accroître les activités de RDI dans les domaines d'activités stratégiques de la S3

Actions de la SRI-SI	Lien FEDER- FSE- FEADER	Priorité dans l'agenda	Qui porte l'action ? (chef de file)	Partenaires clés	Sources de financement mobilisables
Actions visant à structurer les pôles scientifiques et d'enseignement supérieur dans les thématiques de la S3 et encourager les dynamiques partenariales		Moyen terme			
- Soutien aux infrastructures et équipements de transfert dans une logique de mutualisation des moyens de recherche - Soutien aux projets partenariaux de recherche et développement menés par des consortia réunissant plusieurs organismes de recherche et laboratoires de l'UAG, interdisciplinaires, portés au niveau d'un site et intégrant la recherche amont et la recherche appliquée	OS 1 FEDER (PI1a)		Région/DRRT	Organismes de recherche et d'enseignement supérieur	Région, FEDER, FSE, CPER, ANR, ADEME, PIA ¹¹ , Horizon 2020,
Actions visant à insérer de manière croissante les acteurs de la recherche et de la formation dans les réseaux nationaux et européens de la connaissance		Moyen – Long terme			
- Appui à la participation d'équipes de recherche et de consortia recherche/formation aux appels à projets nationaux et européens (ANR, Horizon 2020 notamment) - Financement de bourses postdoctorales dans les thématiques de la S3 - Appui la mobilité externe des chercheurs et étudiants de l'enseignement supérieur	OS 1 FEDER (PI1a) OS 23 FSE Région (PI10.3)		Région/DRRT	Organismes de recherche et d'enseignement supérieur, Fondation UAG-GBH	Région, FEDER, FSE, CPER, ANR, ADEME, Horizon 2020 Erasmus +

..... : actions entrant dans le cadre de l'axe Renforcement des compétences

ANNEXES

¹¹ Programme des Investissements d'Avenir

1. LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA S3

1. Les instances de pilotage et de concertation :

1. Une structure d'animation et de pilotage

Une cellule technique regroupant des services de la collectivité régionale et des services de l'Etat a géré et animé la phase 1 de l'exercice.

La cellule technique a rendu compte, à intervalles de temps réguliers, à l'instance de suivi et de pilotage. L'instance de suivi se compose du SGAR (secrétaire général aux affaires régionales) de la préfecture de Guadeloupe et du DGA (directeur général adjoint) au développement économique du conseil régional.

Un comité de pilotage réunissant, en sus de l'instance de suivi, la préfète de région, et la présidente du conseil régional, a validé la méthodologie de travail présentée, ainsi que les choix des groupes de travail en matière de domaines d'activités stratégiques.

2. La définition des groupes de travail

L'objectif de la phase 1 était de déterminer de manière collégiale les domaines d'activités stratégiques sur lesquels seront fléchés prioritairement les fonds structurels, après avoir validé une démarche AFOM et les enjeux qui s'en dégagent.

Pour ce faire, 6 groupes de travail thématiques, et un groupe gouvernance ont été mis en place. La détermination et le choix des thèmes couverts par les groupes thématiques reposent sur l'analyse de différents éléments, avec une volonté d'éviter les cloisonnements par activité :

- Le diagnostic territorial réalisé en préparation de la prochaine programmation 2014-2020 ;
- Les secteurs économiques traditionnels et émergents du territoire ;
- Les enjeux actuels et futurs du territoire ; notamment la problématique des risques et de vieillissement et de santé de la population.

Ces 6 groupes et leur périmètre initial de réflexion sont :

- La gestion des ressources : agriculture (élevage, aquaculture, pêche, cultures), espaces naturels, énergies, économie circulaire ;
- La prévention des risques : pollutions, risques naturels (géoclimatiques), maladies émergentes et risques en santé humaine, animale et végétale, économie circulaire ;
- La santé et le bien-être : vieillissement de la population, cosmétique et parapharmacie, pathologies à forte prévalence (drépanocytose, cancer, diabète, obésité, Alzheimer, Parkinson), alimentation – nutrition, activités physiques, soins cosmétiques ;

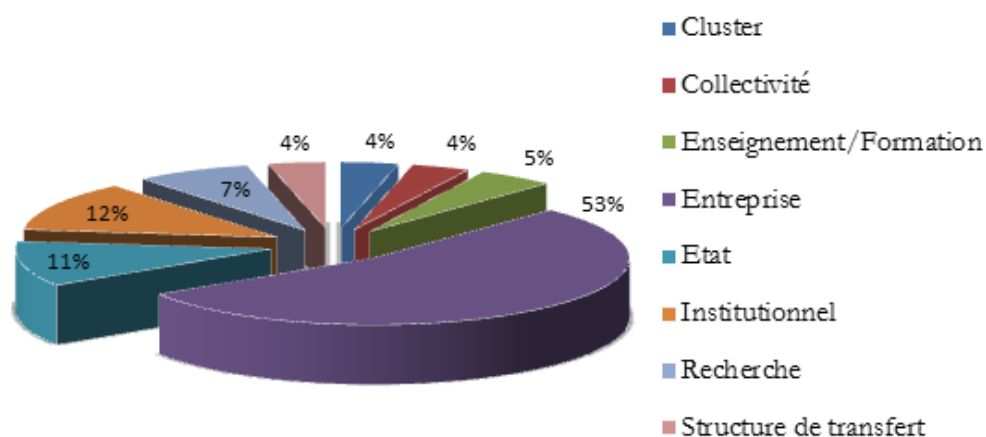
- Le tourisme : produits touristiques (thermalisme, balnéothérapie, nautisme, culturel, culinaire), liens avec les produits du terroir (agro-alimentaire, artisanat), liens avec les problématiques énergie et environnement ;
- L'agro-transformation : agro-alimentaire, matériaux biosourcés... ;
- Les TIC : infrastructures, usages des TIC.

Chaque groupe thématique était invité à identifier des liens avec l'usage des TIC, et avec les autres groupes de réflexion.

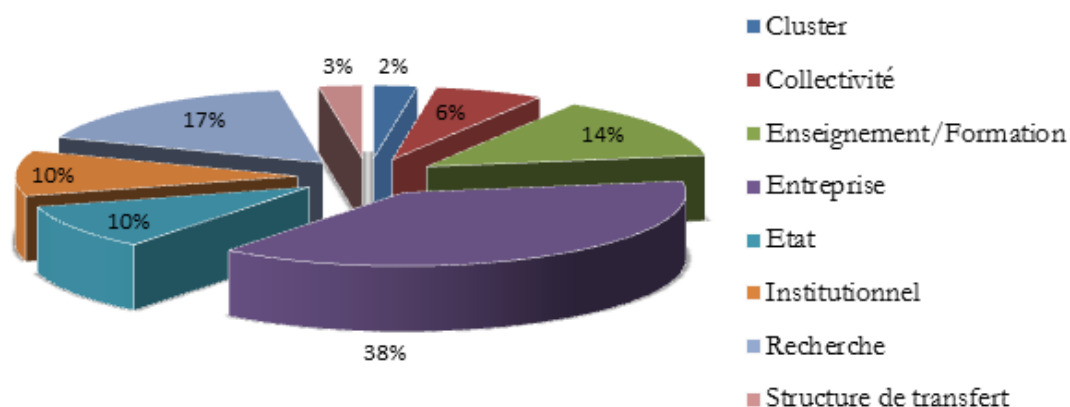
Lors de la constitution des groupes, l'attention a porté, notamment, sur l'identification d'acteurs du monde économique afin qu'ils contribuent aux réflexions. Ainsi, les groupes ont fédéré des professionnels des secteurs concernés, des représentants du tissu associatif, le cas échéant, des représentants des chambres consulaires, des représentants des institutions publiques, des acteurs de la recherche, des interlocuteurs de la formation. Le choix de la composition des groupes a eu aussi pour finalité de favoriser les approches transversales.

3. *Les graphiques de la répartition et de la participation par catégories d'acteurs aux groupes de travail*

Graphique Erreur ! Pas de séquence spécifié. : **Répartition globale de la participation par catégorie de structures**



Graphique Erreur ! Pas de séquence spécifié. : Répartition globale de la participation par nombre de participants par catégorie de structures



La participation et l'appropriation de l'exercice par les entreprises a été une préoccupation constante de la cellule technique. Or l'expérience montre que leur disponibilité est difficilement compatible avec une constance dans les réunions de travail.

La cellule technique a dû, en cours de route, remobiliser les organismes intermédiaires représentatifs afin de garantir non seulement une bonne représentation – en définitive correcte même si perfectible pour la suite – mais surtout une démarche collective proposant des lieux d'échange ou de discussion préalables aux réunions des groupes, pour éviter des propositions isolées.

Une réunion spécifique dédiée aux entreprises a été organisée, pour discuter de la méthode de travail appropriée pour cette mobilisation, et identifier de nouveaux outils de communication et d'échange pour la suite. Les propositions seront mises à profit pour la phase suivante.

4. L'accès à l'information

Afin d'optimiser le nombre de participants des groupes, un blog a été mis en place. Cet outil a permis de mettre en ligne les travaux des groupes, de donner accès à des références, d'informer sur l'actualité des réunions. En outre, il était possible de répondre à un questionnaire en ligne afin de contribuer à l'exercice : <http://s3guadeloupe.wordpress.com>

5. Le calendrier

Chaque groupe s'est réuni trois fois, lors de sessions d'une demi-journée, comme suit :

- Semaine du 22 avril 2013 ;
- Semaines des 13 et 20 mai ;
- Semaine du 3 juin.

2. Les étapes 1 et 2 (phase 1) : L'analyse de l'existant et la détermination des enjeux

La 1^{ère} session a permis de générer les matrices AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) sous l'angle de l'innovation des entreprises. La 2nde session a porté sur la validation des AFOM, et sur leur analyse pour dégager des enjeux. Afin de faciliter la lecture des contributions, et la définition d'enjeux, la cellule technique a structuré les AFOM suivant différents items :

- Nature et biodiversité ;
- Economique et financier ;
- Recherche et transfert de technologies ;
- Formation, éducation, enseignement ;
- Social, emploi,
- Gouvernance ;
- Infrastructures et équipements ;
- Culture et patrimoine ;
- Réglementation, labels et normes ;

- International.

Ensuite, les éléments récurrents à tous les groupes ont été extraits des AFOM. Ils posent le cadre contextuel. Pour chacun des items, après validation des éléments contextuels et de l'AFOM réorganisée, chaque groupe s'est attaché à déterminer des enjeux.

3. L'étape 3 (phase 1) : La définition des domaines d'activités stratégiques

La troisième session a porté sur la définition des domaines d'activités stratégiques, en présence de l'expert mandaté par la Commission Européenne, M. Jean-Marie ROUSSEAU.

1. Première partie : analyse et documents préparatoires :

La cellule d'animation a ordonné les domaines clés concernés par les sujets couverts au sein des groupes suivant 3 classes :

- Secteurs traditionnels à consolider : domaines de prédilections représentant un fort potentiel d'emplois et de richesses pour le territoire, qui nécessitent un soutien afin d'évoluer vers une production de plus forte valeur ajoutée ;
- Secteurs d'avenir : domaines à fort potentiel de développement pour lesquels le territoire possède une spécificité de renom (centre de compétence, entreprises innovantes, démographie, situation géographique, ressources naturelles, qualification du personnel) ;
- Secteurs à potentiel : domaines naissant susceptibles de se développer fortement à moyen ou long terme.

En parallèle, la cellule d'animation a croisé la quinzaine d'enjeux génériques ressortis des débats et des AFOM des groupes, à une grille de critères. Les critères ont été appliqués à chaque domaine clé.

La notation de chaque critère s'échelonne de 1 à 5. La cellule a déterminé au sein de chaque critère les extrêmes. Ainsi, à titre d'exemple, avons-nous pour le dispositif de recherche :

- L'INRA centre Antilles-Guyane est le plus important dispositif de recherche du territoire. Tout secteur impliquant des équipes de l'INRA aura la note « 5 » pour le critère dispositif de recherche ;
- L'absence d'équipes de recherche intervenant dans un domaine est notée « 1 ».

L'ensemble des domaines a été examiné pour chaque critère. Ainsi, une fois que tous les domaines sont notés pour le critère « X », l'exercice reprend-il pour le critère « Y ».

Les critères appliqués ont été les suivants :

- Dispositif de recherche ;
- Offre de formations ;
- Tissue d'entreprises ;
- Structuration du tissu d'entreprises (clusters) ;
- Tissue d'associations ;
- Débouchés sur le marché local ;
- Débouchés sur le marché à l'export ;
- Potentiel d'innovation/ de valeur ajoutée.

Par ailleurs, la cellule technique d'animation a exploité les éléments communs extraits des AFOM des groupes. Ils traduisent les grandes spécificités du territoire.

Enfin, la cellule d'animation a recherché les possibilités de fertilisation croisée entre les domaines et entre des secteurs au sein des domaines. On peut citer notamment l'usage des TIC que ce soit pour les smart grids, pour les systèmes de prévention des risques géoclimatiques ou encore en matière de tourisme.

Elle s'est également attachée à identifier des possibilités de variété corrélée via la diversification et la différenciation des débouchés. A titre d'exemple, dans une logique de diversification et de différenciation, les produits d'une exploitation agricole, peuvent donner lieu à la transformation en produits agroalimentaire, avec un souci de mise en valeur des propriétés organoleptiques et de bienfaits nutritionnels, à destination de l'alimentation humaine pour une partie, à destination de l'alimentation animale pour une autre partie et l'intégration dans des matériaux de construction pour les sous-produits de la transformation. Enfin cette valorisation des produits peut être complétée et stimulée par la créativité des acteurs de l'industrie culinaire qui a intérêt à formuler en amont ses attentes sur les qualités et caractéristiques des produits locaux utilisés.

Pour certains secteurs tels que celui des énergies renouvelables et de la maîtrise de la consommation énergétique, le continuum recherche-formation-entreprises a été prééminent dans l'analyse. Ainsi, dans l'exemple, ce continuum regroupe des laboratoires de l'UAG, une école d'ingénieurs et un cluster Synergile. L'idée est que ce continuum gagnerait à être complété avec une interface de transfert et à être enrichi afin d'augmenter l'émergence de projets innovants et amplifier les retombées de la recherche.

Par ailleurs, avec une économie jeune et issue d'activités traditionnelles et de l'import-substitution, les thèmes retenus sont fortement axés sur les potentiels de développement et d'innovation sur lesquels peuvent être construits des axes d'excellence.

L'objectif est bien d'orienter le plus grand nombre d'entreprises vers des activités à plus forte valeur ajoutée offrant les meilleurs débouchés économiques tant en local qu'à l'international.

2. La deuxième partie : échanges intergroupes

Au cours de la dernière session, le fruit de cette méta-analyse a été soumis à la discussion des groupes. Toujours dans ce souci d'approche transversale, et de mise en exergue des synergies entre différents domaines, les groupes ont été réunis en sessions conjointes. Les groupes TIC/santé & bien-être/prévention des risques, d'une part, et les groupes gestion des ressources/agrotransformation/tourisme, d'autre part, ont ainsi discuté les propositions, et ont abouti à un format qui a fait consensus.

Cette dernière session a fait également ressortir des enjeux spécifiques issus des groupes qui ont permis de structurer les domaines d'activités stratégiques à partir de thèmes nécessitant l'intervention d'acteurs pluridisciplinaires sur l'ensemble du système de l'innovation :

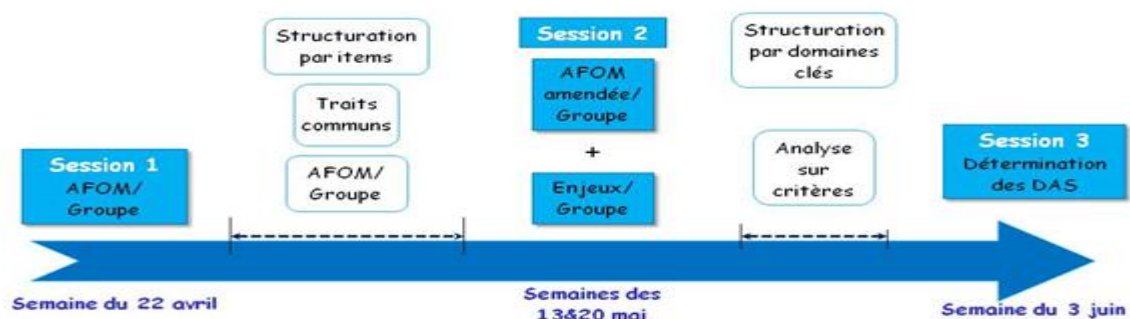
- Economie verte : agriculture durable - alternatives aux intrants – maîtrise de la consommation énergétique et énergies renouvelables – réseaux électriques intelligents – éco-mobilité – prévention et adaptation au changement climatique – solutions d'exploitation innovantes des ressources (eau, forêt, biomasse, sols et sous-sols) – agrosystèmes adaptés aux contraintes tropicales - économie circulaire – outils de production éco-énergétiques – nouveaux matériaux – habitat durable ;
- Sécurité humaine et animale – alimentation : augmentation du ratio d'autosuffisance alimentaire - traçabilité des produits, processus et circuits – information publique transparente – caractérisation des ressources génétiques et exploration de nouvelles utilisations de variétés répondant aux contraintes locales - amélioration des dispositifs d'alerte – diffusion de la culture du risque et de la santé – intégration des approches santé-sport-nutrition ;
- Moyens et usages numériques : aménagement numérique en très haut débit (THD) en particulier des zones d'activités – développement de nouveaux produits et services : audio-visuels, télétravail, SIG (systèmes d'information géographique), 3D, usages simultanés, jeux en ligne, usages sociaux...
- Tourisme et culture : stratégie adaptée à l'évolution des segments de clients internationaux – démarches marketing différenciées selon ces segments – transport intelligent lisible pour les touristes – solutions numériques et audio-visuelles innovantes – valorisation du patrimoine culturel (professionnalisation des acteurs, communication, mise en réseau...) – économie éthique et solidaire – éducation patrimoniale.

Trois scénarii ont été débattus afin de servir de proposition dans la finalisation de la feuille de route.

Au cours de sa dernière session, le groupe gouvernance a poursuivi ses réflexions sur la mise en place d'une gouvernance opérationnelle. Il a pu définir le squelette d'une organisation nouvelle.

De surcroît, afin d'affiner la position des entreprises sur les enjeux soulevés et le contenu des AFOM, une réunion spécifique s'est tenue. Elle a permis d'entériner un mode opératoire pour améliorer l'échange d'informations et l'implication des entreprises en vue des exercices ultérieurs et de la phase 2 de la S³.

La phase 1 a été clôturée lors de la réunion du comité de pilotage, avec l'appui de la Cellule technique, afin d'arrêter les choix de thématiques de spécialisation et de valider, ainsi, la feuille de route avant envoi à la Commission Européenne.



4. L'étape 4 (phase 2) : L'opérationnalisation de la feuille de route, plan d'actions et gouvernance

Cette seconde phase de l'élaboration de la S3 s'est appuyée sur l'organisation de trois ateliers thématiques (1 par DAS) qui se sont réunis à deux reprises, ainsi qu'un atelier « Gouvernance », réuni à trois reprises. Une réunion de clôture inter-ateliers thématiques a également été organisée pour présenter les résultats des travaux. Ceux-ci se sont déroulés de décembre 2013 à janvier 2014.

Cette ultime phase avait pour objectif de :

- Opérationnaliser le contenu des DAS, en conduisant avec les partenaires de chaque DAS un travail d'identification et d'émergence de projets pilote entrant dans le cadre de la S3.

La discussion en atelier s'est appuyée sur une grille d'analyse des projets discutée avec les participants. Cette grille a pour objet de permettre d'évaluer la cohérence du projet considérant l'approche et de la logique que promeut la stratégie de spécialisation intelligente.

La grille d'analyse proposée n'est pas une grille d'éligibilité des projets, signifiant qu'un projet ne répondant pas à tous les critères qui y sont inclus ne sera pas financé au titre de la S3. Cette grille a une vocation pédagogique destinée à expliciter auprès des porteurs de projet ce que pourraient Cellule technique S3 de Guadeloupe / Technopolis | ITD |

être des projets « exemplaires » au titre de la S3. Elle indique donc ce que recherchent idéalement les financeurs à travers les projets S3 : au maximum du possible des projets intégrés et collaboratifs ayant un effet d'entraînement sur une filière (couvrant différents aspects technologique, organisationnel, de formation, ou d'acceptabilité des innovations par exemple).

Concrètement, cela signifie que des projets individuels portés par des entreprises, par exemple, pour développer une innovation entrant dans le cadre d'un ou plusieurs DAS pourront être soutenus au titre de la S3, de même que des projets collaboratifs plus classiques (1 entreprise + 1 laboratoire) pourront être soutenus (cf. section E. Plan d'actions).

Le faisceau de critères utilisé et discuté est le suivant :

- **Le time to market**, ou le degré de proximité au marché des projets présentés, ou plus exactement des innovations qui en résultent, que ces innovations soient technologiques ou non technologiques
- **Le partenariat** constitué autour du porteur de projet, étant attendu qu'il s'agit des partenaires au sens de consortium, mais plus largement des organisations impliquées dans la mise en œuvre concrète des activités du projet. Un pilote soit le coordinateur du projet doit être identifié (leader du projet)
- **Les groupes cibles prioritaires** auquel le projet s'adresse, ce critère permet de s'interroger sur la finalité du projet, et la cohérence des activités projetées avec les finalités affichées. En particulier s'agissant de projets collaboratifs d'innovation portés par des entreprises, l'analyse des cibles prioritaires nécessite une étude de marché permettant de qualifier et quantifier le(s) marché(s) visé(s) par les innovations attendues.
- **La mutualisation** envisagée dans le cadre du projet, en termes de personnels ou pool de compétences (ex : bio-informatique), de plateaux techniques, de plateformes numériques ou outils de modélisation
- **La différenciation du projet**, c'est-à-dire le facteur différenciant du projet à l'échelle du territoire ou au regard d'autres territoires, et son potentiel en termes d'attractivité de compétences voir de marketing territorial pour les financeurs publics
- **Les retombées économiques**, ces dernières peuvent s'exprimer en termes de création/maintien d'emplois, de croissance du chiffre d'affaires, d'accroissement de revenus ou de la productivité, ou encore de structuration de filières de l'amont à l'aval, etc.
- **Les retombées sociétales et environnementales** du projet s'entendent comme la capacité du projet à répondre à une demande sociétale (innovation sociale) ou répondre à une problématique environnementale qui constitue un enjeu du territoire
- **Le potentiel d'ouverture interrégionale et/ou internationale** vise à apprécier dans quelle mesure les retombées du projet ou sa mise en œuvre peuvent générer de la coopération scientifique, technique, économique, et des activités à l'export en termes de produits, ou le plus souvent de services.

- Définir les formes de soutien aux projets innovants s'inscrivant dans le cadre des DAS, en lien avec la rédaction en cours des programmes européens.
- Développer le processus de gouvernance opérationnelle de la S3 afin d'identifier les acteurs impliqués et les moyens et outils d'animation à mettre en place, ainsi que les possibilités de collaboration inter-DFA en matière d'innovation.

Les discussions ont porté sur les modalités de pilotage des DAS, les outils d'animation du réseau régional d'innovation à mettre en place, et le système d'indicateurs à concevoir pour suivre l'activité du réseau, et le résultat des actions engagées.

2. QUELQUES DONNEES CHIFFREES

Indicateur	Mesure	Année	Données
			440 985
Population totale	Nb habitants (Guadeloupe et St Martin)	2010	53,19% de femmes
			46,81% d'hommes
Structure de la population	Moins de 15 ans	2010	21,1 %
	15 à 64 ans		64,04 %
	Plus de 64 ans		14,86 %
Superficie totale	Km ²	-	1 682
Densité de la population	Hab/km ² (Guadeloupe et St Martin)	2010	262,2
Taux d'emploi	Personnes âgées de 20 à 64 ans	2011	55,4 %
	Femmes âgées de 20 à 64 ans		50,7 %
	Hommes âgés de 20 à 64 ans		61,2 %
	Personnes âgées de 15 à 64 ans		49,1 %
	Femmes âgées de 15 à 64 ans		45,2 %
	Hommes âgés de 15 à 64 ans		53,8 %
Travail indépendant	Pourcentage de la population active « occupée »	2011	18,66 %
Taux de chômage	Personnes âgées de plus de 15 ans	2012	22,9 %
	Personnes âgées de 15 à 24 ans		57,6 %
Développement économique	PIB/habitant en standard de pouvoir d'achat - % vis à vis de la moyenne EU 27	2010	62 %
Taux de pauvreté	Pourcentage de la population totale	2006	17,8 %
	Total (millions d'euros)		7 572,1
Structure de l'économie – Valeur Ajoutée Brute aux prix de production	Secteur primaire - pourcentage	2010	2,41 %
	Secteur secondaire - pourcentage		13,5 %
	Secteur tertiaire - pourcentage		84,9 %
Structure de l'emploi	Population active « occupée » (Nb personnes)	2009	125 111
	Secteur primaire - pourcentage		3,85 %

Indicateur	Mesure	Année	Données
	Secteur secondaire - pourcentage		14,92 %
	Secteur tertiaire - pourcentage		81,23 %

3. LES TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA FERTILISATION DES DAS

Tableau descriptif de la fertilisation croisée des DAS

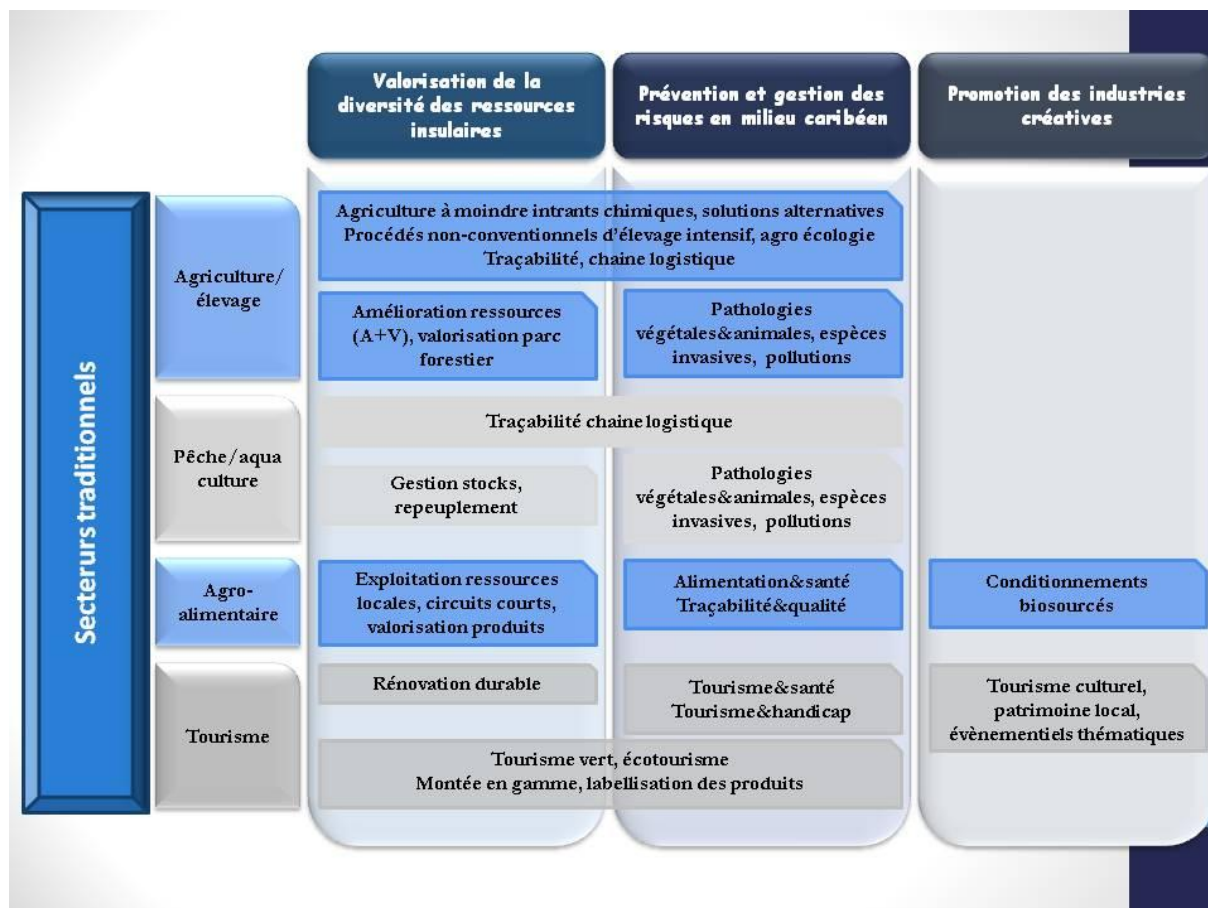


Tableau descriptif de la fertilisation croisée des DAS

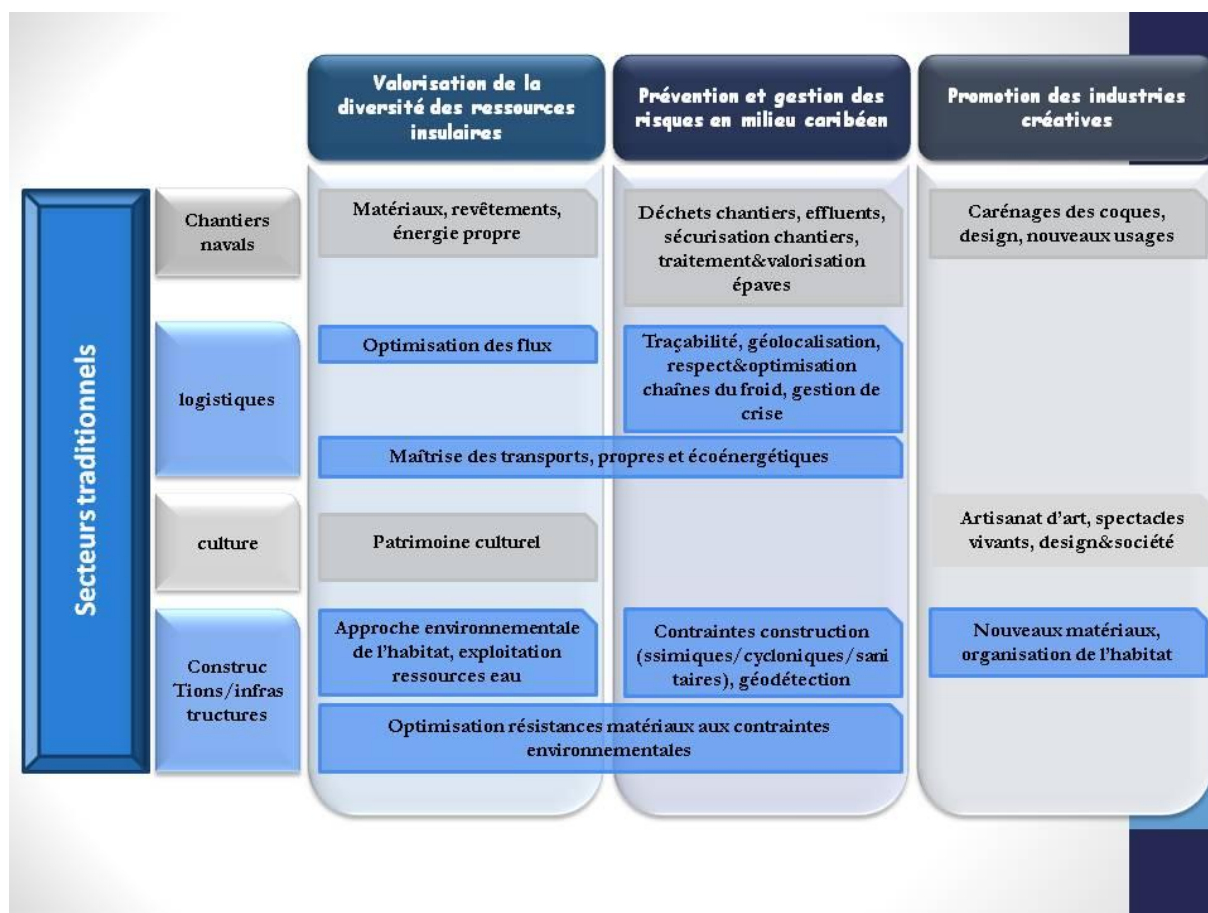


Tableau descriptif de la fertilisation croisée des DAS

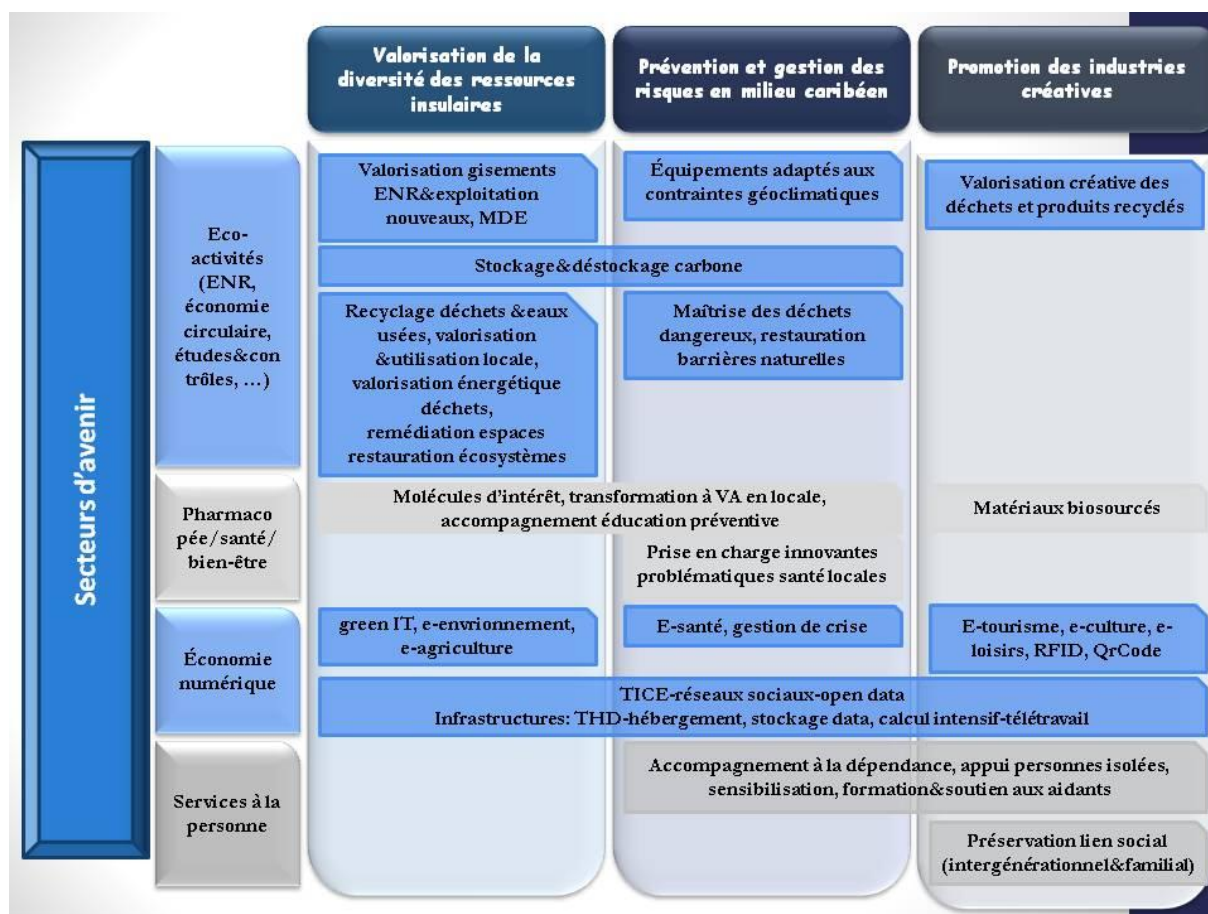
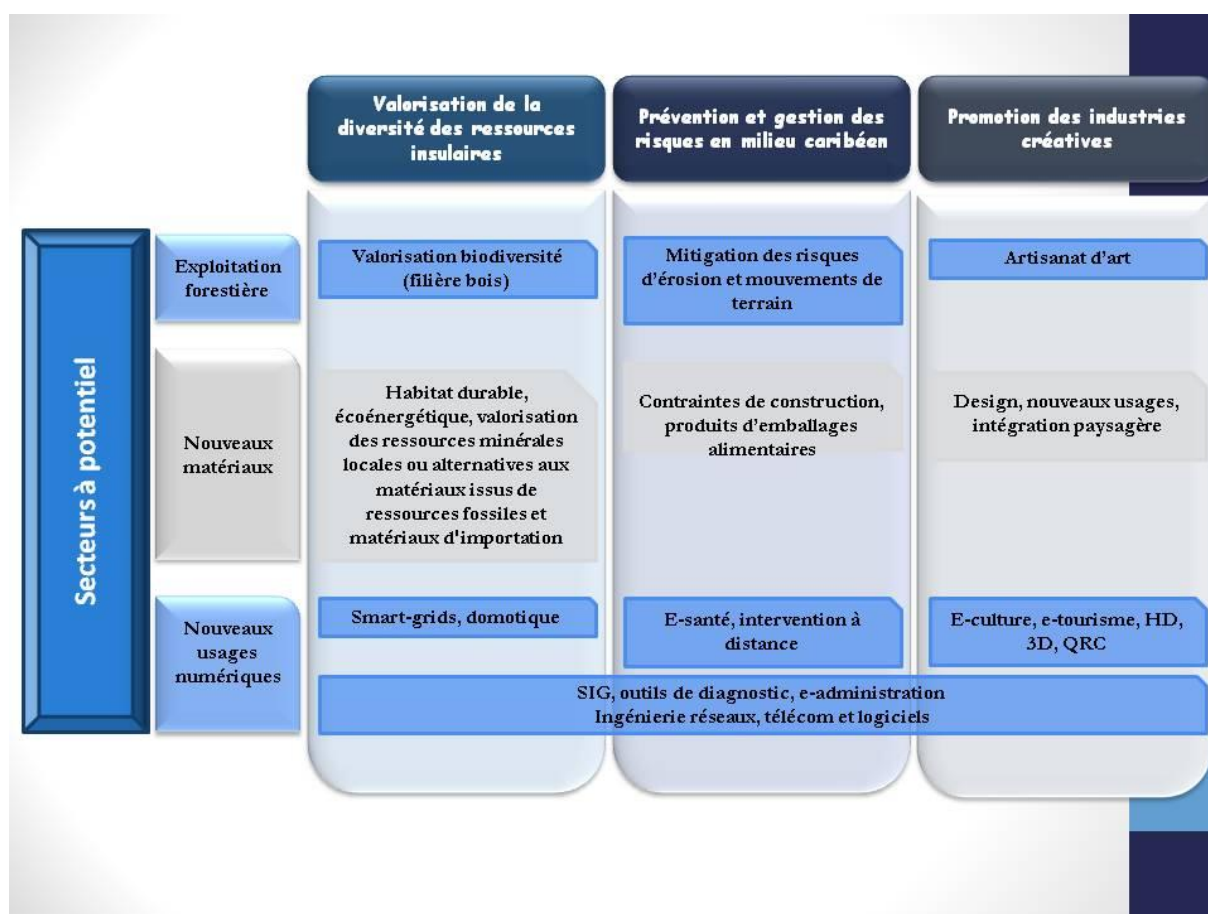


Tableau descriptif de la fertilisation croisée des DAS



4. LES ANALYSE AFOM PAR GROUPES THEMATIQUES (6)

GROUPE DE TRAVAIL « AGRO-TRANSFORMATION »
--

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL ISSUS DE L'ENSEMBLE DES AFOM

- Nature et biodiversité :
 - Guadeloupe Petit territoire : atout pour la connaissance des acteurs, faiblesse sur l'aspect taille de marché, concurrence, confidentialité
 - spécificités marquées : tropicale, caribéenne, à risque, double insularité
 - dépendance énergétique actuelle
 - présence d'espaces naturels classés, notamment au niveau international
- Economique et financier :
 - tissu économique limité : en nombre d'entreprises pour l'accueil de jeunes diplômés, constitué de TPE aux moyens financiers contraints et dépendantes de financements publics, et peu visibles à l'extérieur
 - partenaire financier privés peu présents sur les projets innovants
 - marché local restreint
 - marché gouverné par l'import (quelquefois de moindre qualité et bon marché)
 - potentiel des grands groupes insuffisamment exploité
 - crédits européens importants pour les RUP dans un contexte de crise financière internationale entraînant des tensions financières
 - risque de réduction des aides nationales
 - surcoûts liés au transport et connexions aériennes limitées dans la zone caraïbe
- Recherche et transfert technologique :
 - Dispositif public de recherche le plus développé des territoires français d'Outre-Mer
 - Incitativité aux projets de recherche appliquée
 - Jeunes chercheurs de plus en plus ouverts aux partenariats avec les entreprises
 - Taille des équipes de recherche limitée / équipe extérieures attirant les financements des secteurs d'excellence
 - Faible interaction recherche/formation/entreprises
 - Nombre insuffisant d'infrastructures mutualisées
 - Faible lisibilité de la recherche fondamentale par les entreprises
 - Compétitivité imposée qui freine la recherche fondamentale donc l'innovation à long terme (baisse des dotations dédiées)
 - Consortium de valorisation thématique SUD (CVT Sud)

- Formation, éducation, enseignement :
 - présence d'une université de plein exercice
 - Formations professionnelles diplômantes : de qualité mais onéreuses et chronophages
 - Faible lisibilité des besoins des entreprises
 - Faible culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes diplômés
 - Pas d'observatoire des métiers
 - Manque de débouchés locaux sur certains diplômes
- Social, emploi :
 - Bonne acceptation sociale des nouvelles technologies
 - Vivier de carrières limité
 - Fuite des cerveaux
- Gouvernance :
 - Manque de visibilité des dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets, soutien méthodologique de l'innovation encore faible
 - Manque de lisibilité des politiques d'innovation
 - insuffisante prise en compte des problématiques d'aménagement lors du lancement des nouveaux projets
 - Processus d'instruction des projets trop long, rigidité des acteurs
 - Faiblesse en structures de diffusion de la culture de l'innovation
 - Manque de coordination entre acteurs institutionnels sur les stratégies partagées et l'application des programmes, cloisonnement des financements européens
 - Manque de vulgarisation des innovations
 - Opportunité d'un cadre stratégique demandé par l'Europe
- Infrastructures, équipements :
 - Bonnes infrastructures TIC au regard du contexte caraïbe (couverture et coûts)
 - Enclavement numérique de certaines zones rurales avec haut débit insuffisant
- Réglementation :
 - Certaines réglementations européennes non adaptées (pour test de solutions spécifiques)
 - Manque de stabilité juridique et sociale
 - Risque d'astreintes européennes pour absence de conformité
- International :
 - Concurrence des produits importés
 - pression concurrentielle de pays à faible coûts de main d'œuvre dans la région
 - difficultés techniques et réglementaires à mutualiser les efforts avec les îles caraïbes
 - Programme Interreg Caraïbe
 - Sous-participation au sein des outils programmes cadres européens

(en vert : observation pas spécifique à l'innovation)

AFOM AGROTRANSFORMATION	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
Nature et Biodiversité	• Biodiversité – nombreuses solutions de transformation • Filière agricole bien organisée sur certains produits phares • Climat (plusieurs cycles végétaux dans l'année) • demande des exploitants agricoles d'identifier des niches de diversification	• Faiblesse des volumes de certains produits agricoles/ transformés • Biodiversité encore faiblement exploitée •	• - Valeur générique de certaines ressources locales	• Risque climatique	• Caractérisation des ressources génétiques et exploration de nouvelles utilisations de variétés répondant aux contraintes et attentes locales : du champ au consommateur • Augmenter le taux de couverture des besoins en matières premières par la production locale
Economique et Financier	• Qualité de la production locale • Financements publics de l'agro transformation • Développement et attrait touristique • Possibilité de valorisation des déchets et des sous produits • Demande d'éco produits et d'éco matériaux	• Coût de l'énergie (dans le coût de revient) • Difficultés pour trouver les compétences et les matériels adéquats dans certains domaines • Coûts des intrants et fournitures élevés • Mauvaise connaissance des attentes des consommateurs par les distributeurs • Coût de la logistique pour le transport au distributeur • Faible transformation à la ferme – petites structures	•	•	• développement d'unités de production moins énergivores • solutions de substitution aux intrants et packaging par des ressources locales • Favoriser les espaces de concertation producteurs/distributeurs/ associations de consommateurs • Encourager les solutions de distribution en circuits courts • Soutien de produits nouveaux par la commande publique et la communication institutionnelle
Recherche et Transfert	• Dispositifs de recherche et transfert	• pyramide des âges inversée • Manque de connaissance et de moyens pour la	•	•	• mobilisation des moyens techniques et réseau existants vers l'agro-transformation • déterminer et mettre en

		protection des idées			- œuvre les moyens techniques dédiés à l'agro-transformation - pérennisation des compétences à moyen terme
Formation, Enseignement	Education,	- Potentiel de formation sur le territoire (ie master alimentation santé tropicale, IUT génie biologique) - Vivier de cadres formés	- Difficultés pour trouver les compétences et les matériels adéquats dans certains domaines - Insuffisance de formation continue		- Consolidation des formations initiales et professionnelles en accord avec les besoins exprimés par les entreprises sur les filières d'avenir - Adaptation de l'organisation et du contenu des formations aux contraintes de l'apprenant et de l'entreprise

AFOM AGROTRANSFORMATION	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
Social, Emploi	• Confiance dans les produits locaux • Forte demande de produits locaux transformés	• Faible offre de produits prêts à l'emploi • Méconnaissance, voire méfiance de l'industriel et du consommateur face à la façon dont sont fabriqués la matière première et le produit transformé • Méconnaissance des niveaux qualitatifs de produits par le consommateur	•	• Appauvrissement du régime alimentaire des jeunes générations	• Information du consommateur sur la composition des produits par des réseaux institutionnels
Gouvernance	• Intérêt des institutions (collectivités) • Initiative de l'État (rencontres nationales et régionales des industries agroalimentaires)	• Faiblesse des structures de concertation des entreprises de l'agro transformation	•	• - Incapacité de s'adapter à un marché changeant	• mutualisation de données macro-économiques et techniques • structuration de la filière • - se doter d'outils de veille et d'anticipation des usages de consommation
Infrastructures – Equipements	• Flux maritime permettant un potentiel d'exportation	• - Absence de plateforme technologique	•	•	• Développer des outils polyvalents, souples et adaptés aux matières premières locales • Mise en place d'une halle technologique •
Culture et Tradition	• Diversité culinaire • Synchrétisme culturel	•	• - Tendance sociétale de lutte contre la « mal bouffe »	•	• Développer une interface pour utilisation du répertoire du patrimoine culinaire par les professionnels
Réglementation – labels - normes	•	• Sentiment de contrôle insuffisant des produits importés • Difficulté sur la certification des produits nouveaux	• Réglementation alimentaire (sucre, sel, MG...) • Réglementation économie circulaire	• Normalisation technique des matériaux innovants	• Améliorer la traçabilité des produits et la transparence des circuits • Améliorer la veille réglementaire • Accompagnement

					financier pour les créateurs de produits nouveaux
International	•	• - Labels peu visibles	• Augmentation de la demande européenne pour des produits tropicaux • Coopération avec la Caraïbe et autres DFAs (PARM Martinique)- savoirs faire • Marché de niche à l'exportation Caraïbe et métropole	• Accord de libre échange/ compétitivité	• Identifier la logistique pour obtenir des marchés de niche • Valorisation des labels sous l'égide d'une bannière commune
Autres	•	• - Diminution du foncier agricole	• Réglementation (bilan carbone)	• - Changements globaux sur la production agricole	•

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL ISSUS DE L'ENSEMBLE DES AFOM

- Nature et biodiversité :
 - o Guadeloupe Petit territoire : atout pour la connaissance des acteurs, faiblesse sur l'aspect taille de marché, concurrence, confidentialité
 - o spécificités marquées : tropicale, caribéenne, à risque, double insularité
 - o dépendance énergétique actuelle
 - o présence d'espaces naturels classés, notamment au niveau international
- Economique et financier :
 - o tissu économique limité : en nombre d'entreprises pour l'accueil de jeunes diplômés, constitué de TPE aux moyens financiers contraints et dépendantes de financements publics, et peu visibles à l'extérieur
 - o partenaire financier privés peu présents sur les projets innovants
 - o marché local restreint
 - o marché gouverné par l'import (quelquefois de moindre qualité et bon marché)
 - o potentiel des grands groupes insuffisamment exploité
 - o crédits européens importants pour les RUP dans un contexte de crise financière internationale entraînant des tensions financières risque de réduction des aides nationales
 - o surcoûts liés au transport et connexions aériennes limitées dans la zone caraïbe
- Recherche et transfert technologique :
 - o Dispositif public de recherche le plus développé des territoires français d'Outre-Mer
 - o Incitativité aux projets de recherche appliquée
 - o Jeunes chercheurs de plus en plus ouverts aux partenariats avec les entreprises
 - o Taille ~~critique~~ des équipes de recherche limitée / équipe extérieures attirant les financements des secteurs d'excellence
 - o Faible interaction recherche/formation/entreprises
 - o Nombre insuffisant d'infrastructures mutualisées
 - o Faible lisibilité de la recherche fondamentale par les entreprises
 - o Compétitivité imposée qui freine la recherche fondamentale donc l'innovation à long terme (baisse des dotations dédiées)
 - o Consortium de valorisation thématique SUD (CVT Sud)
- Formation, éducation, enseignement :
 - o présence d'une université de plein exercice
 - o Formations professionnelles diplômantes : de qualité mais onéreuses et chronophages
 - o Faible lisibilité des besoins des entreprises
 - o Faible culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes diplômés
 - o Pas d'observatoire des métiers
 - o Manque de débouchés locaux sur certains diplômes
- Social, emploi :
 - o Bonne acceptation sociale des nouvelles technologies
 - o Vivier de carrières limité
 - o Fuite des cerveaux
- Gouvernance :
 - o Manque de visibilité des dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets, soutien méthodologique de l'innovation encore faible
 - o Manque de lisibilité des politiques d'innovation
 - o insuffisante prise en compte des problématiques d'aménagement lors du lancement des nouveaux projets
 - o Processus d'instruction des projets trop long, rigidité des acteurs
 - o Faiblesse en structures de diffusion de la culture de l'innovation
 - o Manque de coordination entre acteurs institutionnels sur les stratégies partagées et l'application des programmes, cloisonnement des financements européens
 - o Manque de vulgarisation des innovations
 - o Opportunité d'un cadre stratégique demandé par l'Europe

- Infrastructures, équipements :
 - o Bonnes infrastructures TIC au regard du contexte caraïbe (couverture et coûts)
 - o Enclavement numérique de certaines zones rurales avec haut débit insuffisant
- Réglementation :
 - o Certaines réglementations européennes non adaptées (pour test de solutions spécifiques)
 - o Manque de stabilité juridique et sociale
 - o Risque d'astreintes européennes pour absence de conformité
- International :
 - o Concurrence des produits importés
 - o pression concurrentielle de pays à faible coûts de main d'œuvre dans la région
 - o difficultés techniques et réglementaires à mutualiser les efforts avec les îles caraïbes
 - o Programme Interreg Caraïbe
 - o Sous-participation au sein des outils programmes cadres européens

AFOM					
GESTION DES RESSOURCES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
Nature et Biodiversité	- diversité biophysique / biodiversité (eau-vent-soleil + flore/faune) et fertilité sols volcaniques, potentiel géothermal ... - potentiel, expérience et savoir-faire en EnR - Caraïbes = un des 35 points chauds de biodiversité de la planète - mise en œuvre des dispositifs d'APA (accès et partage des avantages liés à l'utilisation ressources biologiques) - potentialité de développement des agro-carburants	forte consommation d'énergies fossiles - faible rationalisation de l'utilisation des énergies et matériaux Pollutions à long terme (chlorocon) réduction de l'utilisation d'intrants chimiques à poursuivre (plan Ecohyto DOM) - promiscuité milieux naturels / milieux anthropisés - manque de ressources sur certains secteurs de la biodiversité - érosion des sols - manque d'inventaire des ressources naturelles (notamment maritimes) exploitation des ressources en eau peu raisonnée - insuffisance de traitement des eaux usées	- Changement climatique : originalité attractivité du milieu tropical / généricité des résultats - Confluence monde tropical/ Europe	- arrivée de ravageurs, exogènes, maladies émergentes, espèces envahissantes (poissons...), - Effet du changement climatique : vulnérabilité des zones côtières, des ressources des zones de pêche performances de certaines productions agricoles probablement altérées (notamment canne à sucre) - Impact de l'activité humaine sur les ressources naturelles / pression anthropique	- Mise en œuvre d'une démarche intégrée de développement durable - Développement de solutions alternatives aux intrants chimiques - Développement des EnR et maîtrise de la consommation énergétique - Maîtrise de l'utilisation des matériaux et solutions alternatives innovantes - Optimisation des techniques de traitement des eaux existantes et solutions adaptées - Identification de nouvelles solutions d'exploitation (connaissance captage, stockage) des ressources en eaux - Etat des lieux et développement des filières économiques viables d'exploitations des ressources de la biodiversité locale - Conservation des milieux et paysages, propices au développement éco-touristique

AFOM					
GESTION DES RESSOURCES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
Nature et Biodiversité	- diversité biophysique / biodiversité (eau-vent-soleil + flore/faune) et fertilité sols volcaniques, potentiel géothermal ... - potentiel, expérience et savoir-faire en EnR - Caraïbes = un des 35 points chauds de biodiversité de la planète - mise en œuvre des dispositifs d'APA (accès et partage des avantages liés à l'utilisation ressources biologiques)	forte consommation d'énergies fossiles - faible rationalisation de l'utilisation des énergies et matériaux Pollutions à long terme (chlordecone) réduction de l'utilisation d'intrants chimiques à poursuivre (plan Ecohyto DOM) - promiscuité milieux naturels / milieux anthropisés - manque de ressources sur certains secteurs de la biodiversité - érosion des sols	- Changement climatique : originalité attractivité du milieu tropical / généricité des résultats - Confluence monde tropical/ Europe	- arrivée de ravageurs, exogènes, maladies émergentes, espèces envahissantes (poissons...), - Effet du changement climatique : vulnérabilité des zones côtières, des ressources des zones de pêche performances de certaines productions agricoles probablement altérées (notamment canne à sucre) - Impact de l'activité humaine sur les ressources naturelles / pression anthropique	- Mise en œuvre d'une démarche intégrée de développement durable - Développement de solutions alternatives aux intrants chimiques - Développement des EnR et maîtrise de la consommation énergétique - Maîtrise de l'utilisation des matériaux et solutions alternatives innovantes - Optimisation des techniques de traitement des eaux existantes et solutions adaptées - Identification de nouvelles solutions d'exploitation (connaissance captage, stockage) des ressources en eaux

	• potentialité de développement des agro-carburants	• manque d'inventaire des ressources naturelles (notamment maritimes) • exploitation des ressources en eau peu raisonnée • insuffisance de traitement des eaux usées			• Etat des lieux et développement des filières économiques viables d'exploitations des ressources de la biodiversité locale - Conservation des milieux et paysages, propices au développement éco-touristique • Conservation des milieux et paysages, propices au développement éco-touristique
--	---	--	--	--	---

AFOM GESTION DES RESSOURCES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
Economique et Financier	- diversité des activités (non spécialisation) - diversité des matériaux utilisés - exploitation de matériaux recyclés - mix énergétique diversifié et à potentiel - étude dédiée au modèle économique de l'exploitation du bois - ensemble de grands projets identifiés (thalassothermie, Bouillante 3, réseau de froid...)	- difficulté de développement de la filière de traitement des déchets - faible diversité des produits cultivés - difficulté de promotion des produits nouveaux - coût d'investissement élevé des certaines EnR - hétérogénéité du paysage productif - faible couverture du besoin alimentaire par des produits locaux		Coût du carburant menaçant les approvisionnements à moyen terme	- Valorisation économique du parc forestier - Amélioration du ratio d'autosuffisance alimentaire - Structuration de la filière économie circulaire - Elargissement des gammes variétales, adaptées aux terroirs, aux modes d'exploitation, aux bio-agresseurs et à l'agro- - Caractérisation des ressources et génétiques exploration de nouvelles utilisations de variétés répondant aux contraintes et attentes locales - développement de nouveaux modèles économiques pour les ENR, dès la phase de R&D - Valorisation des produits nouveaux par les acteurs publics : commande publique et communication
Recherche et Transfert	- diversité des acteurs de la recherche et infrastructures sur le thème - CRB : mise à disposition	Méconnaissance et faible recours aux compétences techniques locales			Identification des équipements d'analyse mutualisables en local et/ou centralisation de la logistique pour les

	des ressources biologiques pour les acteurs RFD exploitation in situ des ressources • Emergence des centres techniques et réseau d'innovation techniques agricoles (RITA) • Création d'une école d'ingénieurs (énergie – environnement – matériaux)				utilisateurs • Capitalisation des données (et méta-données) de recherche sur le long terme
--	---	--	--	--	--

AFOM GESTION DES RESSOURCES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
Formation, Education, Enseignement	- Développement professionnalisation de la filière (formations académiques et professionnelles) - Tissu de formation comparativement très bon dans l'environnement caraïbe	- absence de formation dédiée exploitation transformation du bois - manque de formation des professionnels du bâtiment en matière de MDE et EnR			Consolidation des formations initiales et professionnelles en accord avec les besoins exprimés par les entreprises sur les filières d'avenir
Social, Emploi	- foisonnement associatif sur la biodiversité - entrepreneurs locaux sensibilisés au développement durable	- forte augmentation de la production de déchets ménagers - peu d'associations de gestion et rationalisation de l'espace naturel	prise de conscience sociétale des risques pour la biodiversité et la santé	- décalage préoccupations des professionnels / de la population - Evolution de la consommation électrique locale	Implication du tissu associatif dans les choix stratégiques et de développement économique : améliorer l'acceptation sociétale des innovations, développer l'innovation sociale porteuse de nouveaux services dans l'économie verte

AFOM GESTION DES RESSOURCES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
Gouvernance	- réseau d'espaces naturels protégés - présence de Synergie - économie circulaire : orientation principale du PDEDMA - planification régionale en matière de maîtrise de l'énergie et EnR (PRERURE – SRCAE)	- faiblesse de l'organisation des filières de diversification et des éco-activités - absence de référentiel commun de bases de données partagées - méconnaissance des donneurs d'ordres en matière de produits ou services offrant des solutions durables - modèles d'agro-foresterie actuels en confrontation avec les contraintes environnementales			- Amélioration de la démarche participative de l'ensemble des acteurs sur les conflits d'usage - Structuration des éco-activités en filière - Capitalisation-mutualisation des informations (voir recherche) - Information formation des décideurs/acheteurs publics sur les solutions innovantes et durables
Infrastructures – Equipements	qualité des outils de systèmes d'information géographique	- retard dans la construction d'unités structurantes de traitement des déchets - bases de données peu mutualisées, et les logiciels parfois incompatibles			- Structuration du secteur de l'économie circulaire (cf éco-activités)

AFOM GESTION DES RESSOURCES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
Culture et Tradition	savoir-faire traditionnels en agriculture et pharmacopée	perte de savoirs et savoir-faire locaux (production agricole, plantes médicinales)			- Etat des lieux et développement des filières économiques viables d'exploitations des ressources de la biodiversité locale (cf biodiversité) - Capitalisation des savoirs traditionnels et exploitation économique
Réglementation – labels - normes	Habilitation du Conseil Régional sur les aspects énergie	contrôles insuffisants pour le respect des réglementations environnementales, limitant la capacité d'innovation sur des solutions adaptées (pêche, BTP ...)			Renforcer le travail d'adaptation et application des réglementations sources d'innovation locale.

AFOM GESTION DES RESSOURCES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
International	Coopération caraïbes et hexagone (surtout recherche)	difficulté de protection des productions locales face à une concurrence asymétrique	- Marché extérieur tropical : la Guadeloupe peut être un moteur avec appui européen pour innover en partenariat - Recherche française dans le bassin caribéen - Collaborations internationales et regroupements		consolider les relations économiques dans l'environnement caribéen sur la base des compétences recherche et formation

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL ISSUS DE L'ENSEMBLE DES AFOM

- Nature et biodiversité :
 - Guadeloupe Petit territoire : atout pour la connaissance des acteurs, faiblesse sur l'aspect taille de marché, concurrence, confidentialité
 - spécificités marquées : tropicale, caribéenne, à risque, double insularité
 - dépendance énergétique actuelle
 - présence d'espaces naturels classés, notamment au niveau international
- Economique et financier :
 - tissu économique limité : en nombre d'entreprises pour l'accueil de jeunes diplômés, constitué de TPE aux moyens financiers contraints et dépendantes de financements publics, et peu visibles à l'extérieur
 - partenaire financier privés peu présents sur les projets innovants
 - marché local restreint
 - marché gouverné par l'import (quelquefois de moindre qualité et bon marché)
 - potentiel des grands groupes insuffisamment exploité
 - crédits européens importants pour les RUP dans un contexte de crise financière internationale entraînant des tensions financières
 - risque de réduction des aides nationales
 - surcoûts liés au transport et connexions aériennes limitées dans la zone caraïbe
- Recherche et transfert technologique :
 - Dispositif public de recherche le plus développé des territoires français d'Outre-Mer
 - Incitativité aux projets de recherche appliquée
 - Jeunes chercheurs de plus en plus ouverts aux partenariats avec les entreprises
 - Taille des équipes de recherche limitée / équipe extérieures attirant les financements des secteurs d'excellence
 - Faible interaction recherche/formation/entreprises
 - Nombre insuffisant d'infrastructures mutualisées
 - Faible lisibilité de la recherche fondamentale par les entreprises
 - Compétitivité imposée qui freine la recherche fondamentale donc l'innovation à long terme (baisse des dotations dédiées)
 - Consortium de valorisation thématique SUD (CVT Sud)
- Formation, éducation, enseignement :
 - présence d'une université de plein exercice
 - Formations professionnelles diplômantes : de qualité mais onéreuses et chronophages

- Faible lisibilité des besoins des entreprises
- Faible culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes diplômés
- Pas d'observatoire des métiers
- Manque de débouchés locaux sur certains diplômes
- Social, emploi :
 - Bonne acceptation sociale des nouvelles technologies
 - Vivier de carrières limité
 - Fuite des cerveaux
- Gouvernance :
 - Manque de visibilité des dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets, soutien méthodologique de l'innovation encore faible
 - Manque de lisibilité des politiques d'innovation
 - insuffisante prise en compte des problématiques d'aménagement lors du lancement des nouveaux projets
 - Processus d'instruction des projets trop long, rigidité des acteurs
 - Faiblesse en structures de diffusion de la culture de l'innovation
 - Manque de coordination entre acteurs institutionnels sur les stratégies partagées et l'application des programmes, cloisonnement des financements européens
 - Manque de vulgarisation des innovations
 - Opportunité d'un cadre stratégique demandé par l'Europe
- Infrastructures, équipements :
 - Bonnes infrastructures TIC au regard du contexte caraïbe (couverture et coûts)
 - Enclavement numérique de certaines zones rurales avec haut débit insuffisant
- Réglementation :
 - Certaines réglementations européennes non adaptées (pour test de solutions spécifiques)
 - Manque de stabilité juridique et sociale
 - Risque d'astreintes européennes pour absence de conformité
- International :
 - Concurrence des produits importés
 - pression concurrentielle de pays à faible coûts de main d'œuvre dans la région
 - difficultés techniques et réglementaires à mutualiser les efforts avec les îles caraïbes
 - Programme Interreg Caraïbe
 - Sous-participation au sein des outils programmes cadres européens

AFOM PREVENTION DES RISQUES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
Nature et Biodiversité	- Potentiel de développement (habitat) parasismique avec la filière bois - Caractéristique spécifique du territoire (atout de différenciation dans le domaine des risques) - Ressources locales adaptées, rustiques, endémiques, résistantes	- Territoire exposé : concentration et multiples risques ; - Rejets de polluants organiques et inorganiques dans les milieux naturels ;	- Des risques naturels qui sensibilisent l'opinion et les pouvoirs publics (séismes, tsunamis...) - Environnement unique en Europe du point de vue des risques naturels (volcan explosif actif, cyclones, séismes, aléas hydrologique, risques côtiers, tsunamis, glissements de terrain) - Hot spot créateur d'innovations	- Menaces Atmosphériques, géologiques, marines - Importation, introduction de matériel (vivant) exotique - Risques naturels majeurs nombreux susceptibles de nuire à l'activité économique du territoire	- Développer les filières de recyclages et de restauration des milieux - Développement d'approche intégrée en matière d'aménagement du territoire
Economique et Financier	Moyens financiers existants dans le domaine du confortement parasismique	Capacité d'auto-financement des maîtres d'ouvrage et de trésorerie faibles ;	- Domaine des risques naturels permet facilement des liens vers les TIC	- Insuffisance des financements en matière de connaissances des risques naturels et des aléas - Courantologie : coût élevé des techniques - Non pérennisation des financements publics des réseaux de surveillance - Augmentation du coût des assurances (interroger assureur)	Améliorer la connaissance relative aux différents outils de financement et leurs modalités d'accès ;

AFOM PREVENTION DES RISQUES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
Recherche et Transfert	- Recherche locale d'excellence en matière de maladies émergentes - Expertise accrue en recherche dans le domaine de la submersion marine. - Bon niveau de connaissance des aléas et des risques géo climatiques par rapport à la Caraïbes - Développement des connaissances fondamentales et appliquées sur les organochlorés	- Tailles des équipes de recherche trop faible - Turn over important des responsables de projet - Déficit de bio-informaticiens - Faible orientation du RITA vers les besoins industriels	- Structures de transfert - Transferts de l'expertise et de la méthodologie de travail en matière de pollutions aux organochlorés vers le bassin caribéen - Exemplarité du réseau Caribvet à élargir à d'autres maladies - Etudes de courantologie - Maladies émergentes - Automatisation croissante du séquençage génétique à un cout attractif ; - Nouvelles techniques de diagnostic à haut débit ;	Dans le domaine de la pollution : exiguïté du marché en analyses innovantes	- Développement et mutualisation des capacités d'analyses des data - Pérennisation des instituts de transfert - Structuration en pôle d'excellence - Orientation du RITA vers les besoins industriels
Formation, Education, Enseignement		- Manque de formations dans le domaine parasismique (public professionnels) - Peu de débouchés pour les étudiants formés - Faible souplesse de mise en œuvre de formations valables ouvertes pour quelques années - Faible visibilité des besoins des entreprises			mise en place de formation construction parasismique

AFOM PREVENTION DES RISQUES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
Social, Emploi	Milieu associatif actif			Diminution des aides publiques aux associations	
Gouvernance	- Compétences et complémentarités dans le domaine parasismique et risques naturels au sens large (UAG, BRGM, OVSG, bureaux d'études, organismes de contrôle) - Engagement des organismes de recherche à travailler ensemble - Expertise (compétences) dans le domaine de la pollution au travers de structures territoriales - Outils relais vers la population dans le domaine de la pollution (JAFA) - Conseils techniques (structuration naissante) - Engagement politique des gouvernements membres des réseaux de surveillance - Cellule technique d'ingénierie de projets pour les maîtres d'ouvrage publics - Engagement des organismes de recherche à travailler ensemble	- Sensibilisation, insuffisante de la population aux risques et déficit d'appropriation de l'ensemble des acteurs (décideurs et population) - Planification, anticipation imparfaite en matière de gestion de crise - Faible interaction entre organismes de recherche présents sur le territoire - Dispersion des acteurs économiques - Manque d'outils de diagnostic en bio-surveillance	Opportunités d'une meilleure communication lors de risques majeurs	-Manque de suivi/approbation des autorités européennes vis-à-vis des stratégies proposées	- Structuration en pôle d'excellence - Développement outils de veille et d'analyse ; - Mise en place d'une gouvernance participative - Amélioration des dispositifs d'alerte - Développer des programmations et outils de sensibilisation à la culture du risque
Infrastructures – Equipements	- Dispositifs de surveillance des risques dans certains domaines - Existence de quelques plateaux techniques	- Manque de visibilité sur les plate-formes mutualisables et les possibilités bio-informatiques			Renforcement et développement de la mutualisation des équipements

	mutualisables				
Culture et Tradition					
Réglementation – labels - normes	Réflexion sur la labellisation d'une formation des artisans concernant les constructions parasismiques	- Manque de traçabilité alimentaire - Manque de contrôle	- Existence d'un cadre réglementaire et institutionnel clair et robuste - Existence du plan séisme Antilles (renforcement du bâti notamment) - Politique réglementaire dans le domaine des déchets et de l'eau – nombreux champs d'action à développer pour y répondre	- Devoir appliquer des normes spécifiques européennes et non transposables en DOM (ex. DLE) - Modifications légales ou réglementaires impactant les projets - Complexité des règles de construction parasismique (modifications récentes)	- Adaptation de la réglementation dans le secteur du bâtiment au contexte ; - organisation des processus relatifs à la traçabilité alimentaire
International & coopération	Bonne dynamique de coopération avec les autres îles de la Caraïbe et les DFA (risques telluriques, Caribvet)		- Possibilités de collaborations caribéennes sur la question des risques telluriques (Martinique, Trinidad) - Volonté des autres pays de la Caraïbe de développer des collaborations	Difficulté de mobilisation des crédits de coopération par les partenaires	Développement de relations avec des pôles et clusters

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL ISSUS DE L'ENSEMBLE DES AFOM

- Nature et biodiversité :
 - Guadeloupe Petit territoire : atout pour la connaissance des acteurs, faiblesse sur l'aspect taille de marché, concurrence, confidentialité
 - spécificités marquées : tropicale, caribéenne, à risque, double insularité
 - dépendance énergétique actuelle
 - présence d'espaces naturels classés, notamment au niveau international
- Economique et financier :
 - tissu économique limité : en nombre d'entreprises pour l'accueil de jeunes diplômés, constitué de TPE aux moyens financiers contraints et dépendantes de financements publics, et peu visibles à l'extérieur
 - partenaire financier privés peu présents sur les projets innovants
 - marché local restreint
 - marché gouverné par l'import (quelquefois de moindre qualité et bon marché)
 - potentiel des grands groupes insuffisamment exploité
 - crédits européens importants pour les RUP dans un contexte de crise financière internationale entraînant des tensions financières
 - risque de réduction des aides nationales
 - surcoûts liés au transport et connexions aériennes limitées dans la zone caraïbe
- Recherche et transfert technologique :
 - Dispositif public de recherche le plus développé des territoires français d'Outre-Mer
 - Incitativité aux projets de recherche appliquée
 - Jeunes chercheurs de plus en plus ouverts aux partenariats avec les entreprises
 - Taille des équipes de recherche limitée / équipe extérieures attirant les financements des secteurs d'excellence
 - Faible interaction recherche/formation/entreprises
 - Nombre insuffisant d'infrastructures mutualisées
 - Faible lisibilité de la recherche fondamentale par les entreprises
 - Compétitivité imposée qui freine la recherche fondamentale donc l'innovation à long terme (baisse des dotations dédiées)
 - Consortium de valorisation thématique SUD (CVT Sud)
- Formation, éducation, enseignement :
 - présence d'une université de plein exercice
 - Formations professionnelles diplômantes : de qualité mais onéreuses et chronophages
 - Faible lisibilité des besoins des entreprises
 - Faible culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes diplômés
 - Pas d'observatoire des métiers
 - Manque de débouchés locaux sur certains diplômes

- Social, emploi :
 - o Bonne acceptation sociale des nouvelles technologies
 - o Vivier de carrières limité
 - o Fuite des cerveaux
- Gouvernance :
 - o Manque de visibilité des dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets, soutien méthodologique de l'innovation encore faible
 - o Manque de lisibilité des politiques d'innovation
 - o insuffisante prise en compte des problématiques d'aménagement lors du lancement des nouveaux projets
 - o Processus d'instruction des projets trop long, rigidité des acteurs
 - o Faiblesse en structures de diffusion de la culture de l'innovation
 - o Manque de coordination entre acteurs institutionnels sur les stratégies partagées et l'application des programmes, cloisonnement des financements européens
 - o Manque de vulgarisation des innovations
 - o Opportunité d'un cadre stratégique demandé par l'Europe
- Infrastructures, équipements :
 - o Bonnes infrastructures TIC au regard du contexte caraïbe (couverture et coûts)
 - o Enclavement numérique de certaines zones rurales avec haut débit insuffisant
- Réglementation :
 - o Certaines réglementations européennes non adaptées (pour test de solutions spécifiques)
 - o Manque de stabilité juridique et sociale
 - o Risque d'astreintes européennes pour absence de conformité
- International :
 - o Concurrence des produits importés
 - o pression concurrentielle de pays à faible coûts de main d'œuvre dans la région
 - o difficultés techniques et réglementaires à mutualiser les efforts avec les îles caraïbes
 - o Programme Interreg Caraïbe
 - o Sous-participation au sein des outils programmes cadres européens

AFOM SANTÉ ET BIEN ÊTRE	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX
Nature et Biodiversité	- Petit territoire et population accessible (captive) - Marché encore ouvert à des niches - Ressources locales à valoriser – forte biodiversité	Existence de maladies et pathologies spécifiques à nos territoires et difficiles à faire reconnaître à l'échelle nationale			- Etat des lieux et développement des filières économiques viables d'exploitations des ressources de la biodiversité locale répondant aux enjeux de santé - Adaptation des programmes nationaux ou européens aux problématiques de santé locales
Economique et Financier	- Existence d'entreprises dans le domaine cosmétique (existence de compétences) - Exemple d'entreprises créatives en TIC capables de jouer un rôle dans les services à la personne - Qualité des produits pour l'alimentation animale permettant de délivrer des bons produits pour la santé humaine - Qualité nutritionnelle des produits disponibles pour la santé humaine - TPE dynamiques - Logiciel OSCAR d'appui aux porteurs de projets	- Difficulté de financement de la dépendance - Faible solvabilité de la clientèle			développement d'un modèle économique des services dédiés à la dépendance et la prévention moins assujéti au financement public = innovation sociale
Recherche et Transfert	Quelques laboratoires d'excellence permettant l'accès à des plateaux techniques	- faible effectif du personnel de recherche au CHU - peu d'entreprises privées dédiées aux activités biotech et pharmacie	Loi ESR encourageant à la valorisation des résultats de la recherche		Développer des relations avec les entreprises et laboratoires extérieurs pour valoriser les résultats de la recherche locale
Formation, Education, Enseignement	- Capacité de formation de jeunes chercheurs, et d'attraction de doctorants - Master biologie santé attractif	pluralité des perceptions corps-santé-alimentation-activité physique au sein de la population	Projet de création d'une quatrième année de médecine en Guadeloupe pour aboutir à un cursus		Formation des soignants à l'ingénierie de projets pour former les patients à l'autonomie

	• Diplôme universitaire en éducation thérapeutique • Partenariats lycées entreprises (entreprendre en lycée) dans le domaine santé bien être • Dispositifs de formation des jeunes dédiés mis en place par la région • Emergence de projets d'utilisation des réseaux sociaux à vocation pédagogique		complet à terme		• Sensibilisation et culture de la santé à développer depuis l'école Appropriation du concept et des outils d'accompagnement gradué de la prévention de la maladie et de la dépendance (primaire, secondaire, tertiaire) • Appropriation du concept et des outils d'accompagnement gradué de la prévention de la maladie et de la dépendance (primaire, secondaire, tertiaire)
--	---	--	-----------------	--	---

AFOM SANTÉ ET BIEN ÊTRE	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX
Nature et Biodiversité	- Petit territoire et population accessible (captive) - Marché encore ouvert à des niches - Ressources locales à valoriser – forte biodiversité	Existence de maladies et pathologies spécifiques à nos territoires et difficiles à faire reconnaître à l'échelle nationale			- Etat des lieux et développement des filières économiques viables d'exploitations des ressources de la biodiversité locale répondant aux enjeux de santé - Adaptation des programmes nationaux ou européens aux problématiques de santé locales
Economique et Financier	- Existence d'entreprises dans le domaine cosmétique (existence de compétences) - Exemple d'entreprises créatives en TIC capables de jouer un rôle dans les services à la personne - Qualité des produits pour l'alimentation animale permettant de délivrer des bons produits pour la santé humaine - Qualité nutritionnelle des produits disponibles pour la santé humaine - TPE dynamiques - Logiciel OSCAR d'appui aux porteurs de projets	- Difficulté de financement de la dépendance - Faible solvabilité de la clientèle			développement d'un modèle économique des services dédiés à la dépendance et la prévention moins assujéti au financement public = innovation sociale
Recherche et Transfert	Quelques laboratoires d'excellence permettant l'accès à des plateaux techniques	- faible effectif du personnel de recherche au CHU - peu d'entreprises privées dédiées aux activités biotech et pharmacie	Loi ESR encourageant à la valorisation des résultats de la recherche		Développer des relations avec les entreprises et laboratoires extérieurs pour valoriser les résultats de la recherche locale
Formation, Education, Enseignement	- Capacité de formation de jeunes chercheurs, et d'attraction de doctorants - Master biologie santé attractif	pluralité des perceptions corps-santé-alimentation-activité physique au sein de la population	Projet de création d'une quatrième année de médecine en Guadeloupe pour aboutir à un cursus		Formation des soignants à l'ingénierie de projets pour former les patients à l'autonomie

	• Diplôme universitaire en éducation thérapeutique • Partenariats lycées entreprises (entreprendre en lycée) dans le domaine santé bien être • Dispositifs de formation des jeunes dédiés mis en place par la région • Emergence de projets d'utilisation des réseaux sociaux à vocation pédagogique		complet à terme		• Sensibilisation et culture de la santé à développer depuis l'école Appropriation du concept et des outils d'accompagnement gradué de la prévention de la maladie et de la dépendance (primaire, secondaire, tertiaire) • Appropriation du concept et des outils d'accompagnement gradué de la prévention de la maladie et de la dépendance (primaire, secondaire, tertiaire)
--	---	--	-----------------	--	---

AFOM SANTÉ ET BIEN ÊTRE	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX
Social, Emploi	Ressources humaines disponibles dans le secteur sport santé	- Faible accompagnement de la population vieillissante en général	Modification sociétale des comportements alimentaires	Diminution de la démographie soignants	
Gouvernance	- Capacité d'anticiper les besoins grâce aux données prévisionnelles - Développement de projets phares au sein d'un plan d'action dans le domaine de l'alimentation santé - Accompagnement de porteurs de projets	- Manque d'anticipation par rapport aux connaissances prévisionnelles (Pas de réseau gérontologique) - Pas d'étude épidémiologique (alzheimer) - Gouvernance de projets défaillante (Plateforme de santé qui ne repose que sur le CHU) - Faible structuration institutionnelle du secteur sport santé (appropriation politique récente) - Insuffisance d'une réelle politique de recherche insufflée par le CHU (implication GPEC) - Manque de connaissance et de structuration des acteurs économiques (pas de grappe d'entreprises), manque d'une filière	- Appels à Projets - Développement d'outils d'assistance des patients (gestion des médicaments, aide à la décision)		- Définition d'une stratégie collective impliquant les moyens et responsabilités partagées (qui fait quoi ?) - développement d'outils partagés de veille, suivi et d'évaluation - maîtrise de l'ingénierie de projets multi-partenaires - structuration des filières en approches complémentaires (SAP – santé-sport-nutrition...)
Infrastructures – Equipements	- Mise en place et développement de la plateforme e-santé guadeloupe - Infrastructures existantes dans le domaine sport santé - CREPS labellisé pôle d'excellence	- Manque de plateformes technologiques dédiées à la production ouverte à tous les acteurs - Sous-utilisation des moyens du CMSI (centre médico-sportif intégré)		Dégradation des infrastructures de santé	- Optimisation de l'utilisation des moyens existants pour de nouveaux services ou expérimentations - Définition et mise en œuvre de moyens mutualisés ouverts aux entreprises de production et de services - Développement des nouveaux usages en e-

					santé : partenariat entreprises de service/prestataires TIC
Culture et Tradition	• Populations spécifiques				

AFOM SANTÉ ET BIEN ÊTRE	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX
Réglementation – labels - normes		- Manque de contrôle et de respect de la législation (risques, image dégradée, concurrence déloyale) - Difficulté à faire reconnaître les plantes locales dans la pharmacopée française	- Encadrement réglementaire dans le secteur qui est un gage de qualité (cosmétique) - Développement d'outils d'assistance des patients (gestion des médicaments, aide à la décision)	Encadrement réglementaire comme une contrainte (nombre d'activités limité et difficile de diversifier)	- Valoriser la qualité des produits et services issus de contraintes réglementaires (en local et à l'extérieur) - Travailler sur la reconnaissance des contraintes et spécificités locales au niveau réglementaire (démarche collective institutionnels-entreprises)
International et Coopération	- Réseau caribéen CAREST en matière de recherche (drépanocytose) dans le domaine de la santé (peut déboucher sur du transfert et de l'innovation) - Centre de référence DFA sur drépanocytose qui a vocation à mettre à disposition des outils (BDD, formation, recherche..) pour toutes les équipes, y compris sur Caraïbes.		- Capacité à dupliquer des concepts sur des territoires à même législation, dont certains proches (DFA) - Attente extérieure en matière de formation pour bénéficier du savoir faire local		- consolider les relations économiques dans l'environnement caribéen sur la base des compétences recherche et formation - benchmark organisé sur les bonnes pratiques extérieures et développement de l'innovation ouverte

GROUPE DE TRAVAIL « SANTÉ ET BIEN ÊTRE »

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL ISSUS DE L'ENSEMBLE DES AFOM

- Nature et biodiversité :
 - o Guadeloupe Petit territoire : atout pour la connaissance des acteurs, faiblesse sur l'aspect taille de marché, concurrence, confidentialité
 - o spécificités marquées : tropicale, caribéenne, à risque, double insularité
 - o dépendance énergétique actuelle
 - o présence d'espaces naturels classés, notamment au niveau international

- Economique et financier :
 - o tissu économique limité : en nombre d'entreprises pour l'accueil de jeunes diplômés, constitué de TPE aux moyens financiers contraints et dépendantes de financements publics, et peu visibles à l'extérieur
 - o partenaire financier privés peu présents sur les projets innovants
 - o marché local restreint
 - o marché gouverné par l'import (quelquefois de moindre qualité et bon marché)
 - o potentiel des grands groupes insuffisamment exploité
 - o crédits européens importants pour les RUP dans un contexte de crise financière internationale entraînant des tensions financières
 - o risque de réduction des aides nationales
 - o surcoûts liés au transport et connexions aériennes limitées dans la zone caraïbe
- Recherche et transfert technologique :
 - o Dispositif public de recherche le plus développé des territoires français d'Outre-Mer
 - o Incitativité aux projets de recherche appliquée
 - o Jeunes chercheurs de plus en plus ouverts aux partenariats avec les entreprises
 - o Taille ~~critique~~ des équipes de recherche limitée / équipe extérieures attirant les financements des secteurs d'excellence
 - o Faible interaction recherche/formation/entreprises
 - o Nombre insuffisant d'infrastructures mutualisées
 - o Faible lisibilité de la recherche fondamentale par les entreprises
 - o Compétitivité imposée qui freine la recherche fondamentale donc l'innovation à long terme (baisse des dotations dédiées)
 - o Consortium de valorisation thématique SUD (CVT Sud)
- Formation, éducation, enseignement :
 - o présence d'une université de plein exercice
 - o Formations professionnelles diplômantes : de qualité mais onéreuses et chronophages
 - o Faible lisibilité des besoins des entreprises
 - o Faible culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes diplômés
 - o Pas d'observatoire des métiers
 - o Manque de débouchés locaux sur certains diplômés
- Social, emploi :
 - o Bonne acceptation sociale des nouvelles technologies
 - o Vivier de carrières limité
 - o Fuite des cerveaux
- Gouvernance :
 - o Manque de visibilité des dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets, soutien méthodologique de l'innovation encore faible
 - o Manque de lisibilité des politiques d'innovation
 - o insuffisante prise en compte des problématiques d'aménagement lors du lancement des nouveaux projets
 - o Processus d'instruction des projets trop long, rigidité des acteurs

- Faiblesse en structures de diffusion de la culture de l'innovation
- Manque de coordination entre acteurs institutionnels sur les stratégies partagées et l'application des programmes, cloisonnement des financements européens
- Manque de vulgarisation des innovations
- Opportunité d'un cadre stratégique demandé par l'Europe
- Infrastructures, équipements :
 - Bonnes infrastructures TIC au regard du contexte caraïbe (couverture et coûts)
 - Enclavement numérique de certaines zones rurales avec haut débit insuffisant
- Réglementation :
 - Certaines réglementations européennes non adaptées (pour test de solutions spécifiques)
 - Manque de stabilité juridique et sociale
 - Risque d'astreintes européennes pour absence de conformité
- International :
 - Concurrence des produits importés
 - pression concurrentielle de pays à faible coûts de main d'œuvre dans la région
 - difficultés techniques et réglementaires à mutualiser les efforts avec les îles caraïbes
 - Programme Interreg Caraïbe
 - Sous-participation au sein des outils programmes cadres européens

AFOM SANTÉ ET BIEN ÊTRE	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX
Nature et Biodiversité	- Petit territoire et population accessible (captive) - Marché encore ouvert à des niches - Ressources locales à valoriser – forte biodiversité	Existence de maladies et pathologies spécifiques à nos territoires et difficiles à faire reconnaître à l'échelle nationale			- Etat des lieux et développement des filières économiques viables d'exploitations des ressources de la biodiversité locale répondant aux enjeux de santé - Adaptation des programmes nationaux ou européens aux problématiques de santé locales
Economique et Financier	- Existence d'entreprises dans le domaine cosmétique (existence de compétences) - Exemple d'entreprises créatives en TIC capables de jouer un rôle dans les services à la personne - Qualité des produits pour l'alimentation animale permettant de délivrer des bons produits pour la santé humaine - Qualité nutritionnelle des produits disponibles pour la santé humaine - TPE dynamiques - Logiciel OSCAR d'appui aux porteurs de projets	- Difficulté de financement de la dépendance - Faible solvabilité de la clientèle			développement d'un modèle économique des services dédiés à la dépendance et la prévention moins assujéti au financement public = innovation sociale
Recherche et Transfert	Quelques laboratoires d'excellence permettant l'accès à des plateaux techniques	- faible effectif du personnel de recherche au CHU - peu d'entreprises privées dédiées aux activités biotech et pharmacie	Loi ESR encourageant à la valorisation des résultats de la recherche		Développer des relations avec les entreprises et laboratoires extérieurs pour valoriser les résultats de la recherche locale
Formation, Education, Enseignement	- Capacité de formation de jeunes chercheurs, et d'attraction de doctorants - Master biologie santé attractif	pluralité des perceptions corps-santé-alimentation-activité physique au sein de la population	Projet de création d'une quatrième année de médecine en Guadeloupe pour aboutir à un cursus		Formation des soignants à l'ingénierie de projets pour former les patients à l'autonomie

	• Diplôme universitaire en éducation thérapeutique • Partenariats lycées entreprises (entreprendre en lycée) dans le domaine santé bien être • Dispositifs de formation des jeunes dédiés mis en place par la région • Emergence de projets d'utilisation des réseaux sociaux à vocation pédagogique		complet à terme		• Sensibilisation et culture de la santé à développer depuis l'école Appropriation du concept et des outils d'accompagnement gradué de la prévention de la maladie et de la dépendance (primaire, secondaire, tertiaire) • Appropriation du concept et des outils d'accompagnement gradué de la prévention de la maladie et de la dépendance (primaire, secondaire, tertiaire)
--	---	--	-----------------	--	---

AFOM SANTÉ ET BIEN ÊTRE	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX
Nature et Biodiversité	- Petit territoire et population accessible (captive) - Marché encore ouvert à des niches - Ressources locales à valoriser – forte biodiversité	Existence de maladies et pathologies spécifiques à nos territoires et difficiles à faire reconnaître à l'échelle nationale			- Etat des lieux et développement des filières économiques viables d'exploitations des ressources de la biodiversité locale répondant aux enjeux de santé - Adaptation des programmes nationaux ou européens aux problématiques de santé locales
Economique et Financier	- Existence d'entreprises dans le domaine cosmétique (existence de compétences) - Exemple d'entreprises créatives en TIC capables de jouer un rôle dans les services à la personne - Qualité des produits pour l'alimentation animale permettant de délivrer des bons produits pour la santé humaine - Qualité nutritionnelle des produits disponibles pour la santé humaine - TPE dynamiques - Logiciel OSCAR d'appui aux porteurs de projets	- Difficulté de financement de la dépendance - Faible solvabilité de la clientèle			développement d'un modèle économique des services dédiés à la dépendance et la prévention moins assujéti au financement public = innovation sociale
Recherche et Transfert	Quelques laboratoires d'excellence permettant l'accès à des plateaux techniques	- faible effectif du personnel de recherche au CHU - peu d'entreprises privées dédiées aux activités biotech et pharmacie	Loi ESR encourageant à la valorisation des résultats de la recherche		Développer des relations avec les entreprises et laboratoires extérieurs pour valoriser les résultats de la recherche locale
Formation, Education, Enseignement	- Capacité de formation de jeunes chercheurs, et d'attraction de doctorants - Master biologie santé attractif	pluralité des perceptions corps-santé-alimentation-activité physique au sein de la population	Projet de création d'une quatrième année de médecine en Guadeloupe pour aboutir à un cursus		Formation des soignants à l'ingénierie de projets pour former les patients à l'autonomie

	• Diplôme universitaire en éducation thérapeutique • Partenariats lycées entreprises (entreprendre en lycée) dans le domaine santé bien être • Dispositifs de formation des jeunes dédiés mis en place par la région • Emergence de projets d'utilisation des réseaux sociaux à vocation pédagogique		complet à terme		• Sensibilisation et culture de la santé à développer depuis l'école Appropriation du concept et des outils d'accompagnement gradué de la prévention de la maladie et de la dépendance (primaire, secondaire, tertiaire) • Appropriation du concept et des outils d'accompagnement gradué de la prévention de la maladie et de la dépendance (primaire, secondaire, tertiaire)
--	---	--	-----------------	--	---

AFOM SANTÉ ET BIEN ÊTRE	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX
Social, Emploi	Ressources humaines disponibles dans le secteur sport santé	- Faible accompagnement de la population vieillissante en général	Modification sociétale des comportements alimentaires	Diminution de la démographie soignants	
Gouvernance	- Capacité d'anticiper les besoins grâce aux données prévisionnelles - Développement de projets phares au sein d'un plan d'action dans le domaine de l'alimentation santé - Accompagnement de porteurs de projets	- Manque d'anticipation par rapport aux connaissances prévisionnelles (Pas de réseau gérontologique) - Pas d'étude épidémiologique (alzheimer) - Gouvernance de projets défaillante (Plateforme de santé qui ne repose que sur le CHU) - Faible structuration institutionnelle du secteur sport santé (appropriation politique récente) - Insuffisance d'une réelle politique de recherche insufflée par le CHU (implication GPEC) - Manque de connaissance et de structuration des acteurs économiques (pas de grappe d'entreprises), manque d'une filière	- Appels à Projets - Développement d'outils d'assistance des patients (gestion des médicaments, aide à la décision)		- Définition d'une stratégie collective impliquant les moyens et responsabilités partagées (qui fait quoi ?) - développement d'outils partagés de veille, suivi et d'évaluation - maîtrise de l'ingénierie de projets multi-partenaires - structuration des filières en approches complémentaires (SAP – santé-sport-nutrition...)
Infrastructures – Equipements	- Mise en place et développement de la plateforme e-santé guadeloupe - Infrastructures existantes dans le domaine sport santé - CREPS labellisé pôle d'excellence	- Manque de plateformes technologiques dédiées à la production ouverte à tous les acteurs - Sous-utilisation des moyens du CMSI (centre médico-sportif intégré)		Dégradation des infrastructures de santé	- Optimisation de l'utilisation des moyens existants pour de nouveaux services ou expérimentations - Définition et mise en œuvre de moyens mutualisés ouverts aux entreprises de production et de services - Développement des nouveaux usages en e-

					santé : partenariat entreprises de service/prestataires TIC
Culture et Tradition	• Populations spécifiques				

AFOM SANTÉ ET BIEN ÊTRE	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX
Réglementation – labels - normes		- Manque de contrôle et de respect de la législation (risques, image dégradée, concurrence déloyale) - Difficulté à faire reconnaître les plantes locales dans la pharmacopée française	- Encadrement réglementaire dans le secteur qui est un gage de qualité (cosmétique) - Développement d'outils d'assistance des patients (gestion des médicaments, aide à la décision)	Encadrement réglementaire comme une contrainte (nombre d'activités limité et difficile de diversifier)	- Valoriser la qualité des produits et services issus de contraintes réglementaires (en local et à l'extérieur) - Travailler sur la reconnaissance des contraintes et spécificités locales au niveau réglementaire (démarche collective institutionnels-entreprises)
International et Coopération	- Réseau caribéen CAREST en matière de recherche (drépanocytose) dans le domaine de la santé (peut déboucher sur du transfert et de l'innovation) - Centre de référence DFA sur drépanocytose qui a vocation à mettre à disposition des outils (BDD, formation, recherche..) pour toutes les équipes, y compris sur Caraïbes.		- Capacité à dupliquer des concepts sur des territoires à même législation, dont certains proches (DFA) - Attente extérieure en matière de formation pour bénéficier du savoir faire local		- consolider les relations économiques dans l'environnement caribéen sur la base des compétences recherche et formation - benchmark organisé sur les bonnes pratiques extérieures et développement de l'innovation ouverte

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL ISSUS DE L'ENSEMBLE DES AFOM

- Nature et biodiversité :
 - Guadeloupe Petit territoire : atout pour la connaissance des acteurs, faiblesse sur l'aspect taille de marché, concurrence, confidentialité
 - spécificités marquées : tropicale, caribéenne, à risque, double insularité
 - dépendance énergétique actuelle
- Economique et financier :
 - tissu économique limité : en nombre d'entreprises pour l'accueil de jeunes diplômés, constitué de TPE aux moyens financiers contraints, dépendantes de financements publics, et avec un faible rayonnement à l'extérieur ;
 - partenaires financiers privés peu présents sur les projets innovants ;
 - marché local restreint ;
 - marché gouverné par l'import ;
 - potentiel des grands groupes insuffisamment exploité ;
 - crédits européens importants pour les RUP dans un contexte de crise financière internationale ;
 - risque de réduction des aides nationales ;
 - surcoûts liés au transport et connexions aériennes limitées dans la zone caraïbe ;
- Recherche et transfert technologique :
 - Plus important dispositif public de l'Outre-mer ;
 - Soutien de la recherche appliquée ;
 - Jeunes chercheurs de plus en plus ouverts aux entreprises ;
 - Taille critique des équipes de recherche limitée / équipes extérieures attirant les financements des secteurs d'excellence ;
 - Faible interaction recherche/formation/entreprises ;
 - Manque d'infrastructure mutualisée ;
 - Faible lisibilité de la recherche fondamentale par les entreprises ;
 - Compétitivité imposée qui freine la recherche fondamentale donc l'innovation à long terme (baisse des dotations dédiées) ;
- Formation, éducation, enseignement :
 - Faible culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes diplômés ;
 - Pas d'observatoire des métiers ;
 - Manque de débouchés pour certains diplômés ;
- Social, emploi :
 - Bonne acceptation sociale des nouvelles technologies ;
 - Vivier de carrières limité ;
 - Fuite des cerveaux ;
- Gouvernance :
 - Manque de visibilité des dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets, soutien méthodologique de l'innovation encore faible ;
 - Manque de lisibilité des politiques d'innovation ;
 - Processus d'instruction des projets trop long, rigidité des acteurs ;
 - Faiblesse en structures de diffusion de la culture de l'innovation ;
 - Manque de coordination entre acteurs institutionnels sur les stratégies partagées et l'application des programmes, cloisonnement des financements européens ;
 - Manque de vulgarisation des innovations ;
 - Opportunité d'un cadre stratégique demandé par l'Europe ;
- Infrastructures, équipements :
 - Bonnes infrastructures TIC au regard du contexte caraïbe (couverture et coûts) ;
 - Enclavement numérique de certaines zones rurales avec haut débit insuffisant ;
- Réglementation :

- Certaines réglementations européennes non adaptées ;
- Manque de stabilité juridique et sociale ;
- Risque d'astreintes européennes pour absence de conformité ;
- International :
 - Concurrence des produits importés ;
 - pression concurrentielle de pays à faible coûts de main d'œuvre dans la région ;
 - difficultés techniques et réglementaires à mutualiser les efforts avec les îles caraïbes

AFOM TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TELECOMMUNIC ATIONS	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
Nature & Biodiversité	☒ Agro-transformation et écotourisme ☒ Adéquation entre les spécificités du cinéma et de l'audio-visuel avec les paysages environnements (luminosité, diversité des paysages ...) ☒ Faible gradient de température ☒ Situation géographique (fuseau horaire, latitude ...) ☒ Maîtrise de l'énergie	☒ Sensibilité des réseaux physiques aux spécificités climatiques ☒ L'insuffisante prise en compte des enjeux écologiques dans le développement de l'économie guadeloupéenne : Pollution liée aux déchets, manque de recyclage, pollution visuelle due aux panneaux publicitaires sauvages ☒ Gestion déficiente par rapport à la consommation énergétique	☒ Green IT et Smart GRID	☒ Risques naturels importants liés au climat tropical ou au positionnement ☒ coût des travaux importants pour une faible rentabilité due à la topographie, l'étroitesse du marché face à la concurrence. ☒ Vulnérabilité des accès aux territoires (aéroport, port, ...)	☒ Favoriser l'économie des ressources naturelles par les Green IT et Smart GRID ☒ Valoriser les richesses du patrimoine naturel ☒ Valoriser la parfaite adéquation de nos atouts naturels (luminosité, diversité paysages) avec les besoins de l'industrie cinématographique ☒ Propriété intellectuelle et brevetabilité ☒ Profiter de la richesse de la biodiversité pour développer des produits innovants spécifiques

<i>Social & Emploi</i>	☒ Stabilité politique ☒ Efforts de démocratisation et d'animation ☒ Mise en place d'outils numériques spécifiques auprès de différents publics: formations à distance, possibilité de vision conférences pour les ET ☒ Vivier important, qualifié et expérimenté de compétences formées à l'étranger, prêts à revenir développer des projets locaux ☒ Volonté de développer la E-santé ☒ Existence d'outils mutualisés ☒ Dématérialisation de procédures administratives diverses	☒ Climat social ☒ Difficultés à toucher/former les différents publics aux usages : (chefs d'entreprises, élèves, professionnels de la santé) ☒ Mauvaise communication autour des moyens et outils numériques ☒ Outils mutualisés non utilisés ☒ Télétravail insuffisamment développé ☒ Réflexion à l'échelle régionale des SI et de l'usage des NTIC en santé ☒ Hausse exponentielle du nombre de véhicules automobiles et saturation du réseau routier	☒ Image de l'entrepreneuriat positive ☒ Culture d'entreprise enseignée aux élèves ☒ Attentes des usagers	☒ Conflits sociaux ☒ Chômage ☒ Téléchargement illégal ☒ Image haute technologie du territoire à développer	☒ Améliorer l'image sociale de la Guadeloupe (dimension <i>community manager</i> , réseaux...) ☒ Poursuivre la démocratisation des TIC et la diffusion d'une culture numérique (accès, usages, outils...) ☒ Favoriser l'organisation en cluster le secteur TIC ☒ Développer l'emploi par l'économie numérique ☒ Soutenir les actions et outils nécessaires au développement du télétravail
<i>Culture & Tradition</i>	☒ Facilité culturelle d'absorption des TIC par la population (hors contrainte financière...) et les acteurs du marché ☒ Grande appétence de la population aux TIC ☒ Accès à la culture facilité (dématérialisation des supports physiques, portails multimodaux, cinémas numériques &	☒ Manque d'offre de contenu interactif de qualité au niveau local (pas de chaîne TV local en live, peu de diffusion de programmes en live, match football, rencontres culturelles, etc)	☒ accroissement du tourisme environnemental et culturel	☒ Maîtrise insuffisante des langues étrangères en particulier de l'anglais	☒ Valoriser économiquement la culture guadeloupéenne en exploitant les TIC pour la préservation, la diffusion, la valorisation et le rayonnement de notre patrimoine (numérisation, etc.) ☒ Développer la

	☒ 3D, open-data,...) ☒ Culture guadeloupéenne relativement bien connue				créativité, les contenus et le design ☒ Démocratiser l'accès aux ressources culturelles numériques ☒ Développer des produits et services en relation avec le boom de l'activité autour des métiers de l'image
Formation, Education, Enseignement	☒ Formation des chefs d'entreprises aux TIC et à leurs apports ☒ Existence d'une filière de formation TIC performante et relativement complète (médias numériques, fibre optique, techniciens électriques, etc.) de bac + 2 au doctorat, ainsi que des formations continues ☒ Modification du programme UAG afin de prendre en compte les besoins réels des entreprises tout en favorisant une adaptation réactive aux technologies (perpétuellement) innovantes	☒ Faible prise en compte du facteur apprentissage et éducation aux usages culturels et citoyens des outils et contenus numériques (illettrisme, inculture numérique). ☒ Certaines formations spécifiques et porteuses font défaut (ex : géomatique, création, production, management des activités culturelles. ex conception et création/innovation d'œuvres et de produits culturels) ☒ Méconnaissance des établissements scolaires en termes de montage de dossiers pour l'acquisition	☒ Filière SIG à développer au sein de l'UAG		☒ Soutenir la mise en place d'un dispositif d'animation/information/formation permanente à destination des entreprises & de la population ☒ Poursuivre l'équipement et l'animation dans les établissements de formation

		de matériel TIC			
Economique & Financier	☒ Dynamique de la création d'entreprises ☒ Baisse des charges et régulation du coût de l'électricité au niveau national ☒ Coexistence de plusieurs opérateurs télécom, donc d'une offre plus ou moins différenciée ☒ Relance de l'investissement Accroissement de la politique d'insertion par l'économie notamment avec les clauses d'insertion dans les marchés ☒ Subventions européennes avec des enveloppes financières importantes ☒ Financements des programmes de recherche appliquée TIC/sectoriel (ex: tourisme, pêche, agro nutrition...) ☒ Création d'un octroi de mer sur le service informatique ☒	☒ Etroitesse du marché (400 000 habitants et incidence sur les modèles économiques souvent déficitaires (étroitesse du territoire) ☒ Insularité et surcoût des fournitures (transport et octroi de mer) ☒ Surcoût lié aux infrastructures (prix des abonnements, prix de la bande passante, réseaux, prix de la capacité sur le câble sous-marin GCN et EFCS) ☒ Modèle économique de la télé santé à évaluer ☒ Méconnaissance de la mécanique de montage de projet par les entrepreneurs ☒ Défaut d'accompagnement des utilisateurs et dysfonctionnements importants des services (CGSS, IMPOTS) ☒ Mauvaise usage des solutions informatiques par les services administratifs (absence	☒ Baisse actuelle du coût du transport aérien (marchandises et passagers) ☒ Banque d'investissement industriel ☒ Financement d'un pôle technologique ☒ Aide poussée au montage des dossiers de financement ☒ Création d'un fonds pour se substituer aux administrations pour payer les entreprises rapidement ☒ Création d'un fond pour aider les entreprises à faire venir en Guadeloupe des ingénieurs à haut potentiel ☒ Financements européens des projets structurants non éligibles aux fonds européens (routes) ☒ Déploiement du e-commerce ☒ SIG	☒ Crise économique mondiale, notamment de la zone euro, limitant des apports financiers exogènes ☒ Aggravation de la fracture sociale et économique ☒ Aggravation du déficit de la balance des échanges en raison du poids des TIC dans le budget des ménages, et ne pas réussir à inverser cette dynamique, alors que les TIC peuvent contribuer à créer de la valeur ajoutée localement ☒ Difficulté de rentabiliser la production audiovisuelle locale et importation massive de produits ou de services à moindre coût (ex : programmes de	☒ Aider à l'émergence d'un écosystème permettant le financement et l'accompagnement des entreprises innovantes ☒ Promouvoir l'exportation des services et compétences numériques ☒ Clarifier les dispositifs financiers existants et favoriser la mise en place d'outils financiers permettant aux entreprises de pouvoir accéder au système bancaire ☒ Améliorer la communication sur les dispositifs mis en place pour l'accompagnement des entreprises ☒ Favoriser le développement de clusters dans le secteur des TIC ☒ Mutualiser la veille technologique ☒ Améliorer la prise en compte

		de updating, et systèmes non collaboratifs : vision non communicante de leur utilisation de l'informatique) ☒ Trésorerie, dettes sociales et fiscales des acteurs économiques (impayés, retards de paiement) ☒ Lourdeur des dispositifs de financement (délais, imbrication des cofinancements locaux, nationaux, européens, etc) ☒ Réseau bancaire de détail inapproprié aux entreprises dans le secteur des nouvelles technologies, surtout du web, et rédhibitoire à tout développement à l'international au vu des outils mis en place et surtout des frais élevés unitaires de virements internationaux ☒ Frais d'approches des équipements sont un frein à l'investissement Absence de prise en		télévision, etc.) ☒ Les monopoles, ententes illicites ou abus de positions dominantes ☒ Ressources financières limitées des acteurs potentiels et financement des startups locales par des investisseurs étrangers ☒ Diminution des abattements de charges ☒ Désintérêt du territoire pour les entrepreneurs et financeurs en lien avec l'économie numérique ☒ Frais d'approche trop élevés	des surcoûts dans les dispositifs d'aide ☒ Simplifier les démarches administratives pour le déploiement d'outils numériques ☒ Révision des conditions de cofinancement public des projets basées sur une approche globale des dépenses plutôt que par la seule prise en compte des dépenses d'investissement
--	--	---	--	---	---

		compte des budgets de fonctionnement qui gèle de nombreuses initiatives d'investissement (sphère publique) ☒ Budgets en récession des collectivités et impact en termes d'actions ciblées vers le public, aménagement et équipement numérique des industries culturelles ou dans les établissements culturels publics			
Infrastructures & Equipements	☒ Câble sous-marin reliant la Guadeloupe au haut-débit mondial, et avec des capacités suffisantes pour envisager des projets d'envergure ☒ Grande quantité de données brutes couvrant le territoire existantes (IGN, DAC, BRGM,...) ☒ Dématérialisation des données, mutualisation des infrastructures et services, efforts d'homogénéisation des pratiques pour la sphère publique ☒ Territoire de faible dimension, et bien qu'essentiellement rural, globalement	☒ Territoire hétérogène pluri-insulaire, avec nécessité de câbles sous-marins intra-territoire qui échappent aux politiques habituelles (cas des îles du sud) ☒ Débit, qualité et maintenance des réseaux (infrastructures vieillissantes et insuffisantes) ☒ Zones blanches ☒ Développement et modernisation des infrastructures haute	☒ Développement fibre pour les accès internet ☒ Augmentation de la qualité de l'offre alternative pour les réseaux opérés ☒ SIG	☒ Fiabilité du réseau	☒ Clarifier les mécanismes d'accès aux offres de gros et diminuer son coût d'accès, véritable frein au développement numérique et améliorer l'accessibilité sur la bande passante ☒ Améliorer la couverture en THD du territoire et résorption des zones blanches (FTTH, LTE etc...) ☒ Développer les usages et services

	☒ couvert (2G, 3G et HD)	☒ disponibilité Pas d'alternative au tout routier ☒ L'accès à la boucle locale ☒ Equipement type « serveur » territorial sous dimensionné aux besoins Zones blanches ☒ Qualité générale du réseau cuivre			pour une augmentation des besoins en bande passante ☒ Améliorer les coûts des équipements pour les utilisateurs finaux ☒ Créer data center fiable et reconnu dans la Caraïbe ☒ L'aménagement numérique THD des zones d'activité et des nouveaux logements ☒ Soutenir le développement du télétravail
Gouvernance	☒ Pépinières d'entreprises TIC sur le territoire ☒ Création d'instance territoriale mutualiste, de groupes de partage d'expériences dans le domaine et développement de partenariats ☒ Mise en place des stratégies socio-économiques pour les entreprises du secteur ☒ Politique commune et cohérente des principaux acteurs publics s'appuyant sur une harmonisation des documents stratégiques	☒ Mauvaise gestion des transports en commun, ☒ Le manque de mobilisation ou d'implication de certains acteurs ☒ Multiplication des décideurs ☒ Secteur non structuré : Peu d'acteurs publics dédiés, peu d'outils communs, faible autonomie (technique, financière, logistique), concertation limitée ☒ Méconnaissance du	☒ Finalisation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique ☒ Spécialisation des territoires (pôles de compétence) ☒ Continuité territoriale ☒ Soutien des pouvoirs publics à l'émergence d'une plateforme et/ou d'une fédération des acteurs (logique de filière) ☒ Dématérialisation de toutes les		☒ Structurer le secteur des TIC pour le développement des filières et de l'économie numérique ☒ Amélioration de la prégnance des TIC dans les politiques locales ☒ Amélioration de la collecte et Mutualisation des données économiques et techniques ☒ Mise en place d'observatoire économique dans le
Réglementation	☒ Politique nationale forte en matière	☒ Contrainte des règles européennes	☒ Les évolutions réglementaires	☒ Respect de la réglementation	☒ Propriété intellectuelle,

	d'infrastructure de très haut-débit (Circulaires PM, PN-THD, FSN,...) ☒ Existence du cadre réglementaire lié à l'hébergement de données médicales à caractère personnel ☒ Guides de bonnes pratiques en SI ☒ Recommandations d'urbanisation des systèmes d'information en santé	, ou nationales sans prise en compte des spécificités DOM ☒ Méconnaissance de la législation et de l'information (éloignement des centres de décisions et la reprise en main récente de ce secteur par la sphère publique)	ires (Bale 3, Environnement) rendent obligatoires l'hébergement des données dans des environnements électriques « Verts » et avec des niveaux techniques plus élevés, les banques caribéennes vont devoir massivement migrer leurs infrastructures ☒ Application des normes européennes ☒ Normes hygiène	ation européen dans un bassin lointain ☒ Non stabilité du cadre législatif notamment en matière fiscale ☒ Enferme ment dans des technologies impliquant des stratégies nationales (ex: FO à 100 mbs, alors que la technologie supporte le 1gbit) ☒ Peu de considération de l'ARCEP pour les DOM et la Guadeloupe	brevetabilité et capacité d'innover ☒ Faire valoir la spécificité de notre territoire dans les règles européennes et nationales
Recherche, transfert innovations	☒ Créer des pôles R&D et d'innovation TIC pour rééquilibrer l'activité économique de l'île. ☒ Entreprises innovantes ☒ Créativité des acteurs du marché qui parviennent à innover et exporter	☒ Faiblesse de l'ingénierie et de la maîtrise d'œuvre locale pour lancer et suivi des projets	☒ Le très haut débit: VDSL2, PRM, PRP, GPON, FTTX ☒ Le tout IP: SIP, VOIP, TVIP ☒ Possibilité d'applications et de solutions dans tous les domaines au niveau régional mais aussi à l'international (agriculture, social, administrations, enseignement)		☒ Renforcer les synergies entre les différents acteurs dans le secteur de la recherche et plus précisément dans les TIC ☒ Inciter à l'émergence de « gros » datacenter (cloud, GIX, hébergement fournisseurs de données) ☒ Favoriser l'émergence de

			ent, tourisme...) ☒ Le clouding ☒ Développe ment des réseaux électriques intelligents (smart- grids, smart- building) ☒ Interopéra bilité des SIG grandissant e ☒ Premier déploieme nt de la télémédec ine en cours		nouveaux domaines : les services audiovisuel s; les usages simultanés ; le télétravail; les jeux en ligne ; les SIG, la 3D, l'informati que sociale, ... ☒ Participer à l'économie des ressources naturelles par la promotion de la ville intelligente, des smart- grid, de la domotique
International & coopération	☒ Situation d'archipel dans l'archipel qui pousse à l'innovation et à l'utilisation des TIC comme moyen de participer au monde et à l'offre de service pour nous mêmes et dans notre environnem ent caribéen (ex: l'outil BECCA) ☒ Participatio n aux séminaires Région/Car aïbe afin d'adopter les bonnes pratiques ☒ Renforcer la coopération transfrontali ère ☒ Positionne ment géographiq ue central au sein de la caraïbe et	☒ Maitri se insuffi sante des langue s étrang ères, en partic ulier de l'angla is	☒ Attractivité de la zone Caraïbes par rapport à d'autres destination s menacées par l'instabilité ou le terrorisme ☒ Stabilité politique de notre zone européenn e qui rend la Guadeloup e attractive aux yeux des investisseu rs au détriment des îles- états de la Caraïbe	☒ Concurr ence régionale accrue avec l'augment ation de la technicité de nos voisins ☒ ne pas profiter du potentiel incroyable que représente l'e- commerce dans la Caraïbe et laisser d'autres acteurs en profiter ☒ concurren ce d'entrepris es culturelles et créatives étrangères relayées par des canaux numériqu es (ex bouquets de chaînes	☒ Favoriser la mise en place d'une politique locale permettant de développer des dispositifs (formati on etc....) répondant à des marchés externes ☒ Utiliser les TIC pour rééquilibrer la balance commercia le (export d'activités TIC) ☒ Créer un incubateur /accélérate ur pour soutenir le développe ment d'affaires, et développer une filière créatrice d'emplois et de valeurs ☒

	l'un des pouvoirs d'achat les plus élevés de la population ☒ Culture guadeloupéenne relativement bien connue ☒ Coût de l'électricité inférieur de 80% au prix pratiqué dans les autres îles ☒ Usage de la langue française qui peut aider à décrocher des contrats (francophonie) ☒ Développement de la coopération régionale offrant de nouvelles opportunités			satellites) ☒ Concurrence externe mondiale, européenne, caribéenne	Développer une économie numérique autour du web permettant de s'exporter beaucoup plus rapidement
--	--	--	--	--	--

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL ISSUS DE L'ENSEMBLE DES AFOM

- Nature et biodiversité :
 - o Guadeloupe Petit territoire : atout pour la connaissance des acteurs, faiblesse sur l'aspect taille de marché, concurrence, confidentialité
 - o spécificités marquées : tropicale, caribéenne, à risques (naturels), double insularité
 - o dépendance énergétique actuelle
- Economique et financier :
 - o tissu économique limité : en nombre d'entreprises pour l'accueil de jeunes diplômés, constitué de TPE aux moyens financiers contraints et dépendantes de financements publics, et peu visibles à l'extérieur
 - o partenaire financier privés peu présents sur les projets innovants
 - o marché local restreint
 - o marché gouverné par l'import (quelquefois de moindre qualité et bon marché)
 - o potentiel des grands groupes insuffisamment exploité
 - o crédits européens importants pour les RUP dans un contexte de crise financière internationale entraînant des tensions financières
 - o risque de réduction des aides nationales
 - o surcoûts liés au transport et connexions aériennes limitées dans la zone caraïbe
- Recherche et transfert technologique :
 - o Dispositif public de recherche le plus développé des territoires français d'Outre-Mer
 - o incitation aux projets de recherche appliquée
 - o Jeunes chercheurs de plus en plus ouverts aux entreprises
 - o Taille des équipes de recherche limitée / équipe extérieures attirant les financements des secteurs d'excellence
 - o Faible interaction recherche/formation/entreprises
 - o Nombre d'infrastructures mutualisées encore insuffisant
 - o Faible lisibilité de la recherche fondamentale par les entreprises
 - o Compétitivité imposée qui freine la recherche fondamentale donc l'innovation à long terme (baisse des dotations dédiées)
- Formation, éducation, enseignement :
 - o Formations professionnelles diplômantes : de qualité mais onéreuses et chronophages
 - o Faible culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes diplômés
 - o Pas d'observatoire des métiers
 - o Manque de débouchés locaux sur certains diplômes
- Social, emploi :
 - o Bonne acceptation sociale des nouvelles technologies
 - o Vivier de carrières limité
 - o Fuite des cerveaux
- Gouvernance :
 - o Manque de visibilité des dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets, soutien méthodologique de l'innovation encore faible
 - o Manque de lisibilité des politiques d'innovation
 - o insuffisante prise en compte des problématiques d'aménagement lors du lancement des projets nouveaux structurants
 - o Processus d'instruction des projets trop long, rigidité des acteurs
 - o Faiblesse en structures de diffusion de la culture de l'innovation
 - o Manque de coordination entre acteurs institutionnels sur les stratégies partagées et l'application des programmes, cloisonnement des financements européens
 - o Manque de vulgarisation des innovations
 - o Opportunité d'un cadre stratégique demandé par l'Europe
- Infrastructures, équipements :
 - o Bonnes infrastructures TIC au regard du contexte caraïbe (couverture et coûts)
 - o Enclavement numérique de certaines zones rurales avec haut débit insuffisant

- Réglementation :
 - Certaines réglementations européennes non adaptées (pour test de solutions spécifiques)
 - Manque de stabilité juridique et sociale
 - Risque d'astreintes européennes pour absence de conformité
- International :
 - Concurrence des produits importés
 - pression concurrentielle de pays à faible coûts de main d'œuvre dans la région
 - difficultés techniques et réglementaires à mutualiser les efforts avec les îles caraïbes

AFOM TOURISME	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
Nature et Biodiversité	- diversité du territoire archipélagique sur une surface limitée - taille du territoire adaptée pour la recherche dédiée TIC/tourisme - territoire fermé donc comportement des touristes facilement modélisable - niches à développer : éco-tourisme et randonnées				Modélisation des comportements par segments de clientèle en partenariat avec la recherche
Economique et Financier	- ouverture des entreprises vers l'innovation et les projets nouveaux - diversification des prestations en plus de l'hébergement - poids de l'économie touristique dans le PIB de la Guadeloupe - depuis peu les acteurs conçoivent le tourisme comme produit - Nautisme : création de la structure Grand Large	- offre de certains produits locaux insuffisante - mauvaise visibilité de produits touristiques spécifiques - marché mono-hexagonal - poids de l'économie informelle empêchant la structuration de la filière - investissements sur le patrimoine lourds pour structures publiques - manque de moyens privés pour valoriser le patrimoine - chantiers navals insuffisamment structurés par rapport aux enjeux du nautisme		- crise internationale risquant éventuellement d'impacter le tourisme avant d'autres secteurs - évolution coût des transports	- stratégie touristique sur segments de clients internationaux adaptés à l'évolution des coûts sur le long terme (clientèle à plus haut pouvoir d'achat) - stratégie de différenciation ciblée pour sortir du seul marché hexagonal : marketing numérique notamment - Approche en projets intégrés (mixité de packages : vert – culturel – sportif – itinérant...) à consolider - identification des patrimoines remarquables à prioriser - structuration de la filière nautisme permettant de valoriser l'ensemble des corps de métiers sur les segments cibles (services, construction, maintenance, ...)

					pour les HLP, marinas, ports de plaisance
Recherche et Transfert des résultats	équipe recherche dédiée thématique tourisme (analyse des comportement s)				Modélisation des comportements par segments de clientèle en partenariat avec la recherche (cf « nature »)

AFOM TOURISME	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
Formation, Education, Enseignement	- jeunes diplômés pouvant être mobilisés sur des projets par filières - projet campus des métiers	- insuffisance voire manque de maîtrise des langues étrangères - manque interface lycée des métiers/entreprises - manque de formation professionnelle sur le patrimoine culturel et historique (valorisation) - absence de masters dédiés			- Maîtrise de l'anglais par les professionnels du tourisme (lieux d'accueil et traduction des sites internet) : modalités de formations adaptées aux spécificités du secteur - Recensement des besoins actuels et futurs des entreprises pour adapter les formations initiales et continues (GPEC)
Social, Emploi	- appropriation collective du tourisme en nette amélioration - volonté de travailler en commun				
Gouvernance	- marketing territorial - implication des maires en termes d'animation, information et accueil - existence du CTIG - Existence du parc national de Guadeloupe - Repositionnement de l'activité nautisme - Organisation de la politique partenariale sur sept territoires complémentaires	- insuffisance des indicateurs d'évaluation (y compris clients) et de suivi - manque de communication sur les actions menées, sur les événements touristiques, au niveau des communes - manque de pertinence des données statistiques - difficulté de faire émerger une marque (réductrice)		difficulté d'acceptation de projets nouveaux n'apparaissant pas dans les textes	- consolidation de l'approche territoriale (réflexion coordonnée institutionnels-entreprises par territoire - 7 contrats d'objectifs en cours de finalisation - et en recherche de complémentarités) - Structuration de réseaux inter-professionnels (tourisme-hôtels-restaurants-agriculteurs-artisans) - construction d'outils de veille et d'analyse pertinents et partagés - Développement d'outils de

					communication partagés au plus près des territoires (solutions numériques)
Infrastructures – Equipements	- infrastructures de qualité (transport, accueil, santé) : extension aéroports et ports - dock flottant dédié au yatching - évolution vers un système de transport intelligent - poursuite de la rénovation du parc hôtelier et de son adaptation à la demande	- faiblesse des transports en commun / engorgement des réseaux routiers - transport inter-îles caraïbes inadapté - signalisation touristique récemment renforcée mais encore insuffisante - difficulté de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite - littoral et ports insuffisamment aménagés			- Continuité du soutien à la rénovation hôtelière selon une stratégie long terme (évolution des catégories et services en fonction des segments de clientèle ciblés) - Transport intelligent lisible pour les touristes (organisation et outils numériques – dessertes maritimes ciblées) - Renforcement des moyens mutualisés pour le nautisme (services-maintenance notamment) : sites dédiés et rapprochement des acteurs en offre globale
Culture et Tradition	- possibilité de concepts thématiques des gîtes (ex : tourisme culinaire...) - ancrage caribéen qui permet des transferts de savoir-faire innovants - french touch dans le cadre caribéen - Identification et communication sur le patrimoine culturel et travail en réseau entre acteurs culturels et tourisme - Réseau et parcours patrimonial à unifier et valoriser	- risque de standardisation et perte des spécificités locales (contes, traditions médicinales ...) - faible mise en valeur et renouvellement de l'offre des musées et espaces culturels	engouement des touristes pour la culture des territoires		valorisation du tourisme culturel (parcours de mémoire, dynamisation des musées, pratiques traditionnelles) dans une démarche intégrée

	• Richesse et diversité du patrimoine culturel matériel et immatériel • concepts culturels propices à l'innovation • valorisation des produits locaux (festivals, produits artisanaux...) • savoir-faire créole : offre diversifiée en fonction de la localisation • gastronomie • événements renommés (route du rhum, carnaval, fête du crabe, fête des cuisinières...)				
Réglementation – labels – normes	• programmes nationaux en vue de l'amélioration de la qualité (ex : tourisme et handicap, label qualité tourisme) qui constituent de véritables leviers d'innovation	• -	• Labellisations nationales et internationales • nouvelle réglementation guides et conférenciers source de professionnalisation et valorisation des compétences	• hyper-réglementation inadaptée	• Renforcement des pratiques de labellisation (professionnalisation, organisation, visibilité)
International	• proximité des territoires américains		• ouverture sur l'Amérique et les Caraïbes • produits touristiques dans les territoires caraïbes à essaimer en local • exploitation d'un événement international pour faire connaître la Guadeloupe (ex tour de France)	• barrière de la langue • investissements extérieurs faibles	• ciblage des touristes américains (USA - Canada - Brésil - Argentine en particulier) et Caribéens selon des démarches marketing différenciées • Valorisation des reportages télévisés à l'étranger

5. PROJETS ET ACTIONS PHARES DISCUTES EN ATELIERS

Dans le cadre des ateliers de la phase 2 de l'élaboration de la S3, différents exemples de projets ont été identifiés par les acteurs de l'innovation. Ils illustrent la diversité des projets pouvant s'inscrire dans le DAS, des formes d'innovation (technologique et non technologique, organisationnelle, sociale), et du degré de maturité des projets. La liste des projets présentée ci-dessous n'est pas exhaustive.

Ces projets ne sont indiqués qu'à titre d'exemple illustratif, ce qui ne présuppose donc pas leur financement ultérieur.

1. DAS 1 : Valorisation de la diversité des ressources insulaires

La mise en place d'une filière d'approvisionnement systématique des restaurants scolaires en produits locaux

L'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux vise un triple objectif : prioritairement améliorer l'autonomie alimentaire et diversifier les débouchés des cultures locales en direction d'un nouveau marché : la restauration scolaire, qui offre l'avantage d'être un marché non saisonnier ; améliorer la traçabilité des produits entrant dans la restauration scolaire (produits locaux donc à priori plus facilement traçables, et moins d'intermédiaires) ; et contribuer à améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis dans les cantines (qualité organoleptiques).

L'innovation réside dans la nouvelle organisation mise en place pour proposer plus systématiquement des produits locaux aux cantines, et le développement de nouveaux produits alimentaires mis sur le marché des cantines scolaires.

Cependant, les contraintes et barrières à lever sont nombreuses, et sont autant de volets à intégrer dans le projet afin de proposer une approche globale de la question. Les contraintes portent sur :

- La nécessité de sensibiliser le consommateur final (l'élève) aux produits locaux (l'inviter à préférer des frites d'igname, plutôt que des frites de pomme de terre), et de réfléchir, au regard des goûts, aux modes de préparation au sein des cantines ;
- La prise en compte des aspects règlementaires au regard en particulier des modes de passation des marchés publics (ce qui implique une sensibilisation/formation des donneurs d'ordre), et des délais de paiement ;
- L'évaluation de la capacité des producteurs locaux à proposer à un flux constant des produits, et des moyens à mettre en œuvre pour cela ;
- L'intégration des aspects sanitaires, ce qui implique sans doute une étape de première transformation entre le champ et l'assiette : épluchage et découpage ;
- La problématique du coût du produit : quel est le seuil de prix limite que le consommateur et le financeur sont prêts à payer un surcoût ;
- Le traitement des déchets résultats de la première transformation ;
- L'utilisation des TIC pour la traçabilité, du champ à l'assiette, et la gestion des flux de production, permettant notamment l'élaboration des menus.

Les partenaires à associer sont multiples : groupements de producteurs agricoles, diététiciens et nutritionnistes, établissements scolaires (chefs cuisiniers), collectivités locales, services sanitaires, Datex (opérateur privé de restaurants scolaires), entreprise du numériques (traceurs). A ce jour, il n'y a pas de coordonnateur déclaré.

Les retombées économiques attendues (non quantifiées à ce stade) portent sur :

- Le maintien d'activités des agriculteurs
- L'augmentation de leurs revenus
- La création d'emploi (unité de transformation).

Le projet d'Unité constructive autonome et économe en énergie

Ce projet porté par le pôle Synergîle, adossé au pôle de compétitivité Capenergies, a vocation structurante pour la filière de la construction durable mais également pour les acteurs du numérique (il inclut un volet domotique avec les smart grids) en Guadeloupe, et vise à faire collaborer acteurs de la recherche, école d'ingénieurs, artisans, bureaux d'étude et architectes, utilisateurs, et donneurs d'ordre (collectivités et grands groupes). Le marché visé est celui de la construction (plus que de la rénovation) : maison individuelle, habitat collectif et habitat social.

Les axes de travail sont :

- La professionnalisation des acteurs de la filière BTP
- La performance énergétique
- L'amélioration de la durabilité des matériaux et équipements
- Le développement de nouveaux produits et protocoles
- La conception de nouveaux matériaux
- Le contrôle de malfaçons
- La sensibilisation du grand public aux enjeux du développement durable

Les partenaires du projet, outre les entreprises du pôle Synergîle sont l'université et centres de recherche, ainsi que les collectivités locales et bailleurs de fonds sociaux pour mettre à disposition des terrains d'expérimentation. Les acteurs de la formation sont également associés, ainsi que la Chambre des métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles du secteur de la construction. Synergîle s'appuie également sur l'expertise acquise par le Centre d'Innovation et de recherche du Bâti tropical (CIRBAT) de La Réunion.

Les retombées opérationnelles attendues sont la mise en place d'un diplôme en Architecture tropicale (école d'ingénieur), la réalisation d'un exercice de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans les entreprises du secteur, la mise en place d'une offre mutualisée de centres et plateaux de test et d'expérimentation entre les acteurs de la recherche et de la formation ; la constitution d'une « matériauthèque » et « équipementthèque » adaptées aux conditions tropicales à l'exemple du CIRBAT à La Réunion ; l'identification de nouveaux mécanismes financiers pour soutenir le bâti tropical durable (ex zones franches d'expérimentation en relation avec les collectivités)

D'autres projets ont été cités dans le cadre des ateliers :

- La constitution d'une Unité Mixte Technologique (UMT) Autonomie Alimentaire des élevages tropicaux. En Guadeloupe, comme dans les autres départements d'outre-mer, l'essentiel de l'alimentation animale est importée (galette de soja, maïs), au détriment de la valorisation des ressources locales à des fins d'alimentation animale. Résidus végétaux de l'industrie cannière, résidus de l'exploitation de la banane, ou d'autres cultures (patates douces) peuvent être utilisés à cette fin, dans une logique de réduction de la dépendance de la Guadeloupe vis-à-vis d'approvisionnement extérieur, mais également pour constituer une voie de diversification pour les exploitants agricoles.
- La constitution d'un Réseau Mixte Technologique (RMT) Lutte contre les Bio-agresseurs en milieu tropical. En Guadeloupe, pour près de 85% des bioagresseurs, les besoins en matière d'outils de lutte ne sont pas satisfaits. L'objectif du projet est de développer des moyens de lutte contre ces agresseurs adaptés au contexte tropical, et qui permettent de réduire l'utilisation d'intrants chimiques pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement.
- La valorisation de la biomasse végétale à des fins énergétiques, ou d'amendements organiques a également été évoquée. L'objectif est de réduire la dépendance aux engrais

de synthèse importés, mais également de valoriser les sous-produits de l'exploitation agricole (cannes par exemple) et de poursuivre l'engagement en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

- La Géothermie Haute Energie vise à faire de la Guadeloupe un centre d'excellence sur cette technologie. La Guadeloupe dispose, avec l'unité de Soultz-Sous-Forêts en Alsace, de la seule unité géothermique haute enthalpie de France. L'enjeu est de répondre à l'ambition d'autonomie énergétique de la Guadeloupe à l'horizon 2030 (PRERURE).

2. DAS 2 : Gestion et prévention des risques en milieu caribéen

Le projet MALIN : Maladies infectieuses humaines, animales et végétales en milieu insulaire tropical : surveillance, diagnostic, contrôle et impact (MALIN)

Porté par un consortium de recherche, l'objectif principal du projet MALIN est d'améliorer le contrôle des maladies infectieuses en Guadeloupe et dans l'ensemble de la Caraïbe en fédérant les institutions guadeloupéennes mobilisées en infectiologie autour de questions centrales et transversales et d'approches communes. Il répond à l'objectif partagé par la Région Guadeloupe, les acteurs de la recherche et ceux des secteurs de santé de placer la Guadeloupe en position de leader dans la région Caraïbe pour son dispositif et son potentiel de recherche en santé. MALIN s'appuie sur les résultats du réseau interrégional de santé animale CaribVET, dont la vocation est d'améliorer la situation sanitaire et de contribuer à l'harmonisation et au renforcement de la surveillance et du contrôle des maladies animales dans la Caraïbe, afin de faciliter les échanges commerciaux dans la zone. Il en élargit le périmètre d'intervention à l'ensemble des maladies infectieuses humaines, animales et végétales.

Les activités conduites dans le cadre du projet visent à élaborer et à mettre en place de stratégies de contrôle des maladies infectieuses s'appuyant sur (i) des systèmes de surveillance, (ii) des outils de diagnostic performants et rapides, (iii) des stratégies de lutte efficaces et adaptées, (iv) une évaluation du coût des maladies et des stratégies de contrôle et (v) le transfert des innovation vers les acteurs de terrain actuels et futurs. Quel que soit l'hôte des agents infectieux concernés par ce projet - homme, animal ou végétal - les approches et outils mis en oeuvre seront similaires.

Le projet MALIN est construit autour de d'activités génériques, transversales et communes et de 5 objectifs spécifiques, transversaux aux équipes partenaires, destinés à : 1. Optimiser la surveillance des maladies infectieuses aux Antilles par une approche mutualisée de création ou de consolidation de réseaux et d'observatoires régionaux ; 2. Renforcer les capacités de diagnostic afin de mieux répondre aux situations d'urgence ; sanitaire et aux demandes des filières agricoles ; 3. Mettre au point des stratégies de contrôle des maladies infectieuses adaptées au territoire et à la demande sociétale ; 4. Evaluer l'impact socio-économique des maladies infectieuses et des stratégies de lutte afin de lever les freins à l'adoption des innovations ; 5. Promouvoir la formation et le transfert des innovations pour accroître le potentiel économique du territoire.

Le projet MALIN fédère dix opérateurs impliqués en Guadeloupe dans la recherche sur les maladies infectieuses et l'application de stratégies de surveillance de ces maladies (ARS, CHU, CIRAD, FREDON, INRA, IPG, InVS, IT2, ORSaG, UAG).

Les retombées attendues en matière d'innovation et de transfert technologiques sont les suivantes :

- Mise au point de tests de détection multi-pathogènes : valorisation (brevets), transfert à des PME, aux cliniciens et aux services de l'état présents dans les DFA, et plus largement dans la Caraïbe et la zone Amériques.

- Construction de bases de données de séquences d'agents pathogènes, exploitables pour une valorisation industrielle depuis et pour la Guadeloupe et la Caraïbe, pour la recherche de nouvelles biomolécules ou de traitement thérapeutique.
- Valorisation des innovations (vaccins, des gènes de résistance) avec l'appui du Consortium de Valorisation Thématique (CVT) (CIRAD, Instituts Pasteur, UAG).
- Transfert des résultats de la recherche aux acteurs opérationnels des politiques de santé (ARS, DAAF, FREDON, CRES) et aux opérateurs du secteur agricole (instituts techniques).
- Restitution des résultats des recherches concernant la caractérisation de nouvelles entités pathogènes aux partenaires de terrain via les réseaux de surveillance (CaribVET, CISWG, PHD-CARICOM) pour prise en compte dans les stratégies régionales de surveillance.
- Formation de haut niveau de jeunes scientifiques de l'UAG en bio-informatique dans les dispositifs de recherche des partenaires (CIRAD, Institut Pasteur, ...) avec pour objectif la création d'une start-up en bio-informatique appliquée au diagnostic.

Prévention, Promotion de la Santé des Personnes Vieillissantes

Porté par l'IREPS, le projet répond à une triple problématique démographique (vieillesse de la population), économique (silver economy), et sanitaire (réduire le temps de séjour à l'hôpital, favoriser le maintien à domicile du patient). La Guadeloupe connaît en effet un vieillissement accéléré de sa population (22% de la population en 2013 à 30% à 2030). L'enjeu est d'autant plus important que trois facteurs impactent la situation des personnes âgées : l'isolement, les pathologies et la dépendance.

Les objectifs sont les suivants :

- Maintenir à domicile les personnes âgées ;
- Mieux connaître les risques qui créent des ruptures de la vie à domicile ;
- Développer la prévention des risques du vieillissement auprès des populations plus jeunes, dès 55 ans ;
- Elargir l'accompagnement ou la prise en charge à d'autres domaines que celui de la santé (équipements, déplacements, service à la personne, relations intergénérationnelles, technologies du numérique...) ;
- Favoriser le répit des aidants.

Différents partenaires sont concernés : Conseil Général ; Caisse générale de sécurité sociale ; Communes, Centres communaux d'action sociale ; Centres hospitaliers (centre de gériatrie du Raizet) ; Centres de santé, maisons de santé ; Service d'aide et de soins ; Maisons pour l'autonomie et l'intégration des maladies d'Alzheimer (MAIA) ; Associations dédiées ; Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) ; laboratoires, entreprises, promoteurs d'outils technologiques, de géolocalisation ; Entreprises d'aides à la personne.

Des retombées économiques sont attendues pour les Instituts de formation, les entreprises du numérique et les entreprises des services à la personne, ainsi qu'une amélioration de la qualité de vie des personnes âgées.

Le projet est en phase de réflexion. Il a pour ambition de structurer le réseau des acteurs de la prise en charge des personnes âgées (acteurs publics, acteurs économiques, prestataires, etc.). La présentation qui en a été faite et les discussions qui ont suivi en atelier démontrent la pertinence de développer des actions en matière d'accompagnement à la structuration/formalisation des projets d'innovation, avec pour objectif de passer d'une logique institutionnelle à une logique économique et entrepreneuriale, avec des dimensions d'innovation sociale et technologique et l'association de nouvelles compétences (numérique, objets connectés, etc.).

D'autres projets ont été cités dans le cadre des ateliers :

- Le projet RIVAGE : réduction des impacts environnementaux des pratiques agricoles (pilote par le CIRAD). L'objectif est de mieux qualifier et quantifier les impacts des

pratiques agricoles liées à l'utilisation des produits phytosanitaires (pas uniquement la chlordécone), et leurs effets sur les sols, les eaux, les plantes, les organismes aquatiques, les populations.

- CAREST Caribbean Network of Researchers on Sickle Cell Disease and Thalassemia , le Réseau Caribéen des chercheurs/cliniciens sur la drépanocytose et les thalassémies. Les partenaires en Guadeloupe sont l'Inserm/UAG, le CHU de Pointe-à-Pitre, et l'Institut caribéen de drépanocytose. Ce réseau comprend outre la Guadeloupe et la Martinique, 11 pays de la Caraïbe dont Cuba, Jamaïque, Trinidad, Haïti....Le réseau développe une approche intégrée de la maladie allant de la prise en charge du patient, la délivrance des soins, jusqu'à la formation et l'information auprès des associations de patients, des patients et de leurs familles.
- Le projet de recherche sur le changement climatique porté par l'UAG mené avec le BRGM et Météo France. Il s'agit d'une étude qui intègre la connaissance de l'aléa jusqu'à la gestion de la crise. Il étudie les conséquences du changement climatique dans les territoires insulaires, évalue les conséquences de la montée des eaux, l'intensité des phénomènes cycloniques, et l'évolution de la fréquence de ces phénomènes. En matière de valorisation et de transfert des résultats, il se traduira par des outils d'aide à la décision dans le cadre des plans territoriaux de gestion des risques.

3. DAS 3 : Promotion des industries créatives

Le projet de microfilère cuir intégrée

Le projet vise le développement d'une filière de production de cuir pour le secteur de la mode (maroquinerie et chaussure), et la valorisation des sous-produits (ébenistes, capitonneurs, orthopédistes). Il devrait être conduit en partenariat avec l'Université régionale des métiers et de l'artisanat (URMA) et les artisans d'art.

Une première étude de faisabilité technique avec le Centre Technique du Cuir (CTC) a porté sur l'évaluation du gisement de peaux de bovins issus des abattoirs locaux, et de sa qualité.

2500 peaux de bovins sont potentiellement exploitables pour un atelier de corroyage (prétraitement de la peau). Les 42 000 m² de cuir fini ne couvriraient que 1% de la demande locale. Le CTC Centre Technique a caractérisé les peaux. Le cuir est de qualité sur l'épaisseur. Il se compose de : 25% de pleine fleur, 60% de fleurs corrigées et 15% de rejet (exploitable pour l'orthopédie, et les doublures).

Des formations in situ seront dispensées à 27 personnes dans différents métiers (corroyage, atelier chaussures, atelier valence).

L'implantation industrielle serait polyvalente. Elle devrait se composer d'une unité de production et d'un plateau technique. Ce dernier pourrait être utilisé par d'autres acteurs pour de la production (coupe de matière technique, développer des prototypes sur la couleur,...) et de la formation.

Les marchés concernés sont le local avec une valeur patrimoniale, et l'international (Trinidad, Londres).

Le montage financier est en cours de validation (fonds propres, partenaires,...).

6. LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ADIE : Association pour le droit à l'initiative économique
- AFD : Agence Française de Développement
- AFOM : Atouts/Faiblesse – Opportunités/Menaces (ou SWOT en version anglaise)
- AMPI : Association des moyennes et petites industries
- ANR : Agence Nationale pour la Recherche
- ARS : Agence régionale de Santé
- BPI : Banque Publique d'Investissement
- BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière
- CCIG : Chambre de Commerce et d'Industrie des îles de Guadeloupe
- CDSA : Centre des données sismologiques des Antilles (CDSA)
- CGPME : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
- CIRAD : Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
- CIS : Community Innovation Survey (Enquête communautaire sur l'innovation)
- CPER : Contrat de projets Etat-Région
- CODIE : Comité pour l'Organisation et le Développement à l'International
- COSME : Programme européen de soutien à la compétitivité et aux PME de la Commission européenne 2014-2020
- CRFP : Centre régional de formation professionnelle
- CRITT : Centres régionaux de transfert de technologies
- CSTI : Culture scientifique, technique et industrielle
- DAF : Direction de l'Agriculture et de la Forêt de la Guadeloupe.
- DAS : Domaines d'activités stratégiques
- DFA(s) : Département(s) Français d'Amérique
- DIECCTE : Direction des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emplois
- DRAC : Direction régionale aux Affaires culturelles
- DROM/DOM : Départements et Régions d'Outre-Mer
- DRRT : Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie
- ESS : Economie Sociale et Solidaire
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
- FEDER : Fond Européen de Développement Economique Régional
- FEMI : Festival régional et international du cinéma en Guadeloupe
- FSE : Fonds Social Européen
- FUI : Fonds unique interministériel (financement des projets de R&D collaboratifs des pôles de compétitivité)
- HORIZON 2020 : Programme de soutien à la recherche, développement et innovation de la Commission européenne 2014-2020
- IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
- INPI : Institut national de la propriété intellectuelle
- INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

- INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale.
- INRA : Institut national de la Recherche Agronomique
- IREPS : Instance régionale d'éducation et de promotion pour la santé
- IUT : Institut Universitaire Technologique
- JEI : Jeunes entreprises innovantes (JEI)
- MEDEF : Mouvement des Entreprises de France
- MIF-TC : Marché international du film et de la télévision caribéens
- MOM : Ministère des Outre-Mer
- OPCA : *Organisme paritaire collecteur agréé*
- OT : Objectifs thématiques du cadre commun de l'Union européenne pour la politique de cohésion 2014-2020
- PCRD : Programme Cadre Recherche Développement
- PFT : Plateforme Technologique
- PME : Petite et Moyenne Entreprise
- PRES : pôle de recherche et d'enseignement supérieur
- PO : Programmes Opérationnels
- PRERURE : Plan énergétique Régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie
- PREI : Plan Régional pour l'Internationalisation des Entreprises
- RDT : Réseaux de diffusion technologique
- RDI: Recherche et développement et innovation
- RRI : Réseau Régional de l'Innovation
- RITA : Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole dans le DOM
- RUP : Régions ultrapériphériques
- SATT : sociétés d'accélération de transfert technologique
- SGAR : Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- SIG : Systèmes d'information géographique
- S3 : Stratégie de Spécialisation Intelligente
- SRCAE : Schéma régional Climat Air Energie
- SRDE : Schéma régional de développement économique
- SRDEII : schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation
- SRI : Stratégie régionale d'innovation (2009)
- SWAC : Sea Water Air Conditioning
- THD : Très Haut Débit
- TIC : Technologies de l'information et de la communication
- TPE : Très Petite Entreprise
- UAG : Université des Antilles et de la Guyane
- UE : Union Européenne
- UMR : Unité Mixte de Recherche